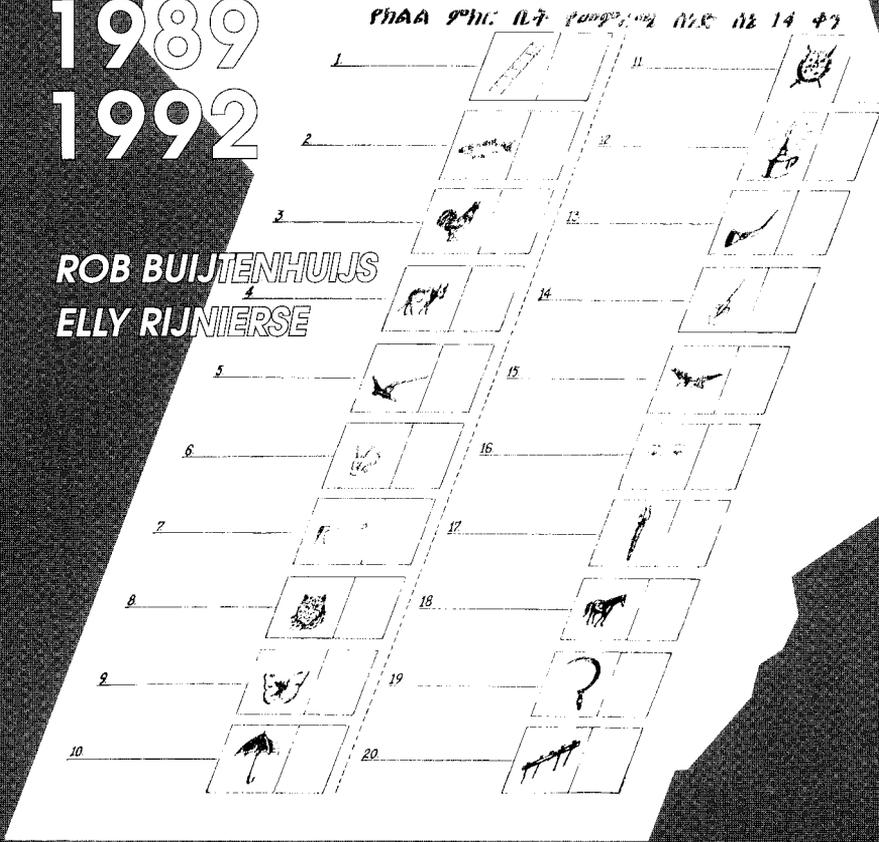


UN APERÇU DE LA LITTÉRATURE

DEMOCRATISATION EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

1989
1992

ROB BUIJTENHUIJS
ELLY RIJNIERSE



AFRICAN STUDIES CENTRE
LEIDEN, THE NETHERLANDS

Research Reports
1993/52

Centre d'Etudes Africaines
Département Histoire Politique

Rob Buijtenhuijs
Elly Rijnierse

Démocratisation en Afrique
au sud du Sahara (1989-1992):

Un aperçu de la littérature

© 1993 Rob Buijtenhuijs - Elly Rijnierse DFL. 12,50

The copyright of the separate contributions in this series remains with the authors. Copies may be ordered from the African Studies Centre, P.O. Box 9555, 2300 RB Leiden, The Netherlands.

Prices do not include postage.

ISBN 90-5448-011-4

CIP-GEGEVENS KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK, DEN HAAG

Buijtenhuijs, Rob

Démocratisaton en Afrique au sud du Sahara (1989-1992): Un
aperçu de la littérature / Rob Buijtenhuijs, Elly
Rijnierse. - Leiden : Centre d'Etudes Africaines (Research
Reports / Centre d'Etudes Africaines ; 52)

Met lit. opg., reg.

ISBN 90-5448-011-4

Trefw.: democratisering; Afrika; geschiedenis;
1989-1992 / ontwikkelingssamenwerking ; Afrika ;
geschiedenis ; 1989 - 1992.

En couverture: un bulletin de vote éthiopien

Les recherches, la traduction et la production de cette publication sont financées par le Ministère Néerlandais de la Coopération. La citation de passages en est encouragée. De courts passages peuvent être reproduits sans autorisation préalable sous condition de mention de la source. Pour la reproduction intégrale du texte, consulter le Afrika Studie Centrum (Centre d'Etudes Africaines): Postbus 9555, 2300 RB LEIDEN.

Le contenu et les opinions exprimées ici restent sous l'entière responsabilité des auteurs. La publication de ce texte n'en implique aucunement l'approbation du contenu par le Ministère Néerlandais de la Coopération.

La traduction de cette publication a été produite par:
FOREIGN AFFAIRS *language services*, Amsterdam.

Avant-propos

En avril 1992, le Centre d'Etudes Africaines du DGIS (Programme prioritaire de recherche) reçu ordre d'établir un rapport dans les règles de l'art sur "l'évolution de la politique" en Afrique qui tend à une société plus ouverte et pluriforme, avec une attention particulière pour les causes des conflits sociaux qui y jouent leurs rôles". Le rapport ci-dessous est le résultat de cette requête.

Quelques avertissements seront ici à leur juste place. Les différences d'un pays africain à l'autre sont parfois très grandes, plus grandes qu'entre les pays d'Europe. Dans un rapport général sur toute l'Afrique au sud du Sahara on est en fait obligé de généraliser et de formuler des thèses polyvalentes qui ne sont pas toujours applicables aux cas spécifiques. Pour les connaisseurs de certains pays, ce rapport pourra peut être paraître décevant, ce qui hélas est inhérent à la nature même de la requête.

Le rapport couvre l'Afrique au sud du Sahara. Pourtant la littérature actuellement existante sur l'Afrique du Sud et la Namibie a été laissée, pour des raisons pratiques, hors de considération. Cette littérature est si importante qu'elle ne pouvait raisonnablement pas être étudiée par deux non spécialistes de l'Afrique du Sud sur la courte période de six mois. Ceci signifie bien sûr que d'importants écrits pouvant venir d'Afrique du Sud, où la question de la démocratisation a déjà une longue histoire, font défaut.

En outre avons-nous, par économie de place péché par insuffisance. Comme nous le mentionnons au chapitre III, il existe beaucoup de définitions de la démocratie. Le terme y est souvent employé de façon lapidaire, même là où il aurait été utile de s'attarder plus longtemps sur le sujet.

Nous terminons cet avant-propos en remerciant les membres du Centre d'Etudes Africaines pour leur participation sous forme d'informations écrites ou de vive voix, et tout spécialement Wim van Binsbergen, Gerti Hesseling, Ineke van Kessel, Piet Konings, Henk Meilink et Kees Schilder.

mars 1993

Table des matières

I. Introduction	1
1. Un aperçu des événements	1
2. Une courte évaluation de la littérature	3
II. Traits dominants de la politique africaine	5
1. L'héritage de la politique coloniale et précoloniale	5
2. La situation actuelle	7
L'Etat africain	7
L'accroissement économique et le syndrome "zero-sum"	7
"La politique du ventre"*	8
Conscience ethnique	9
Classes sociales	11
L'Etat et la communauté civile	15
Conclusions	18
III Les débats fondamentaux	20
1. Le débat scientifique sur la démocratie: 1960-1989	20
Perspective à long terme sur l'histoire politique de l'Afrique	20
Origine de la question de la démocratisation	
dans les mouvements d'indépendance	21
L'échec des modèles Westminster/Elysée	22
La légitimité de l'Etat à parti unique	23
La transition d'un Etat à parti unique à un Etat sans parti	24
Plaidoyer pour la démocratie	27
2. La discussion actuelle	27
Les changements idéologiques	27
La démocratisation, un concept occidental?	28
Définitions de la démocratie	29
L'Etat et la société civile	32
Le multipartisme et la démocratie	33
"Good Governance"	34
La démocratie et le droit	37
La démocratie et le développement	39

* Les mots et citations entre guillemets et marquées d'un astérisque sont en français dans le texte original.

IV. La récente crise politique et l'appel à la démocratie	46
Quels ont été les facteurs déterminants, internes ou externes?	46
1. Les causes internes	46
La crise économique	46
La résistance de la population	47
Les protestations n'ont rien de nouveau	48
La venue des organisations sociales dans les années 80	49
2. Les influences extérieures	50
La fin de la Guerre Froide	50
Un climat politique changeant	51
V. Démocratisation: évolutions positives et obstacles	53
1. Un bilan provisoire	53
2. L'absence de programmes politiques	54
3. Quels groupes sociaux soutiennent le mouvement démocratique?	55
Les groupes centraux des villes	55
Les églises	57
Les femmes	59
Les paysans	59
4. Comment traduire la démocratie vers la base?	61
Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)	61
La décentralisation	64
Les solutions néotraditionalistes	65
5. Démocratisation et réveil de la conscience ethnique	66
6. Les Programmes d'Adaptation Structurels (PAS) et la démocratie	68
Les SAP et la démocratie dans la perspective historique	69
L'influence des SAP sur la culture de classes et les perspectives pour la démocratisation	70
Les SAP et la démocratie: attentes à court et à long terme	73
7. Conclusions	74
VI. Suggestions pour la recherche	76
VII. Bibliographie	80

I. INTRODUCTION

"Possibly as dramatic and unanticipated as recent monumental changes in Eastern Europe was the sudden coalescence of a 'critical mass' of pre-democracy pressures in Africa" (Decalo 1992: 7).

(La soudaine accumulation d'une 'masse critique' de pressions pré-démocratiques en Afrique a peut-être bien été aussi dramatique et imprévue que les récents et considérables revirements en Europe de l'Est).

"Democratic forms are necessary and possible in Africa. To say that they are possible, however, is not to deny a host of factors that make them very unlikely" (Holmquist, 1989: 53).

(La démocratie en Afrique est nécessaire et possible. Malgré tout, reconnaître cette possibilité est autre que de dénier une horde de facteurs qui la rende invraisemblable).

1. Un court aperçu des événements

Il y a longtemps, et plus précisément au début de 1989, il n'existait que quatre pays démocratisés ou qui au moins autorisaient le multipartisme. Partout ailleurs, dominait le monopartisme ou encore, aucun parti n'était autorisé. Aujourd'hui, fin 92, cette situation a profondément changé: la plupart des Etats africains se sont plus ou moins convertis au multipartisme et/ou une autre institution qui conduise à une société plus ouverte (p.e.: liberté de la presse), une évolution que peu, même d'entre les sociologues, avaient prévue. Il faut pourtant ajouter en marge que les Etats africains ne se trouvent pas tous là à pied d'égalité et que les événements n'ont pas eu partout le même résultat. Au moment de cette introduction, il serait bon de s'y arrêter quelque peu. Les pays africains peuvent être, en gros, divisés en quatre catégories:

- (1) Les "réserves" démocratiques. Dans trois (petits) pays d'Afrique, la démocratie a toujours été présente, en ce sens que le multipartisme y a été maintenu depuis l'indépendance et que régulièrement des élections libres et plus ou moins équitables y ont eu lieu.

Ces pays sont l'île Maurice, la Gambie et le Botswana. Le Sénégal lui aussi peut être compté dans cette catégorie. Bien que ce pays ait fonctionné pendant quelques temps

sur un parti unique, le président Senghor autorisa dès 1974 un nombre limité de partis d'opposition, et son successeur Abdou Diouf leva toutes restrictions à l'érection de partis opposés. Pour ceux qui s'intéressent aux processus de démocratisation en Afrique à l'heure actuelle, ces quatre cas d'exception sont évidemment fascinants. L'île Maurice mérite une place d'honneur sur cette liste parce qu'elle est le seul pays africain où non seulement plusieurs partis étaient autorisés mais aussi où le gouvernement en place, après une défaite électorale, se retira de son propre chef. Bien que l'île Maurice fasse partie du continent africain, pour la géographie comme pour la politique internationale, elle est s'en distingue nettement pour ce qui est de l'histoire et de la composition de la population. En raison de cela, son cas n'a que relativement peu de valeur dans le contexte présent (pour une bonne présentation de l'évolution politique dans l'île Maurice, voir Wiseman, 1990: 64-73).

L'expérience démocratique au Botswana a joui de tout l'intérêt des sociologues et a été jugée par beaucoup d'entre eux de façon positive (voir Wiseman, 1990: 35-48). Holm et Molutsi eux aussi, qui se comptent parmi les meilleurs spécialistes de la politique au Botswana, indiquent clairement que le pays se distingue positivement de la plupart des Etats africains sur le point de la démocratisation (et de l'évolution économique) avec pourtant quelques réserves pour quelques ombres au tableau (voir leurs ouvrages publiés individuellement et en commun). Holm (1988) caractérise le Botswana par exemple comme une démocratie "paternaliste", mais d'autres passages encore du livre Democracy in Botswana (1989), font entendre quelques critiques. De même pour Parson (1991), qui arrive à la conclusion qu'en Botswana "Le processus de la concession de pouvoir ne monte pas de la base mais suinte plutôt du sommet (p.86).

En ce qui concerne la Gambie, la plupart des observateurs mettent clairement des points d'interrogation après démocratie, à l'exception de Wiseman (1990). Sall (1991) et Sall et Sallah (1992) s'attardent sur les aspects les plus négatifs de la démocratie de la Gambie et soulignent plus particulièrement l'échec de l'évolution économique. Au reste, relativement peu d'études ont été effectuées dans la Gambie même.

A propos de l'expérience Sénégalaise également, la plupart des auteurs s'expriment de façon négative. Coulon (1988) n'accorde au Sénégal que le prédicat de "semi démocratie", en raison des limites posées aux partis d'opposition dans la réalité et aussi en raison du fait que l'élite politique n'a pas su (ou voulu) intéresser la population à l'évolution vers la démocratie (voir plus loin pour le Sénégal, Diop et Diouf, 1990).

- (2) Les pays où le multipartisme est depuis peu remis à l'honneur et où les gouvernements en place ont été renversés par des élections libres. Il s'agit, dans l'ordre chronologique des pays suivants: le Bénin, les îles du Cap-Vert, Sao Tomé et Principe, la Zambie, le Congo et le Mali. Là aussi ce sont des cas particulièrement intéressants, mais comme il s'agit d'événements très récents, la littérature sociologique s'y rapportant est encore très limitée.

Dans certains cas pourtant, quelques auteurs se sont risqué à une évaluation critique en soulignant les dangers que courent ces jeunes démocraties (pour le Bénin voir Allen, 1992 en Daloz, 1992; pour les îles du Cap-Vert, voir Cahen, 1991b; pour la Zambie, Bratton, 1992; Constantin et Quantin, 1992; Kibble, 1992 et Simutanyi, 1992; pour le Mali, Bertrand, 1992; Champaud, 1992 et Le Roy, 1992a).

- (3) Les pays où les détenteurs du pouvoir ont à nouveau parmi le multipartisme, et où ceux-ci sont, selon les élections, officiellement en place. Dans certains cas, il s'agit là d'élections relativement honnêtes avec au plus quelques manipulations en marge, comme pour la Côte d'Ivoire (se référer à l'excellent article de Fauré, 1991) l'Angola et peut-être aussi le Gabon (voir Gaulme, 1991). Dans d'autres cas, les élections ont été remportées de manière frauduleuse par des "attitrés" comme très récemment au Cameroun (voir Mbembe, 1993) et au Ghana.
- (4) Les pays où les détenteurs du pouvoir se sont défendus (ou se défendent encore) corps et âme contre le multipartisme, et après un retournement font de leur mieux pour miner les concessions accordées. Comme exemples, le Kéni (voir Ajulu, 1992), le Zaïre, (voir Breackman, 1992) et le Malawi.
- (5) Le Nigeria mérite une attention spéciale. Le gouvernement militaire actuel a autorisé deux partis politiques: le premier "a little bit to the right" et le deuxième "a little bit to the left", une solution assez critiquée par les observateurs (Agbese, 1990, Ibrahim, 1991, Uwazurike, 1990). Le Zimbabwe est également un cas à part: Là, le président Mugabe essayait clairement de remonter le courant lorsqu'il tenta en 1990 de remplacer le multipartisme existant par un parti unitaire (pour une étude récente, voir Raftopoulos, 1992).

2. Une courte évaluation de la littérature

Comme vous pouvez le voir à notre bibliographie, le processus de démocratisation en Afrique a déjà fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, comme il s'agit d'une série d'événements pour la plupart très récents, cette littérature, aussi excellente et qualifiée qu'elle soit, se trouve sérieusement limitée. Ce qui attire tout d'abord l'attention, c'est que beaucoup de ce que nous avons étudié est de nature contemplative et généralisante, alors que les travaux originaux et récents restent absents. (La seule exception est le Projet Démocratie sous la direction de Holm et Molutsi (1989) au Botswana qui avait effectivement prévu une période de travaux plus longue. Les articles de Fauré, 1991 et Simutanyi, 1992 vont assez dans ce sens, mais ce sont encore des études inachevées.¹

¹ Nous avons en dernière minute pris connaissance du Codesria Bulletin 1992 (4) qui contient des extraits d'articles présentés par plusieurs auteurs africains au Codesria-seminars à Harare (mai 1992) et à Lusaka (mai 1992). Ces extraits suggèrent que les travaux sur le terrain sur le processus de démocratisation ont démarré au cours de 1992 mais ces articles ne sont pas encore en notre possession.

En second lieu, on peut voir que beaucoup de sociologues qui écrivent sur le sujet ne restent pas tout à fait neutres et y mêlent leurs propres sentiments, ce qui est là plus que compréhensible surtout pour ce qui est des auteurs africains. Ceci s'est traduit, au cours de la première période (1990 - début 1991), par la publication d'écrits assez optimistes, très idéalistes et volontaristes. Sklar (1983), par son plaidoyer pour une "developmental democracy" en Afrique en est un exemple stimulant caractéristique. Joseph également (1990) se situe sur le même plan en écrivant: "On a depuis longtemps contesté que le monde soit en passe de devenir un village planétaire. Aujourd'hui, dans ce village, les principes fondamentaux d'un gouvernement légitime sont maintenant universellement reconnus comme le privilège de tout peuple vers la liberté d'expression, d'association et de mouvement" (p. 63). S'il tel était le cas, il n'y aurait plus, même en Afrique, aucun problème. Il faut encore mentionner que Joseph propose dans le même article un certain nombre de mesures pratiques qui méritent réflexion, même si en définitive, leur application se révélerait moins simple qu'il n'y paraît. Un autre auteur qui lui aussi est prodigue de suggestions sur les nouvelles opportunités nous dit: "Je dois avouer que j'ai beaucoup moins clairement à l'esprit de quelle manière ceci pourra se faire que j'ai la conviction que ceci doit se faire" (Diamond, 1989: 28). Plus récemment, on découvre plus de tendance au pessimisme, comme par exemple dans un "interim (and mostly pessimistic) assessment" ou encore une "évaluation provisoire (et hautement pessimiste)" de Lemarchand (1992).

Le progrès à constater à la lecture de notre bibliographie, c'est que les auteurs africains ont à leurs noms une partie importante de la littérature sur la démocratisation. Le sujet a toute leur attention et la plupart des intellectuels africains, au contraire d'il y a 30 ans, sont partisans d'une société plus ouverte et ne croient plus aux vertus du parti unitaire (voir Tetzlaff, 1990 et Young, 1989).

Au cours de ce rapport, la littérature sur ce sujet sera examinée point par point. En fin de cette introduction, nous voulons encore indiquer quelques publications importantes qui peuvent constituer un panorama pour ceux qui veulent se faire rapidement une opinion sur ce qui se passe actuellement en Afrique concernant la démocratisation et sur ce que sont les problèmes fondamentaux. Intéressants sont les articles suivants: Bayart 1991a); Bratton (1989a); Clapham (1992); Copans (1991); Decalo (1992); Hamid (1992); Imam (1991) et Lemarchand (1992). Fondamental aussi le recueil rédigé par Diamond et. al. Democracy in developing countries, dont le tome II (1988) traite de l'Afrique. Un quatrième tome, Conclusions, est annoncé mais pour autant que nous sachions, pas encore paru. Pour ceux qui sont intéressés par les affaires courantes des Commissions Internationales d'Observateurs aux récentes élections africaines, nous indiquons deux articles écrits par des insiders, Bakari (1991) sur les élections au Bénin, et Bjornlund et.al. (1992) sur les élections en Zambie.

II. TRAITS DOMINANTS DE LA POLITIQUE AFRICAINE

Dans cette partie de notre rapport nous allons traiter un certain nombre de traits dominants de la vie politique en Afrique qui formeront l'arrière plan nécessaire à comprendre les changements actuels concernant la démocratisation et leur contexte. Il s'agit donc surtout d'une vue générale; les récentes tendances démocratiques seront traitées plus systématiquement dans les chapitres suivants, bien qu'on n'ait pu éviter quelque anticipation.

1. L'héritage de la politique coloniale et précoloniale

La question de savoir à quel point les systèmes politiques africains précoloniaux présentaient quelques traits démocratiques ou étaient essentiellement autoritaires, a fait l'objet de débats houleux. Cette discussion était également à l'ordre du jour juste après l'indépendance. D'après certains des premiers dirigeants politiques africains (Senghor, Nyerere, Nkrumah) l'Afrique précoloniale aurait presque partout connu une tradition démocratique dans laquelle les nouveaux Etats indépendants pourraient et devraient puiser leur inspiration (voir Memel-Fote, 1992). Cet argument a été à l'époque également repris par différents scientifiques. Aujourd'hui encore, certains scientifiques africains, comme Ayittey (1990) et en moindres proportions Kodjo (1985 et 1990), donnent une image assez idéalisée des systèmes traditionnels d'où on pourrait conclure que ceux-ci représentent une forme de démocratie africaine spécifique (Ayittey, 1990: 47). Certains sociologues occidentaux défendent également ce point de vue, comme récemment encore Davidson (199) qui affirme que la vie politique dans l'Afrique précoloniale était caractérisée par la "participation" et renvoie régulièrement à des "forms of democratic behaviour".

D'autre démentent fermement de tels arguments. Bozeman (1976) en donne un exemple caricatural lorsqu'il affirme que "la violence physique dans les rapports humains a été et est encore utilisée à une prodigieuse échelle en Afrique sans pour autant offenser les valeurs sociales et les normes (...) Les sociétés africaines sont prêtes à accepter les formes les plus extrêmes de contrainte de la part des autorités sans se désorganiser ou se démoraliser, aussi longtemps qu'il semblera que ces infractions soient sanctionnées par l'opinion général" (p. 180-181). Inutile d'ajouter que cet auteur présente la politique africaine traditionnelle comme 100% autoritaire et ne ménage aucune place pour l'idée même de démocratie.

Les auteurs africains expriment pourtant aussi, en des termes plus mesurés, leurs doutes quant à la démocratie traditionnelle. En témoigne p. ex. ce propos du Nigérian Emeka Anyaoku: "Je ne connais aucune langue africaine dont le vocabulaire contienne un concept tel que 'dirigeant de l'opposition loyale'. Par contre il existe clairement un concept d'ennemi politique" (The Economist, 22 février 1992). Simiyu, dans un article intitulé "Le Mythe Démocratique dans les Sociétés Africaines Traditionnelles", vient quant à lui à la conclusion suivante: " Dans l'Afrique

noire, que le système politique ait été celui d'Etats hautement centralisés ou celui de communautés amorphes non centralisées, il n'appartenait pas à une tradition démocratique. Il existait des rudiments de principes et de pratiques démocratiques (...) mais il serait dangereux d'assimiler ces pratiques à des formes avancées de démocratie" (p. 68). Il est en ceci confirmé par Albert (1992), Datta et Murray (1989) et Oculi (1990). Tous ces auteurs indiquent malgré tout que les systèmes politiques africains, s'ils n'étaient pas démocratiques, n'étaient certainement pas dictatoriaux: ainsi il existait dans ces systèmes des "contrôles" (checks and balances) incorporés sous forme de conseillers qui pouvaient obliger d'une manière constitutionnelle les dictateurs à abdiquer. En outre il était généralement pourvu à certaines formes de consultation populaire de différents groupes ("La plupart des sociétés africaines anciennes étaient des sociétés de libération"* (Bayart, 1991a: 8)), et le partage du pouvoir et la décentralisation apparaissaient largement (voir Ngcongco, 1989: 44). Pour autant que la délibération ait joué un rôle, les décisions étaient prises par consensus et non par vote; Les idées de majorité ou minorité politique sont étrangères à la tradition africaine (voir Coquery-Vidrovitch, 1992). Pour une littérature plus fondamentale sur les systèmes politiques précoloniaux, voir van Binsbergen (sous presse) et Simonse, 1992.

En ce qui concerne l'héritage colonial, on peut être bref. Tous les auteurs sont d'accord pour dire que la tradition politique coloniale reposait sur "l'autocratie, la centralisation et le paternalisme" (Sandbrook, 1988: 225). A l'exception de quelques communautés urbaines au Sénégal (voir Coulon, 1988), le droit de vote n'a été introduit que lentement après la deuxième guerre mondiale, et la période 1945-1960 à été trop courte pour permettre à une tradition démocratique de prendre racine. Ceci incombe également au fait que les dirigeants coloniaux ont bien introduit le droit de vote et permis la formation de partis politiques, mais essayaient souvent de manipuler les élections et de harceler les partis les plus radicaux. Le fait que nous ne traitons ce sujet que rapidement ne signifie pas qu'il soit de moindre importance, au contraire. Coquery-Vidrovitch (1992: 34-35) affirme avec raison: "il est probable (...) que le modèle du pouvoir absolu (...) d'un certain nombre de dictateurs africains récents ou actuels doit beaucoup plus à l'héritage colonial qu'au pouvoir somme toute modérateur du chef précolonial".*

Pourtant on doit encore mentionner que l'Etat colonial bien que autoritaire n'était pas tout-puissant. Dans une étude très importante sur le Kénia colonial, Berman et Lonsdale (1992) démontrent de manière convaincante que l'Etat colonial devait tenir compte (consciemment ou inconsciemment) de la dynamique des sociétés africaines, et que les gouvernements coloniaux se trouvaient constamment devant le dilemme fondamental de la légitimité et de l'accroissement capitaliste: jusqu'où pouvait-on aller dans le consentement d'accroissement capitaliste sans pour autant perdre toute légitimité aux yeux des colonisés?

2. La situation actuelle

L'Etat africain

Pour comprendre les événements politiques en Afrique indépendante, nous devons d'abord examiner l'Etat africain (Quelques recueils intéressants à ce sujet: Ergas, 1987; Terray, 1987; Rothschild & Chazan, 1988; et Médard, 1991). Ainsi que Doornbos l'affirme avec raison, dominait pendant l'indépendance "une forte conviction, partagée aussi bien par beaucoup d'intellectuels comme par les praticiens, dans la réalisation des objectifs sociaux (...). En réalité, cette conviction n'était pas sans rapport à l'idée envahissante, que tout un chacun connaissait bien la direction dans laquelle se développeraient l'Etat et la société en Afrique: celle de structures modernes et réalistes (...). De plus il existait de très hautes attentes initiales sur le rôle que jouerait l'Etat comme promoteur de tous les efforts de développement" (p. 182).

Le rôle central de l'Etat s'est au moins maintenu jusqu'au début des années 80, mais très vite il apparût que cet Etat n'allait pas dans la même direction qu'il avait été prévu au départ, c'est-à-dire entièrement suivant les modèles occidentaux. Bien que Davidson (1992) soutienne toujours que la principale malédiction de l'Afrique soit qu'elle subit encore le joug de "l'Etat-Nation" calqué sur l'Ouest, d'autres chercheurs considèrent qu'on ne peut plus aujourd'hui concevoir l'Etat africain comme le seul résultat d'influences extérieures: "En effet, les sociétés africaines se sont appropriées les forces politiques modernes et celle-ci se sont enracinées dans des structures sociales locales"* (Geschiere, 1990: 156). Geschiere se base ici sur l'ouvrage fondamental de Bayart L'Etat en Afrique*(1989) qui affirme qu'au cours des 30 dernières années a eu lieu un processus "d'hybridation" par lequel les influences extérieures et la dynamique intérieure ont créé un tout entièrement nouveau. D'après Bayart, l'Etat africain doit s'étudier sur une "longue durée"* comme un processus de développement où l'on trouve des cassures mais également, à la base, une continuité profonde.

L'accroissement économique et le syndrome "zero-sum"

Un des points les plus importants où l'Afrique diffère fondamentalement du modèle occidental et des autres, vient du fait que l'Etat à été le canal principal de l'accroissement économique et a joué par là un rôle primordial dans la formation de classes sociales. A l'arrivée de l'indépendance, il n'existait pas en Afrique de bourgeoisie autochtone et le pouvoir s'est vu approprié par ce qu'on appelait une "élite politique" (voir Lloyd, 1966), et plus tard par une "classe politique" ou encore une "bourgeoisie bureaucratique". Il s'agissait ici principalement d'une strate de hauts fonctionnaires compétents, de dirigeants de partis et d'officiers supérieurs. Une caractéristique de ceux-ci c'est qu'ils n'exerçaient aucun contrôle sur les moyens de production mais profitaient de leur position pour se pourvoir d'une base économique propre par la création d'entreprises

publiques et privées ou par d'autres activités économiques. Cette situation est décrite en Anglais par le mot "straddling" et en français par le mot "chevauchement"* (voir Roitman, 1990).

Ce "syndrome de straddling" a eu une influence décisive sur la politique africaine, et influera également sur la démocratisation actuelle. Bratton nous dit (1989a): "Du fait que l'Etat a souvent été le seul véhicule de l'accroissement de bien et de la formation de classes sociales, il y a trop à perdre dans la compétition pour le pouvoir (...) Comme le dit Diamond: 'La démocratie demande de la modération et de la retenue. Elle exige qu'on se soucie de la compétition politique mais encore faut-il ne pas exagérer... Dans la plus grande partie de l'Afrique... toute chose de valeur est un enjeu électoral, et de là, candidats, communautés et partis combattent féroceement pour gagner à tout prix' (...) La brutalité, l'intolérance et la corruption se retrouvent entièrement dans la nature "zero-sum" de la politique africaine où le gagnant prend tout et le perdant se trouve relégué dans la jungle économique et politique" (p. 421-422). Ceci constitue une donnée fondamentale de la vie politique africaine.

En outre on doit ajouter que la position de la bourgeoisie africaine au cours des 30 dernières années n'est pas restée figée. Déjà au début des années 80, une discussion houleuse entre les spécialistes du Kénia débattait de savoir si la classe bureaucratique était en fait une bourgeoisie "comprador" (acheteuse) au service du capital international, ou s'il existait des tendances indiquant l'apparition progressive d'une bourgeoisie "nationale" (voir Kitching, 1985). Cette question reste sans réponse précise parce que la situation d'un pays à l'autre diffère. Dans certains pays, comme le Nigeria, le Kénia, le Sénégal et le Cameroun, il apparaît clairement que certains groupes ont acquis une certaine autonomie par rapport aux filières d'accroissement passant par l'Etat et qu'il est question d'un véritable monde des affaires autochtone (pour le Cameroun voir Geschiere et Konings, 1993); ceci est moins le cas dans d'autres pays.

"La politique du ventre"

Une autre caractéristique de la politique africaine se trouve être que les dirigeants dans la plupart des pays ne se comportent pas comme une "élite du développement", tel que cela existait et existe encore au Japon et certains pays asiatiques, mais plutôt comme un groupe dont les intentions sont de "manger", comme Bayart (1989) l'exprime de façon si imagée dans son analyse de ce que, au Cameroun, on appelle la "politique du ventre"* (et c'est aussi le sous-titre du livre de Bayart). Bayart ne donne pas de définition claire du mot mais cite pour l'expliquer un article du Cameroon Tribune du 6 avril 1988: "Un décret présidentiel relève-t-il un directeur ou un préfet de ses fonctions, le petit cercle d'amis et l'entourage familial expliquent l'événement aux villageois en disant: 'On lui a enlevé la bouffe'. Au contraire, si c'est une nomination à un poste important, le commentaire triomphant devient: 'On lui a donné la bouffe'".* (Bayart, 1989: 10).

L'exemple de Bayart n'est certainement pas un cas isolé. Il est représentatif d'une certaine mentalité: "(...) la politique revient, comme nous le rappelle l'auteur des projets constitutionnels

courant [1976] du Nigeria, à gagner l'opportunité d'acquérir fortune et prestige, d'être à même de distribuer des avantages sous forme de travail, contrats, études et monnaie etc, à ses connaissances et ses alliés politiques" (Dunn, 1978: 133). Autrement dit, aux yeux de beaucoup de participants de la joute politique africaine, il s'agit plutôt de s'accaparer les rares biens économiques que de répartir le pouvoir. Joseph (1987) résume le phénomène par le terme "prebendal politics", indiquant par là "la centralité dans le régime nigérian de la lutte intense et persistante pour contrôler les services de l'Etat" (p. 1). Médard (1991) utilise le mot emprunté à Weber de "néopatrimonialisme", en mettant l'accent sur le fait qu'en Afrique, beaucoup ne font aucune différence nette entre le domaine public et le domaine privé, ou entre les moyens privés et les caisses de l'Etat. Davidson (1992: 270) enfin formule un autre aspect de ce syndrome complexe en écrivant: "(...) en Afrique, le grand idéal n'était pas de faire un travail mais d'occuper un poste salarié". Il faut ajouter ici que ce ne sont pas tous les pays africains qui souffraient de ce syndrome. Holm (1988: 207) prétend que l'élite politique du Botswana distingue clairement de ce schéma et que l'Etat n'est pas une filière destinée à l'enrichissement personnel, une opinion qu'il n'est pas seul à souscrire (voir p. ex. Wiseman, 1990: 36).

Tout comme l'indique le passage de Dunn cité plus haut: les élites africaines ne pensent pas qu'à manger, mais elles partent du principe "manger et laisser manger" ("I chop, you chop", comme on dit dans le pidgin ouest-africain). Beaucoup d'auteurs en effet affirment que les systèmes politiques actuels en Afrique se distinguent par un réseau compliqué de relations parrain-client "qui servent à connecter les communautés d'une façon pyramidale" (Callaghy, 1986: 43. Voir aussi Coulon, 1988 et Davidson, 1992). Ce parrainage, sous forme de service rendu par le parrain en échange de soutien politique par le client, est dans une certaine mesure basé et consolidé par des inégalités politiques et économiques mais a aussi pour effet d'adoucir ces inégalités parce que pour le client, le parrain est une personne sur laquelle il peut toujours compter en cas de besoin. Le parrainage sous cette forme est en Afrique largement répandu et arrive par vagues à partir du personnage central qu'est le parrain: la famille se compte parmi les premiers privilégiés, puis viennent les proches du village ou du district, et enfin ceux qui font partie du même groupe ethnique.

Conscience ethnique

Ceci nous amène au problème de la conscience ethnique, un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et auquel il est nécessaire de s'arrêter. Remarquable tout d'abord, la difficulté éprouvée à délimiter le champ d'action. Dans les premières études beaucoup de confusions sont apparues au sujet de l'emploi de notions comme tribu, race, groupe ethnique, identité ethnique, tribalisme, etc.; aujourd'hui encore on trouve peu de consensus sur le caractère central du concept groupe ethnique. On nomme généralement: une origine commune, un nom partagé, une culture, la religion

ou la langue, un espace vital, et surtout la conscience des membres d'appartenir à un même groupe (Isajiw, 1974; Amselle, 1985: 15-19).

Pour ce qui est des différences entre les courants opposés il est préférable de donner la parole à Doornbos (1990: 194): "Au début, les différences de compréhension du phénomène conscience ethnique pouvaient difficilement être plus grandes. Divers intellectuels libéraux, essentiellement apparentés à Clifford Geertz, voyaient l'identité ethnique comme une donnée primordiale, c'est-à-dire profondément enracinée (...). Beaucoup d'intellectuels marxistes, au contraire, ne considérèrent la conscience ethnique que comme un épiphénomène; autrement dit, ou bien une méprise ou une fausse conscience, ou encore une réflexion en surface d'une catégorie de variables plus fondamentales et plus importantes. Aussi, nombre d'africanistes néomarxistes ont-ils placé la venue de la conscience ethnique dans le cadre de l'Etat colonialiste (et des missions). Cet Etat est donc vu comme l'architecte des unités ethniques par le truchement de la formation d'unités administratives portant une étiquette ethnique. Ainsi que Illife (1979) le formule très brièvement: "Les Européens ont cru que les Africains appartenaient à des tribus; les Africains ont créé des tribus pour y appartenir". Amselle va très loin dans cette approche qui insiste sur une conscience ethnique imposée de l'extérieure: "Il n'existait rien qui ressemblât à une ethnie pendant la période précoloniale. Les ethnies ne procèdent que de l'action du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé des entités ethniques qui ont été elles-mêmes ensuite réappropriées par les populations. Dans cette perspective, l' 'ethnie' (...) ne serait qu'un faux archaïsme" (1985: 23). D'après cet auteur, l'Afrique précoloniale n'était pas composée de groupes ethniques clairement distincts et fermés sur eux-même comme veulent nous le faire croire la plupart des monographies ethnologiques coloniales, mais de chaînes de sociétés pluriethniques étroitement liées entre elles. Vail (1989) lui aussi, qui décrit la situation en Afrique d'une manière plus spécifique, va dans la même voie que Amselle.

On a critiqué avec raison de telles vues parce que le commencement de la période coloniale y est trop dépeinte comme une transition absolue dans l'histoire de l'Afrique. L'influence de l'Etat colonial (et post-colonial) sur la conscience ethnique est ici surestimée, et la continuité avec les formations de groupes de la période précoloniale sous-estimée. On ne peut certainement pas ignorer que la formation de groupes ethniques se soit également déroulées au cours de ce siècle - quelques exemples ethnographiques en sont: Dozon (1985), Peel (1988) et Ranger (1989) - pourtant, un certain nombre de groupes ethniques se sont formés et ont acquis une conscience de groupe, avant l'arrivée de l'Etat colonial. C'est encore chez Chrétien et Prunier (1989) que cette idée est le mieux exprimée. Un danger de cette optique qui décrit les soit-disant groupes "traditionnels" comme des créations coloniales, est que la société africaine risque d'être présentée comme par trop passive.

Ces discussions ont clairement montré que les groupes et identités ethniques sont l'objet d'une constante évolution, un point de vue qui même chez les partisans de l'école "libérale" s'est de plus en plus développé. Pour reprendre les mots de Doornbos (1990): "Du côté libéral, la thèse

primordiale a d'abord été critiquée et nuancée en reconnaissant une plus grande flexibilité et variabilité des identités qu'il avait été assumé au départ, et par une compréhension croissante de l'identité comme un phénomène multiple sous de nombreux aspects. Les identités ethniques existantes qu'on croyait d'abord profondément enracinées et immuables, se sont vues acquérir de nouvelles significations en réponse à de nouvelles situations et de nouveaux défis".

Cette perspective où les groupes ethniques ne sont pas vus comme statiques mais sujet à modifications, et qu'ils ne sont pas des phénomènes isolés mais font parti d'un tout plus grand (en particulier l'Etat moderne) d'où ils se développent et se manifestent en interaction avec d'autres groupes de nature équivalente, a très bien été formulée par Young (1976). Ce même auteur indique dans une publication ultérieure (1991b) que l'identité ethnique dans la situation actuelle est souvent éclipsée par l'identité régionale (parfois avec une nuance religieuse, pourrait-on encore ajouter). Young commente en particulier qu'il n'y a eu depuis 1960 en Afrique que peu de mouvements séparatistes: "Les cas les plus spectaculaires d'insurrection armée par des groupes demandant leur indépendance se sont pas situés autour de segments culturels mais autour de régions administratives; les quatre principales ont été les Katanga, le Biafra, les sud du Soudan et l'Eritrée. La légitimité des divisions territoriales prenant leur origine dans les divisions administratives coloniales prenait une place centrale dans les efforts séparatistes" (p. 336). On doit en même temps tenir compte du fait que les groupes ethniques ne sont certainement pas toujours des blocs monolithiques tels qu'ils sont parfois dépeints par la littérature, et tels qu'ils sont parfois vécus par leurs membres. Souvent ils se divisent en plusieurs réseaux de parrainage conduits par des "entrepreneurs"* politiques menant une concurrence farouche.

Malgré les difficultés à définir le concept de conscience ethnique et les polémiques scientifiques dont il fait l'objet, on peut conclure que le combat pour les rares postes administratifs et les médiocres subsides de développement, est vécus par beaucoup d'Africains, même aujourd'hui, en termes d'ethnie et que la conscience ethnique est un facteur impératif de la vie politique de l'Afrique en 1992.¹

Classes sociales

Ceci ne veut pourtant pas dire qu'il s'agit là du seul facteur, tel que certains articles de presse le suggèrent. A travers la cohésion verticale représentée par la famille, le village, le groupe ethnique, la région et éventuellement la religion, oeuvre le processus horizontal de la formation de classes, pas toujours vécus consciemment par les Africains, mais non moins important pour autant, surtout là où il est question de démocratisation. Une analyse de la formation de classes nous donne une meilleure idée du rôle que les différentes classes sociales ont à jouer dans la lutte pour une société plus ouverte et pluriforme, et les alliances qui seront forgées entre certaines classes pour la démocratisation, ce qui influera finalement sur le phénomène tout entier.

¹Voir deux articles récents à ce sujet et écrits par des Africains: Ekeh (1990) et Osaghae (1991).

Il faut tout d'abord remarquer qu'une analyse de la formation de classes en Afrique n'est pas une tâche simple. En fin de compte, l'introduction du système capitaliste en Afrique n'a pas résulté en une destruction totale de la société antérieure. C'est pourquoi d'anciennes et de nouvelles formes d'organisations économiques et de structures de pouvoir existent encore parallèlement. De plus il existe des différences considérables de degré d'incorporation des régions et pays au capitalisme ce qui se traduit par de grandes variations dans le processus de la formation de classes (à ce sujet de "articulation du processus de production" il existe une riche littérature. Pour une bonne compréhension voir Konings, 1986: 'Introduction', ainsi que le recueil de Van Binsbergen et Geschiere, 1985).

Nous avons déjà parlé plus haut de l'actuelle élite gouvernante en Afrique, la bourgeoisie administrative, et nous avons vu que celle-ci est en train d'évoluer vers une bourgeoisie nationale moins dépendante de l'Etat. A côté de cela, ou en dessous, on peut distinguer un certain nombre de groupes que l'on peut qualifier de "classe moyenne". Il ne s'agit pas seulement d'entrepreneurs ou de commerçants de moyenne importance, mais aussi d'intellectuels, de professions libérales (avocats, médecins, journalistes), de dirigeants ecclésiastiques, de dirigeants syndicalistes, etc. Ces groupes sociaux occupent souvent une place ambivalente entre la classe dominante et la masse de la population. En général, ils trouvent leur intérêt dans le statu quo et soutiennent le pouvoir en place. Les moyennes entreprises sont généralement dépendantes du soutien de l'Etat dans leur ambition d'appartenir à la bourgeoisie africaine, et en principe l'intelligentsia trouve accès aux fonctions principales de l'Etat ou de l'industrie. Plusieurs d'entre eux ont été régulièrement admis au sein du pouvoir politique et sont directement confrontés au syndrome de "zero-sum" cité plus haut. Un certain nombre de facteurs, comme une profonde crise économique et aussi l'autoritarisme croissant du pouvoir en place, plus récemment, ont souvent fait de la classe moyenne l'opposition du régime (voir Sandbrook, 1982). Du fait que l'Etat n'avait plus rien à leur offrir, l'élite dominante perdit à leurs yeux toute légitimité. Il faut naturellement considérer que plusieurs de ces groupes sociaux, et en particulier les professions libérales, sont organisés et peuvent facilement mobiliser leurs membres pour une action collective.

En ce qui concerne la classe ouvrière, celle-ci s'avère encore peu nombreuse en Afrique. En l'absence d'une industrie significative, une grande partie des ouvriers était, et est encore, employée dans les mines, le chemin de fer, et les plantations. Depuis les années 50, les ouvriers sont de plus en plus stabilisés et travaillent de nombreuses années - certains même à vie - dans le secteur capitaliste. Pourtant la plupart des ouvriers ne sont pas encore tout à fait prolétariés: ils sont encore en possession de droits sur les terres dans la société non capitaliste et entretiennent encore souvent d'étroites relations avec leur région d'origine. Ceci est très évident en Afrique de l'ouest; dans le sud, la prolétarianisation est déjà beaucoup plus avancée.

Depuis les années 70 on a effectué beaucoup de recherche sur la conscience et l'action de ouvriers africains (voir Sandbrook & Cohen, 1975, Freund, 1988). Certains auteurs comme Arrighi et Saul (1973) ont avancé que les ouvriers étaient en fait des "Aristocratouvriers" qui

jouissaient d'un revenu beaucoup plus haut que paysans et ouvriers du secteur informel et par là étaient enclins à s'identifier aux élites et semi-élites de la société. Cette thèse d'Aristocratie ouvrière est en grande partie contestée sur des bases empiriques et théoriques (voire Waterman, 1975; Sandbrook, 1982). Quelques auteurs signalent les tendances petites-bourgeoises au sein de la classe ouvrière urbaine: beaucoup d'ouvriers s'efforcent de devenir de petits producteurs du secteur informel en raison de revenus plus élevés. (voir Peace, 1979). En outre, plusieurs études ont démontré que les travailleurs urbains ont développé une "conscience populiste" en ce sens qu'ils tiennent une élite corrompue et autoritaire pour responsables des grandes inégalités de la société (voir Jeffries, 1978; Peace, 1979).

L'armée des travailleurs est petite et n'est pas encore prolétarisée, mais elle n'est pas impuissante vis-à-vis du pouvoir. Beaucoup d'ouvriers sont concentrés dans les villes et employés dans les importants secteurs stratégiques de l'économie. Ils entretiennent des relations étroites avec les couches inférieures de la population urbaine. Ils sont souvent organisés en syndicats. Le nombre de syndicats d'idéologie ou de praxis radicale ou révolutionnaire est en fait minime en Afrique. Au contraire, la plupart sont réformistes et s'efforcent de défendre les intérêts économiques de leurs membres dans le cadre du statu quo. Ils sont par là entrés régulièrement en collision avec le régime, qui exigeait de plus en plus de sacrifices de la part des ouvriers dans le développement, et interprétaient les actions syndicales légitimes comme des actions d'opposition. Dans un certain nombre d'Etats africains, les syndicats ont été à même de déclencher des grèves générales qui formaient une réelle menace pour le pouvoir et, dans certains cas, ont contribué à renverser le gouvernement. Les syndicats se sont alors révélés, au contraire de l'armée, impuissants à prendre le pouvoir (cf. Konings, 1992).

C'est pourquoi il n'est pas étonnant que l'élite politique ait de toutes les façons essayé de tenir la bride aux syndicats et de coopter leurs dirigeants dans l'alliance hégémonique. Ce qui n'a pas toujours réussi. En Zambie par exemple, où le syndicat des mineurs défend les intérêts des travailleurs dans le plus important secteur économique, les mines de cuivre, l'élite politique n'a jamais pu soumettre complètement ce syndicat à l'Etat. En raison de la répression croissante des syndicats, la résistance des membres s'est surtout exprimée par une multiplication d'actions informelles et d'actions collectives sporadiques au niveau local ou régional. (cf. Cohen, 1980).

Pour ce qui est du secteur informel, on peut difficilement parler d'une classe à part. Il s'agit en fait d'une couche sociale extrêmement hétérogène où différents niveaux sont représentés, variant des petits producteurs avec leurs compagnons et apprentis, petits commerçants, travailleurs à la journée, groupes professionnels parasites comme les prostituées, revendeurs de drogue, mendiants et voleurs, et les "chômeurs", "le prolétariat en haillons". Comme c'est une couche sociale qui ne forme pas de classe définie, il lui est difficile de se former une conscience commune, ou encore une organisation ou de développer une solidarité (voir Hart, 1973; Bromley & Gerry, 1979; Sandbrook, 1982; Morice, 1987).

Les différentes strates sont en fait mieux organisées qu'on ne le pense, surtout en Afrique de l'ouest. Les petits producteurs sont souvent organisés en guildes et associations professionnelles. Il existe même des associations de prostituées, de voleurs, et chômeurs (voir Gutkund, 1973). Il s'agit principalement d'organisations locales faibles. Les plus fortes sont formées par les vendeuses des marchés qui par leur contrôle des denrées alimentaires essentielles possèdent un pouvoir politique indirect dans certains pays de l'Afrique de l'ouest (voir Robertson, 1987). En général, les différentes organisations opèrent dans le secteur informel et n'exercent que rarement des pressions politiques directes.

On a beaucoup écrit à propos du potentiel politique du "prolétariat en haillons" (voir Cohen & Michael, 1991). Certains auteurs, en particulier les adeptes de Fanon, lui attribuaient même un potentiel révolutionnaire. La plupart des auteurs soulignent, selon nous avec raison, le caractère ambivalent de ces groupes: d'un côté ils incriminent souvent l'élite, mais d'un autre côté ils sont très dépendants de cette même élite pour l'obtention d'un emploi. On ne doit pourtant pas perdre de vue que l'armée croissante des chômeurs de formation secondaire ou même universitaire peuvent sous certaines conditions déclencher une radicalisation de cette couche sociale. Les manifestations violentes de nombreux chômeurs pendant les luttes démocratiques dans certains pays africains est une expression de leur frustration et de leur détresse.

En l'absence d'organisation commune, beaucoup d'ouvriers du secteur informel considèrent les syndicats comme les porte-paroles de leurs plaintes (voir Jeffries, 1978; Peace, 1979). L'idéologie populiste, largement répandue chez les ouvriers du secteur officiel, compte également beaucoup de partisans dans le secteur informel (voir Sandbrook, 1982). Lors des grèves générales des ouvriers au Ghana et au Nigeria on comptait beaucoup de chômeurs, et les vendeuses de marché distribuaient de la nourriture aux grévistes. Au cours des récentes manifestations pour plus de démocratisation également, les travailleurs des secteurs informel comme officiel se trouvèrent souvent côte à côte.

Les paysans forment la grande majorité des travailleurs africains. En général il existe de grandes différences, du petit paysans au grand et du pauvre au riche (voir Klein, 1980). Dans l'est et le sud de l'Afrique en particulier, où les colons blancs ont très tôt pris possession de la terre, vit un grand nombre de paysans ne possédant que peu ou pas de terre et qui ne peuvent survivre que par un emploi chez les gros paysans et dans les plantations (voir Isaacman, 1990). Certains, en particulier les paysans riches, investissent dans des activités secondaires comme le commerce, le transport, la construction, etc. (voir Kitching, 1980).

On trouve une importante littérature décrivant les paysans comme la classe la plus exploitée d'Afrique (voir Bates, 1981; Roberts & Williams, 1991). Une proportion considérable de leur excédent est transféré à l'Etat, ils sont discriminés par l'Etat pour tout ce qui est soutien, crédits et service agricole. L'Etat est souvent l'instrument de leur dépossession par le truchement des réformes agraires (voir Fisiy, 1992a). La classe dominante profite encore le plus de cette situation

et s'adonne de plus en plus à la production agricole capitaliste (voir Konings, 1986). A la création de projets de développement en campagne, on ne demande que très rarement l'avis des paysans.

Les paysans sont souvent organisés en syndicats et coopératives. En réalité, ces organisations sont souvent sous le contrôle sévère de l'Etat, et les dirigeants, pour la plupart des paysans riches, sont étroitement liés à l'Etat (voir Beckman, 1976 et van Cranenberg, 1990). Cela ne signifie pas que les paysans ne seraient pas en état de protester contre l'exploitation et l'oppression. Bien qu'ils ne soient que rarement allés jusqu'à la révolte armée (voir Buijtenhuijs, 1991a), ils ont souvent eu recours à une gamme très variée d'actions formelles comme informelles (voir Scott, 1985).

L'Etat et la communauté civile

De ce qui a été dit jusque là peut conclure que l'arène politique en Afrique ne s'est pas encore cristallisée et se voit dominée par des éléments contradictoires: des connections verticales sous forme de parrainage et de conscience ethnique existent parallèlement aux liens horizontaux sous forme de classes sociales qui se trouvent en outre souvent in statu nascendi. Suivant la situation, les acteurs de la vie politique se présenteront sous un autre visage: comme membre d'un groupe ethnique, comme membre d'une classe sociale, parfois aussi comme adepte d'une religion, etc. Ceci mène à une situation confuse. Nous allons néanmoins essayer de formuler la relation existante entre l'Etat africain et la société civile ("civil society").

De prime abord, l'Etat africain apparaît comme un despotique Leviathan, et cette impression est jusqu'à un certain point exacte. Vu le caractère "zero-sum" de la politique africaine, l'élite dominante fera tout pour conserver le contrôle de l'Etat. Comme Bayart (1983: 101) le dit: Les efforts de cette élite à établir son hégémonie sur l'Etat et la société mènent à un "essai de tutelle globale"* et à un refus de tout forme d'organisation autonome des groupes dominés. Ainsi s'est-on efforcé un peu partout de museler la presse et d'annexer à l'Etat ou aux partis les organisations comme les syndicats, les associations féminines, de jeunes, d'étudiants, et même souvent les associations sportives, bien que cela n'ait pas partout réussi: nous avons déjà vu qu'en Zambie les syndicats ont réussi à conserver leur autonomie par rapport à l'Etat (voir Simutanyi, 1992), de même que dans certains pays, surtout ceux de langue anglaise comme le Nigeria et le Kénia, a su se maintenir une relative liberté de la presse.

Ces efforts à établir une complète hégémonie sur la totalité de la société ont quelques fois abouti à une vulgaire dictature, mais même dans le cadre des formes plus modérées d'autoritarisme de l'Etat africain, ils signifient peu de respect pour les droits de l'homme, pour la liberté politique et les principes démocratiques. Là aussi s'est souvent créé un régime où le pouvoir politique est réuni en une seule personne, celle du Président. Ceci a souvent été étayé par une idéologie, avec un appel abusif à la tradition africaine: "Dès le départ, est affirmé un rapport génétique, qui fait du héros-fondateur le géniteur ou père absolu du nouvel ordre des choses (...). L'indépendance

conquise, le père du parti devient le père de la nation (...). De lui émanent tous les pouvoirs dérivés, toutes les fonctions, toutes les entreprises et oeuvres, bref la nation"* (Mermel-Fote, 1992: 12). Le Botswana est l'une des rares exceptions à ce présidentielisme omniprésent. Bien que là aussi la tête de l'Etat dispose de beaucoup de pouvoir, ce pouvoir n'est pas personnifié et la plupart des décisions importantes sont prise collectivement par les membres du gouvernement (Tordoff, 1989: 283).

Simultanément, le pouvoir autoritaire de l'Etat africain repose sur des apparences. Ainsi que Bratton (1989a: 410) l'exprime: " L'Etat africain est faible à la mesure conventionnelle des capacités institutionnelles". Le régime ne possède que relativement peu de moyens matériels et surtout dans les pays les moins bien organisés ou dirigés, l'Etat a peu ou pas de pouvoir dans les domaines périphériques et généralement dans les campagnes. Le Zaïre en est un bon exemple. (voir Davidson, 1992: chap. 8). C'est pourquoi l'Etat africain est décrit par quelques auteurs comme le "Léviathan boiteux".

On se trouve donc en présence d'une remarquable contradiction entre d'un côté un Etat "fort" et de l'autre un Etat "faible", une contradiction qui se manifeste aussi dans le caractère de la société africaine. Bratton explique cette contradiction de la manière suivante: "En Afrique l'Etat surgit du paysage comme un véritable Kilimanjaro, en grande partie parce que les plaines de la collectivité semblent peu fréquentées par d'autres institutions. Au premier regard, Les sociétés africaines semblent ne posséder que peu d'organisations intermédiaires pour occuper l'espace politique entre la famille (largement défini par les liens affectifs du sang, du mariage, l'habitat, la tribu et l'ethnie), et l'Etat (...) je soutiens que les politicologues devraient vouer plus d'attention à la vie associative qui se joue dans l'espace politique au-delà des limites de l'Etat. Loin de végéter dans l'Afrique subsaharienne, elle est au contraire le plus souvent ardente" (Bratton, 1989a; 410-411).

Bratton semble de toute évidence se contredire et pourtant son affirmation reflète la vérité pour ce qui est de la société civile africaine. Mais essayons tout d'abord de définir le mot. D'après Stephan, la "civil society" est une arène où un éventail de mouvements sociaux ... et d'organisations civiques de toutes classes ... s'efforce de se constituer en un ensemble ou une structure de façon à pouvoir s'exprimer et faire valoir leurs intérêts" (cité dans Bratton 1989a: 417). Bayart (1983: 99) à son tour définit "la société civile"* comme "la société par rapport à l'Etat (...) en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'Etat"*, indiquant par là que la communauté civile ne doit pas être vue comme une aire à part, séparée de l'Etat, mais qu'il s'agit d'une relation dynamique, complexe et ambivalente (et pas nécessairement conflictuelle) entre l'Etat et la société. Bayart fait également remarquer que la communauté civile ne limite pas aux couches sociales inférieures; les groupes sociaux dominants mais dépourvus de pouvoir politique direct, comme les hommes d'affaires et les dirigeants religieux, en font également partie. Bayart remarque que la relation entre l'Etat et la société civile n'est pas toujours conflictuelle, et Bratton (1989a) lui aussi souligne: certaines organisations civiles soutiennent l'Etat ou le régime en place.

Chazan (1992: 281) donne dans sa définition un autre aspect du concept "civil society": "Société civile, comme élément distinct de la société en général - bien que les deux aient été employés bien trop souvent comme synonymes dans la récente littérature - réfère à cette partie de la société qui se fait interlocuteur de l'Etat et l'influence, mais n'est pas l'Etat". (voir Hyden 1989 pour un plus large inventaire de ce que la société civile représente au pratiquement au niveau local).

Différents auteurs, et en particulier ceux qui se sont risqué à une comparaison entre les processus de démocratisation en Afrique et en Europe de l'Est, font remarquer que les sociétés civiles dans le premier cas sont beaucoup plus faiblement organisées que leurs homologues d'Europe (Mbembe, 1990. Voir aussi Post, 1991 pour une optique plus générale). Ceci revient à la première partie du passage de Bratton cité plus haut. Si on s'aventure un peu plus loin dans le sujet, on s'aperçoit que la société civile en Afrique n'est pas nécessairement faible mais que son trait de caractère primordial est qu'elle s'efforce principalement de se soustraire ou en tout cas se pose en "indifférente" par rapport à l'Etat. Ceci est le cas, par exemple avec les "Hometown associations" ("associations d'originaires"*) qui se donnent pour but de favoriser le développement dans la région d'origine des membres et qui donc d'une certaine manière entreprennent des tâches économiques que l'Etat néglige, mais qui également, et par définition, ont un horizon local limité (voir p.ex. Barkan et al. 1991, et aussi Lachenmann 1992). On peut dire la même chose des groupes de "vigilants" qui ne se chargent pas de tâches économiques mais administratives, surtout policières, des gouvernement qui sur ce point se trouvent en défaut (voir Hyden, 1989).

D'autres groupements, en particulier les églises indépendantes africaines et les mouvements prophétiques dont il existe des milliers actuellement, ont souvent le caractère de contre-sociétés qui s'efforcent de se soustraire le plus possible à l'Etat et à la "politique" en général (voir Buijtenhuijs, 1976 et 1985, et Ranger, 1986). Hyden (1980) va encore plus loin dans son optique sur la "uncaptured peasantry" et affirme que les paysans africains peuvent en général se soustraire facilement à l'Etat: "Les paysans sont les possesseurs des moyens de production (...) et peuvent donc toujours chercher refuge dans la retraite (...). Alors qu'il est vrai (...) que dans (...) l'Afrique contemporaine, les paysans n'ont que peu d'opportunités d'user de leurs droits de citoyens pour détourner le pouvoir bureaucratique, ils ont la liberté de rester en dehors du système de l'Etat. Pour reprendre la terminologie de Hirschman, ils détiennent l'option 'sortie' du système". (p. 25). Rothschild et Chazan dans leurs observations sur la société civile continuent sur les bases de Hyden. Bien que "l'option sortie" de Hyden ait été fortement critiquée (Geschiere, 1984; voir aussi Doornbos, 1990 pour un résumé des critiques à l'encontre de Hyden formulées par Cliffe, Kasfir et Williams), on ne peut pas à notre avis la mettre sans plus au rebut: Comparés aux paysans d'autres pays du tiers-monde, les paysans africains jouissent d'une plus grande autonomie par rapport à l'Etat.

C'est sur ce point que se basent les auteurs qui affirment que la société civile en africaine est faible. Dans les mots de Mbembe (1990): "Les forces d'indiscipline et d'insubordination prennent

des formes totalement différentes de celles qu'elles ont empruntées en Europe de l'Est. Les pratiques qui en découlent se caractérisent par leur souplesse, leur fluidité. La plupart de ces forces sont faiblement institutionnalisées. Très souvent elles demeurent informelles (...) parfois sous des formes chaotiques et disparates (escapades, pratiques de détournement, dérision, dissidences d'inspiration religieuse...). De telle sorte que le rassemblement des forces africaines d'indocilité en un mouvement social structuré est fort problématique".*

Ceci ne signifie pourtant pas que la société civile en Afrique brille par son absence, et c'est ce que veut dire Bratton par "le plus souvent ardente". Différents auteurs, comme Pradervent 1989 (un livre portant le titre évocateur de "Une Afrique en marche"*), Dumont (1991) et Lachenmann (1992) indiquent clairement que, surtout dans les campagnes africaines, ça fourmille d'organisations sociales et économiques qui parfois collaborent avec l'Etat et parfois se développent parallèlement à l'Etat. Parfois aussi elles réduisent nettement le pouvoir de l'Etat (Bayart, 1983: 102-103), même si ces organisations ont souvent un horizon limité et ne sont pas actives au niveau national. De plus, nous verrons plus loin que les organisations modernes elles aussi comme les syndicats, les associations professionnelles et les églises universelles officielles qui elles sont actives sur le plan national, malgré les efforts des régimes de les museler, se sont maintenues, et ont pu jouer un rôle important lors des récents événements à propos de la démocratisation. Les aspirations hégémoniques des élites dominantes n'ont donc que partiellement réussi.

Conclusions

Se basant sur les analyses précédentes on constate que l'Afrique n'offre pas le terrain le plus idéal au multipartisme, et encore moins pour les expériences démocratiques dans le sens le plus large du terme. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que beaucoup d'auteurs se soient exprimés au cours des années de manière pessimiste sur les possibilités de démocratisation dans les pays africains. "S'être attendu à un épanouissement de la démocratie aurait été de la cécité historique" affirme Chabal en 1986 (p. 5)), cependant que Callaghy, dans le même recueil, en vient à ce propos qu'il existe au Nigéria une culture politique "qui est destructive pour les normes démocratiques ou du moins qui ne les nourrit pas" (p. 45). A propos de ce point là, le président de la commission chargée de l'organisation des élections nationales de 1983 au Nigéria, déclare en raison d'expériences décevantes que son pays n'était pas mûre pour des élections libres et honnêtes (cité dans Ibrahim, 1991: 132).

Plus récemment, des africanistes notoires se sont exprimés avec réserve sur le sujet. "La question de la démocratie", écrivait Bratton en 1989, "dépend de la possibilité pour les dirigeants politiques d'être installés ou déposés par la volonté populaire et d'être tenu pour responsable pendant la durée de leur mandat. A l'heure actuelle ceci semble être une question trop importante pour l'Afrique, un objectif trop éloigné" (1989a: 430). Molutsi et Holm, les exécutants du

Botswana Democracy Project, concluent à leur tour, in 1990, "qu'une démocratie pluraliste ne peut pas se faire en au Botswana ni dans beaucoup de pays en Afrique sauf par une période de transition qui se déroulera probablement sur plusieurs dizaines d'années" (p. 340).

Suffisamment de raisons donc pour être prudent dans l'expression d'un jugement sur le processus de démocratisation. En contrepartie il est certain que depuis l'indépendance, une certaine forme de démocratie a su néanmoins se maintenir au Botswana, l'île Maurice, la Gambie et le Sénégal et que le fatalisme et le défaitisme ne conduisent pas forcément à une bonne optique des choses. Les événements des quatre dernières années ont prouvé qu'il existe bien en Afrique une demande énorme pour des formes de société plus ouvertes et pluriformes. Holmquist (1989) à en ceci raison lorsqu'il nous rappelle que "Les formes de démocratie sont rares en Afrique pour la raison primaire que les gouvernements ne les permettent pas. Les régimes sont les arbitres des formes institutionnelles et non pas la population qui a été poussée au-delà des murs de la politique. Ce sont les régimes et les classes dominantes qui doivent être responsables de l'absence de démocratie et non la société en général (p. 60).

III. LES DEBATS FONDAMENTAUX

1. Le débat scientifique sur la démocratie: 1960-1989

Perspective à long terme sur l'histoire politique de l'Afrique

Après trois décennies de "pensée dominée par le Développement" sur plan national et international, on peut constater que les politiques de développement qui en sont issues n'ont pour le moins pas apporté ce qu'on attendait d'elles: le "rattachement au monde moderne" du continent africain. En outre, on observe, après trente ans de "nation building", une désintégration grave de la société.

Cette constatation oblige beaucoup de scientifiques à effectuer un pas en arrière, dans leur effort à placer les événements dans une perspective historique à long terme. De cette position il apparaît que les scientifiques des deux plus importants courants scientifiques, la théorie de la modernisation et la théorie de la dependencia néomarxiste¹, montre un certain nombre de points communs malgré leurs contradictions: (1) Les structures précoloniales (socio-économiques et politiques) de l'Afrique étaient dépassées, n'étaient pas fonctionnelles à l'époque moderne et disparaîtraient avec le temps. (2) l'Etat devrait jouer un rôle de premier plan, régulateur et organisateur, dans la course de rattrapage dans laquelle se trouvaient les jeunes Etats africains au début des années 60 (Doornbos, 1990: 182; voir aussi Mamdani et autres, 1988; Chazan, 1988). Les deux optiques font actuellement l'objet de critiques.

- (1) Dans l'optique à long terme de l'histoire politique de l'Afrique, l'époque coloniale et précoloniale est vue comme une période relativement courte où les structures traditionnelles africaines n'ont certainement pas disparu. Dans cette optique, l'accent est mis sur l'importante influence exercée par ces structures traditionnelles sur la réalité actuelle. Sans une solide connaissance de ces structures, la réalité actuelle ne peut pas être comprise (Bayart, 1991b: 53).
- (2) Les élites scientifiques et politiques se sont à tel point laissé prendre par leur lutte mutuelle sur le rôle de l'Etat (national et international; ultérieurement, on comprend à quel point ces polémiques faisaient partie de la Guerre Froide), que cela dépassait complètement la population. L'attention largement portée aujourd'hui à la 'civil society' en est la réaction et une critique.

¹Dans ce texte nous nous basons sur le principe de cette classification simple de la théorie scientifique en deux courants principaux. On peut en effet encore distinguer beaucoup de sous-écoles, et au cours du temps beaucoup d'influences réciproques se sont produites. Il ne nous est pas possible ici de tenir compte de toutes ces nuances. Pourtant, à l'interprétation du texte, il sera important de garder en mémoire qu'on ne peut déterminer aucune démarcation absolue. (voir pour plus de détails: Doornbos, 1989; Mamdani, et.al., 1988; Chazan, 1988: introduction.)

C'est dans ce contexte théorique où la population se trouve oubliée et l'individualité africaine déniée, que la discussion scientifique sur la démocratie a, au cours des trois dernières décennies, mené en fait une vie rudimentaire. Ceci du reste malgré les nombreuses approbations de pure forme à l'adresse de la démocratie (Mamdani, 1992: 24). Un regard en arrière sur la discussion sur la démocratie est malgré tout nécessaire pour répondre à la question suivante: "Comment pouvons-nous, Africains, prévenir une répétition des pantomimes démocratiques sans contenu démocratique qui étaient caractéristiques de tant de pays africains au cours de la `décade de l'indépendance'?" (Imam, 1991: 5).

Origine de la question de la démocratisation dans les mouvements d'indépendance

La discussion de la démocratisation a ses racines dans les mouvements d'indépendance. Beaucoup d'auteurs soulignent à quel point l'idéal démocratique formait le fer de lance de la lutte pour l'indépendance, en réaction à la nature autoritaire par excellence des régimes coloniaux (Riley, 1992: 3). "Il a été avancé que l'une des idéaux les plus inspirants du mouvement d'indépendance était la démocratie" (Anyang' Nyong'o, 1992: 2).

Là aussi la question: "Qu'est-ce que la démocratie dans le contexte africain?" a été soulevée. Il semblait très séduisant d'idéaliser l'Afrique précoloniale et de dépeindre la culture politique africaine comme principalement égalitaire et démocratique. On a cherché pour la démocratie des modèles africains. L.S. Senghor par exemple, indiquait le `palabre' où les anciens du village ne prenaient une décision qu'après un consensus obtenu au bout de longues discussions (riley, 1991: 3).

Par ailleurs, les mouvements d'indépendance se sont trouvés confrontés aux exigences des colonisateurs français et anglais, d'établir une démocratie parlementaire suivant les modèles respectivement gaullistes et de Westminster, comme condition de l'obtention de l'indépendance (Rijnierse, 1992: 9). Malgré tout, le cadre des mouvements d'indépendance semblait à un certain point prêt à accepter les concepts occidentaux de la démocratie multipartite. Le mouvement d'indépendance de la Zambie par exemple, sous la conduite de Kenneth Kaunda s'efforça de devenir un mouvement "responsable" avec lequel les dirigeants coloniaux pourraient négocier la cession du pouvoir (Baylies et Seftel, 1992: 78). Cette acceptation des concepts occidentaux a en premier lieu dominé, comme le montrent les constitutions occidentalises des nouveaux Etats africains et l'introduction générale du multipartisme.

L'échec des modèles Westminster/Elysée

Pourtant, malgré ces appels à la démocratie à partir des mouvements d'indépendance qui ont principalement formé la base des partis des gouvernements après l'indépendance, et malgré l'introduction du multipartisme sur les modèles français et anglais, la démocratie n'a pour ainsi dire pas connu de teneur. Pourquoi cet échec des modèles Westminster/Elysée?

Pour répondre à cette question, les différents auteurs renvoient à (1) l'héritage de l'Etat colonial, (2) à la fonction que l'Etat africain remplit dans le contexte africain, et 3) au rôle des mouvements d'indépendance (voir Munslow, 1983).

- (1) L'Etat colonial était de nature autoritaire et hiérarchique. En particulier les anglais avaient repris les structures socio-politiques autochtones existantes et ainsi exercé le pouvoir par le truchement de "indirect rules". Aussi bien sous la domination indirecte (anglaise) que sous la domination directe (française), les formes plus démocratiques de gouvernement africain ont obtenu peu de chances de se développer et de se maintenir (Diamond, 1988: 1-29). Ce n'est qu'à un stade ultérieur de la domination coloniale qu'on fut convaincu que l'introduction de gouvernements plus démocratiques était souhaitable. Le délai restant pour consolider les institutions démocratiques a été court (Cleaver, 1992: 8).

Le caractère autoritaire de l'Etat colonial a eu une influence directe sur les nouveaux Etats africains. "Etant donné que l'Etat post-colonial était l'héritier des cadres politiques économiques et sociaux des entités coloniales, il n'est pas étonnant qu'ils aient cherché à gouverner de la même façon" (Haynes, 1992: 12).

Il faut également penser qu'à la formation des partis (déjà pendant la période coloniale) par les dirigeants coloniaux, il a été soigneusement fait attention à ce qu'ils ne soient pas trop solidement ancrés dans les organisations sociales. Les exigences d'égalités sociales et économiques auraient autrement formé une menace pour les intérêts économiques occidentaux comme pour les intérêts des élites entre temps occidentalises et liées aux dirigeants coloniaux. En coupant les liens entre les mouvements politiques et sociaux, les partis politiques sont devenus des partis d'Etat (Mamdani, 1992: 2-3, 20).

- (2) En général, il ne s'est pas créé de classe économiquement indépendante. Ce qui signifie qu'il n'y avait pas de groupe pouvant exercer un contrôle effectif sur l'Etat. L'Etat formait ainsi un lieu protégé où tout était impunément possible (Clapham, 1992: 3, Baylies et Seftel, 1992: 77).

S'ajoute à cela que seule une carrière dans le cadre de l'Etat donnait la possibilité de mobilité sociale et d'atteindre à la prospérité. Les compétitions internes en ont été si grandes que les systèmes multipartistes ne pouvaient plus fonctionner (Baylies et Seftel, 1992: 77-78, voir aussi chapitre 2: le syndrome de "zero-sum").

- (3) Les jeunes partis politiques avaient leurs racines principalement dans les mouvements d'indépendance (Rijnierse, 1992: 9-11). C'étaient des partis de masses qui formaient un tout, surtout parce qu'ils avaient un but commun: l'indépendance. La lutte pour l'indépendance avait fourni tant de prestige que dans la plupart des cas ce sont ces partis là qui ont obtenu la grande majorité aux premières élections (Baylies et Seftel, 1992: 78). Cette victoire a donc surtout été obtenue par des voix de protestation contre le colonialisme et non pour un programme défini. A la disparition de ce but commun, il est normal que beaucoup de différents sur la politique à suivre soient apparus.

Les élections revenaient à une consolidation de ceux qui avaient pris la tête lors des luttes pour l'indépendance. Ils comptaient souvent des arrières dans les groupes ethniques. Dans ces conditions, un partage équitable du pouvoir était exclu (Clapham, 1992: 4). En raison de la grande majorité obtenu par un parti se faisait l'existence de facto d'un Etat monopartiste, où l'opposition éventuelle pouvait facilement être désarmée au cours des années suivantes (Baylies et Seftel, 1992: 78).

Comme point essentiel de l'ensemble, Mamdani indique que les réformes coloniales d'après la guerre ont pris pour base une vision limitée de la démocratie, purement définie en termes de droits politiques et sans aller jusqu'aux termes de droits civiques ou socio-économiques. Il avertit contre les tendances des discussions actuelles de définir la démocratie dans un sens étroit et de l'assimiler au multipartisme. Dans ce cas, le danger est grand d'empêcher encore une fois toute évolution essentielle (Mamdani, 1992: 3).

La légitimité de l'Etat à parti unique

Presque tous les Etats africains sont devenus des Etats à parti unique au cours des dix premières années de leur indépendance. Nous avons déjà indiqué plus haut quels étaient les obstacles au bon fonctionnement du multipartisme. Ces problèmes ont formé la critique fondamentale de ces gouvernements.

Il est important de discerner d'une part les arguments tels qu'ils ont été employés par les hommes politiques et d'autre part les théories formées par les scientifiques. Le rôle des hommes politiques de l'époque est évident. Ils avaient tout intérêt à miner la démocratie pour consolider leur propre position. On perçoit également maintenant de violentes critiques à l'encontre du rôle des scientifiques des années 60 et 70 dans la légitimation du monopartisme. Marie Louise Eteki Otabela par exemple, est d'avis que les scientifiques tant de l'école de la modernisation que de celle de la dépendencia, ont camouflé la nature totalitaire de l'Etat africain et l'ont même renforcée par leur soutien des régimes post-coloniaux. Les deux écoles voyaient l'Etat comme le seul moteur de l'évolution et par là étaient prêt à fermer les yeux sur beaucoup de choses (Tadesse, 1992: 13). Un autre exemple est la critique de Mamdani (1992: 24) à l'encontre des scientifiques qui

n'estimaient pas (encore) la démocratie possible dans le contexte africain par "esprit de réalisme" (voir p. ex. Bienen et Herbst, 1991: 28).

La critique formulée sur le multipartisme était entre autres la suivante: (1) Les modèles occidentaux étaient imposés de l'extérieur et ne rejoignaient pas la réalité africaine. (2) Un système multipartiste conduit à l'instabilité et forme ainsi un obstacle à une rapide évolution (voir Healey et Robinson, 1992: 127). Ceci rejoint le fait qu'une certaine forme de développement économique est nécessaire pour qu'il soit question d'une participation politique. (3) Le multipartisme est un obstacle à la "nation-building". 4) La démocratie est impossible aussi longtemps que les pays africains sont économiquement dépendants des pays occidentaux.

- (1) En premier lieu, ce sont les dirigeants politiques qui ont défendu le concept de la "démocratie monopartiste" (Anyang' Nyong'o, 1992: 2-3). Avec un rappel du modèle des consensus des formes de démocratie traditionnelles africaines, il était affirmé que le monopartisme serait une forme de gouvernement plus appropriée que le multipartisme. Dans le cadre de l'opposition à la prolongation de l'influence coloniale et de la recherche d'alternatives, cet argument était également utilisé à défendre la légitimité du modèle monopartiste socialiste.¹ (Healey et Robinson, 1992: 127). Cette critique a été reprise ultérieurement par quelques scientifiques.

Un argument dans lequel l'accent se porte sur le caractère particulier de la société africaine a été formulé par Julius Nyerere [Tanzania]: "... dans l'Afrique d'aujourd'hui (années 60) tout comme dans la société égalitaire traditionnelle, il ne se `serait' pas encore constitué d'opposition de classes, si bien qu'un système multipartiste n'avait aucune raison d'être" (Buijtenhuijs, 1991b: 321)

Un autre exemple sont les paroles de Kenneth Kaunda [Zambie]. Lorsque Kaunda en 1972 passa officiellement au parti unique, il était très clair dans ses motivations, sa raison de vouloir sacrifier le multipartisme: "La démocratie à parti unique nous aidera à évincer les opportunistes politiques... Il était à la mode par le passé pour tout membre du Parti de menacer d'une démission, ou bien en cas de démission de menacer de passer à l'opposition; [Il était à la mode par le passé] pour tout serviteur civile de menacer de quitter le parti... [ou] pour tout homme d'affaires de refuser une licence ou un prêt sur des bases tout-à-fait légales pour passer à l'opposition dans l'espoir que s'ils formaient un gouvernement, il serait favorisé. Cette période, dans laquelle la politique du patronage a été créée à vie, est reléguée au passé" (Gertzel et al., 1984: 17).

Pourtant, d'après Anyang' Nyong'o il serait probablement historiquement faux d'arriver à la conclusion que les tout premiers partisans de la "démocratie monopartiste"

¹Voir par exemple: Nkrumah, K., (1957), Ghana: the autobiography de Kwame Nkrumah, London, Panaf; Nyerere, J.K., (1963), Democracy and the Party System, Dar el Salaam, Government Printers; Touré, S., Speeches; Mboya, T., (1963), Freedom and After, London, André Deutsch.

possédaient un agenda caché. Il faut plutôt chercher une réponse dans un concours de circonstances historiques, comme l'échec du multipartisme, la continuité de l'influence du pouvoir colonial, la dépendance au monde extérieur et les structures socio-économiques africaines internes (Anyang' Nyong'o, 1992: 2-3). Anyang' Nyong'o indique par là que dans ces circonstances, les critiques n'étaient pas déplacées. Ce n'est que plus tard qu'on aurait abusé des arguments pour le monopartisme dans la rhétorique politique.

L'interprétation occidentale de la démocratie a de plus été critiquée par la suite en milieu scientifique, parce que les conditions sociales nécessaires à son fonctionnement, comme un certain degré d'urbanisation, un bon niveau d'enseignement et l'industrialisation ne seraient pas présentes (Healey et Robinson, 1992: 126).

- (2) L'argument de la nécessité d'une unité pour une évolution rapide a également été utilisé par les hommes politiques et les scientifiques. Peter Anyang' Nyong'o cite dans cette optique des propos du dirigeant politique Tom Mboya [Kéni] : "Par conséquent un argument nous est donné pour un parti unique, conduit par un dirigeant national fort, non seulement pour sauvegarder l'unité face aux menaces contre l'indépendance (rivalité Est-Ouest, les conflits personnels, etc.) mais aussi pour assurer la discipline nécessaire à une rapide évolution" (Anyang' Nyong'o, 1992: 9). Dans l'argumentation de Tom Mboya [Kéni] on retrouve une illustration du naturel du passage de la mobilisation des masses pour la lutte pour l'indépendance à un parti unique dans l'Etat indépendant.

Un exemple clair d'un propos d'un scientifique est celui de S. Huntington en 1968: " Qui dit développement, dit moins de participation politique dans les sociétés en voie de développement parce que la participation mène à la déchéance dans de telles conditions." Ceci nous mène à la conclusion que: "démocratie, autrement dit, est en quelque sorte l'antithèse du développement dans de telles sociétés, de là, la question en Afrique était de juger le gouvernement à son efficacité en matière de développement et non à ses raffinements dans le soutien de la société démocratique" (Anyang' Nyong'o, 1991: 3).

Voho Sahi souligne davantage la stratégie de croissance bien connue, par laquelle la démocratie n'était plus qu'un luxe, et pour beaucoup de scientifiques a conduit à "l'optique 'chut, on développe'" (Stetter, 1990: 7). Cette attitude était en particulier percevable chez les théoriciens 'modernes' (voir Doornbos, 1989: 182; Anyang' Nyong'o, 1991: 2; Kühne, 1992: 10; I. Gendzier, 1985).

- (3) L'attention portée à la "nation-building" a contribué de plusieurs façons au passage au parti unique. Un des arguments est qu'un système multipartiste conduirait inmanquablement à la formation de partis ethniques, régionaux ou religieux. Ce qui diviserait improprement la politique, alors qu'un effort commun était nécessaire pour faire face aux problèmes de la communauté. Ceci serait un obstacle à la "nation-building"

(Buijtenhuijs, 1991b: 321). (voir aussi Tetzlaff, 1991a: 26-28, Anyang' Nyong'o, 1992: 2, Chazan, 1988: 13).

L'accent exclusif sur la "nation-building" rendait suspecte toute organisation civile et toute manifestation ethnique (Doornbos, 1989: 193). Bayart est encore plus acerbe en affirmant que le parti avait pour fonction "de prévenir toute forme d'organisation autonome au sein de la société civile" (Bayart, 1986: 110). Stetter résume Voho Sahi comme suit: "Au nom de l'unité nationale et du développement économique, l'autorité d'exercer le gouvernement a été transférée à un parti unique qui, avec l'aide d'un 'dirigeant éclairé' ou d'un 'père de la nation', dégradait la majorité des citoyens au statut de complices et de subalternes sans la moindre opportunité de participation économique ou politique" (Stetter, 1990: 7).

- (4) A un stade ultérieur les théoriciens de la dependencia arrivèrent à la conclusion que la démocratie n'était de toutes façons pas possible dans la continuelle position de dépendance des pays alentour (entre autres l'Afrique) par rapport aux pays occidentaux.

Beaucoup des points nommés plus haut reviennent en avant dans la discussion actuelle. Pourtant, le contexte économique et politique est radicalement changé. Il faut y ajouter que les expériences des trois dernières décennies ne portent pas à l'optimisme. Il sera nécessaire, à la lumière de ces expériences, de donner à ces arguments une autre signification dans la discussion actuelle.

La transition d'un Etat à parti unique à un Etat sans parti

Avec le temps, la démocratie perdit de plus en plus de son sens et devenait une rationalisation de différentes formes "d'autoritarisme présidentiel". Le parti, en tant que lieu de débats, disparaissait à l'arrière plan, et la répression augmentait. (Voir pour une analyse générale: Wallerstein, 1966). De fait il n'était plus question de parti pouvant être légitimé par les arguments nommés plus haut. Le régime qui au cours des années apparut en Afrique est encore désigné par le terme de "Etat sans parti".

On a jusqu'ici exposé pour quelles raisons la rhétorique politique s'accrochait à l'idéal démocratique et comment ceci a conduit aux "pantomimes démocratiques" mentionnées. Les propos de Chihana, dirigeant syndical et actuellement le principal opposant du président Banda du Malawi, nous rappelle la douleur des idéaux disparus.: "L'Etat monopartiste au Malawi est le 'résultat des mésaventures de ce qu'était le mouvement nationaliste... avidité de pouvoir, intérêts personnels mesquins et accroissement personnel. Les libertés fondamentales ont été étouffées au nom de la 'nation-building' et de l'unité nationale'" (Venter, 1992: 20). (Voir pour une description détaillée de ce processus au Bénin: Allen, 1992: 42-45. Plus généralement: Anyang'Nyong'o, 1992: 11-12).

Plaidoyer pour la démocratie

La répression grandissante et l'évolution stagnante ne sont évidemment pas passées inaperçues aux yeux de tous les scientifiques. Au cours des années 70 on s'inquiéta de l'exploitation par l'Etat africain et de sa domination. On dessina les concepts de la nouvelle classe d'Etat en évolution. (Voir pour cette discussion Doornbos, 1989: 183-186).

Au sein de ces discussions, l'attention se portait encore et toujours sur l'Etat. Ce n'est qu'au cours des années 80 que l'attention se tourna vers la société civile. Pourtant, déjà en 1981 Bayart exprime une critique fondamentale à l'encontre de cette attention uniquement centrée sur l'Etat dans les analyses sociologiques (Bayart, J.F., (1981), 'La politique par le bas en Afrique noire. Question de méthode', Politique africaine, N_1, p. 53-82). Dans les années suivantes il se dirige entre autres sur les analyses de la communauté civile africaine (Bayart, 1983; 1986). Pour la première fois en 1983, Richard Sklar tient un plaidoyer pour la démocratie en Afrique, qui devrait être aussi bien libérale que sociale, participante et "consociationale". Il reprend ce thème dans les années suivantes (Sklar, 1986; 1987). En 1987, Anyang'Nyong'o se joint à lui.

Malgré l'insatisfaction croissante du fonctionnement de l'Etat africain presque personne n'aurait cru possible et encore moins pu prévoir l'évolution rapide des événements, tels qu'ils se sont déroulés depuis que le président Kerekou en 1989 donna le feu vert pour l'organisation d'une conférence nationale. L'énorme quantité d'articles publiés depuis ce moment-là démontre à quel point les événements ont frappé l'imagination.

2. La discussion actuelle

Les changements idéologiques

Sous l'influence des récents événements politiques, on attache actuellement, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'Afrique, bien plus qu'il y quelques années une plus grande valeur à l'importance des institutions comme moyen de participation de la population et de renforcement de la légitimité des régimes. Peu de dirigeants autoritaires peuvent encore compter sur le soutien des "intellectuels". A l'évaluation de ce revirement on doit encore remarquer que beaucoup d'intellectuels en Afrique ont subi des années de répression justement parce qu'ils critiquaient les régimes arbitraires et dictatoriaux (Healey et Robinson, 1992: 130).

Cette attention subite pour la démocratie, dans les discussions scientifiques en dehors de l'Afrique, a porté plusieurs au cynisme: "Il a eu récemment un renversement dramatique dans les perspectives africanistes. Les mêmes qui hier encore arguaient que la démocratie était au mieux un luxe du développement, affirme qu'elle en est aujourd'hui la condition sine qua non! Pourtant ce consensus est plus apparent que réel; comme ils emploient un vocabulaire ordinaire - démocratie

en tant que responsabilité - ils ne peuvent trouver d'accord sur la signification réelle de cette 'accroche'" (Mamdani, 1992: 25, voir aussi Healey et Robinson, 1992: 130 et Ake, 1990b).

La démocratisation, un concept occidental?

La question fondamentale de savoir si la démocratie est un concept universel ou purement occidental se fait de plus en plus pressante, surtout maintenant que la démocratisation est une condition des pays donateurs à l'octroi d'aide financière et de prêts.

Comi Toulabor, dans un essai de fournir une bonne définition de la démocratie, prend tout d'abord le "peuple" comme base: "pouvoir du peuple, exercé par le peuple", et constate ici qu'il en est revenu à la signification sémantique de la démocratie (Toulabor, 1991: 58). On pourrait également prendre la description que donnait déjà Abraham Lincoln le 19 novembre 1863: "Le gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple". En prenant pour base cette description, on peut distinguer les valeurs de base du principe démocratique, de son interprétation pratique dans un contexte donné (Rijnierse, 1992: 8).

Mamdani fait une distinction comparable lorsqu'il écrit à propos des droits de l'homme. La conscience de la dignité humaine et de l'oppression n'est pas l'apanage de l'Occident. Mais il est un fait que les Droits de l'Homme ont été pour la première fois formulés et présentés comme élément politique au cours du Siècle des Lumières et pendant les révolutions françaises et américaines. Au cours de l'histoire, il s'est donc développé en Occident une conscience politique, un cadre juridique et une jurisprudence sur le principe des Droits de l'Homme (Mamdani, 1990b: 359-360).

Ce raisonnement est aussi valable pour l'idée de "démocratie", auquel l'idée de "droits de l'homme" est étroitement liée. L'universalité de la démocratie, et la démocratie en tant qu'expression de la dignité humaine sont soulignées par différents auteurs. Meyns (1992: 5): "En effet, la démocratie a été acceptée en tant que valeur universelle." Et Bade Onimode (1992: 6): "La suprématie de la personne humaine et la dignité de la création implique que tout système social déhumanisant soit moralement et politiquement inacceptable". Ou encore dans les mots de Anyang' Nyong'o: "Les libertés politiques n'ont pas à être sacrifiées aux bénéfices économiques. Autrement dit, l'autoritarisme ... est ultimement injustifié" (1987: 20; voir aussi Post, 1991: 36; Sall et Sallah, 1992).

Pour autant que les concepts de "droit de l'homme" et de "démocratie" puissent être des importations de "l'Occident", on peut objecter que l'Etat autoritaire est lui aussi un produit occidental importé en Afrique au cours de l'époque coloniale. (Bayart, 1986: 110). Déjà dans le même livre, Bayart affirmait que des éléments comme les droits de l'homme et la démocratie formaient partie intégrante de la philosophie politique africaine (Bayart, 1986: 110). Ceci rejoint ce qu'il affirmait plus tard, que l'Etat africain actuelle est le résultat d'un tissu d'éléments occidentaux et africains ("Il [l'Etat] ne plus être tenu pour une simple structure exogène"* (Bayart, 1989: 27)).

Les arguments nommés plus haut amènent actuellement beaucoup à l'idée de base que la démocratie est un but souhaitable en soi et ne nécessite aucune légitimation ultérieure (Ake, 1990a; Holmquist, 1989). Mkandawire lui aussi prend la même position: "La démocratie est bonne en soi". Seulement, la discussion reprend là où elle était resté avant "1989" car Mafeje et Mandaza laissent entendre quelques doutes quant au réalisme de cette opinion "absolutiste". Mkandawire se défend en se basant sur Gramsci: "trop" de réalisme politique mène souvent à la conviction que l'Homme de l'Etat ne doit oeuvrer qu'au sein de la sphère de la 'réalité effective', ne s'intéressant pas lui-même pour 'ce qui devrait être' mais seulement pour 'ce qui est'. Ceci revient à dire que l'Homme de l'Etat ne devrait avoir de perspectives allant plus loin que le bout de son nez... (...) En ceci, 'ce qui devrait être' est quelque chose de concret et par là même la seule interprétation réaliste et dynamique de la réalité..." (Mkandawire, 1991a: 11).

Maintenant que les milieux sociologiques prennent pour base la désirabilité de l'évolution démocratique et que la question de sa venue ne se pose plus, mais bien celle de savoir comment (Kühne, 1992: 25), la bataille sur la forme peut commencer.

Définitions de la démocratie

Les définitions de la démocratie varient d'interprétations très limitées à très larges, depuis les changements institutionnels jusqu'à l'émancipation socio-économique et le développement d'une culture démocratique. Dans les pages précédentes il est clairement apparu que la discussion scientifique sur la démocratie ne s'est pas faite dans un néant politique. En premier lieu on considéra de larges définitions. Avec le temps, sous l'influence de l'évolution réelle, ces définitions se sont vues de plus en plus amputées. La discussion actuelle elle non plus ne s'élabore pas en conditions de laboratoire. Tout l'art tient dans la reconnaissance de ce champ de forces au milieu duquel se trouvent également les scientifiques.

Une définition limitée peut être choisie depuis l'optique que la démocratie est un long procédé nécessitant des conditions marginales minimales. Cette définition peut être par exemple choisie par des dirigeants pour des raisons pratiques, "parce qu'il faut bien commencer quelque part". Ce qui ne veut pas dire que ces mêmes dirigeants auront accompli leur tâche une fois ces conditions remplies. Une telle description étroite peut aussi être choisie parce que procéder à des élections ou respecter les droits humains sont des choses concrètes, qui peuvent être vérifiées, au contraire de par exemple "promouvoir une culture démocratique". Cette interprétation est actuellement nécessairement utilisée dans les pourparlers politiques internationaux, lorsque l'allocation de crédit est liée aux exigences de démocratie. Mais cette étroite interprétation peut au cours des mêmes pourparlers être utilisée par les dirigeants africains pour légitimer un régime alors qu'au même moment la démocratisation est contrariée sur tous les fronts (Founou-Tchuigoua, 1992: 4).

La démocratie peut être définie de deux façons: en termes behavioristes (l'existence de compétition réelle et de participation et de libertés civiques effectives), et en termes structurels (l'existence d'un système électoral, institutions politiques au sein d'un système multipartiste, puis législation et tribunaux indépendants) (Bratton, 1989a: 421). Les caractéristiques concrètes, qui font partie de l'approche structurelle, sont une condition pour la création d'une démocratie authentique. En raison de cela, les deux approches se superposent souvent dans les analyses, ce qui crée beaucoup de confusion.

Riley reprend par exemple la définition de Sandbrook qui apparaît structuraliste: "Un système politique caractérisé par des élections régulières et libres, dans laquelle les politiciens organisés en partis rivalisent pour former le gouvernement, par le droit de vote de pratiquement tous les citoyens adultes, et par les garanties d'un éventail de droits usuels politiques et civiques" (Riley, 1991: 7).

Une autre possibilité de distinguer différentes définitions de la démocratie, peut se faire en phases au cours du processus de démocratisation: Le processus de libéralisation politique, en distinction de la démocratisation, peut être défini comme: "...une démocratie dans laquelle la peur de la répression est libérée et où il existe des garanties constitutionnelles de tout un éventail de libertés politiques (en particulier la reconnaissance du droit pour les groupes d'opposition de fonctionner et d'exprimer une opinion différente); dans laquelle il existe une plus grande indépendance pour les assemblées législatives lorsqu'elles existent, et la liberté de la presse" (Healey et Robinson, 1992: 151).

Un processus de responsabilité politique croissante (political accountability) est considéré par Kealey et Robinson comme " un pas vers une politique globale, même au sein d'un système monopartiste, par l'introduction de mesures pour l'extension de la participation sociale dans la prise de décisions politiques" [c'est nous qui soulignons] (Healey et Robinson, 1992: 151, voir aussi p. 128).

Enfin, le processus de démocratisation. Il "implique l'introduction du suffrage universel ainsi qu'une compétition politique saine comprenant des élections libres et honnêtes afin de décider qui prendra le pouvoir" (Healey et Robinson, 1992: 151).

L'importance de la distinction entre ces trois concepts apparaît également dans l'interprétation de Lemarchand: "Car, si par 'libéralisation' on entend le démantèlement de la dictature, il y a de bonnes raisons d'approuver Bratton et Van de Walle (1992) disant que 'la libéralisation peut se faire sans démocratisation, et (que) dans certaines parties de l'Afrique la désintégration du régime autoritaire peut être suivi par l'anarchie ou une corruption intensifiée'" (Lemarchand, 1992: 178).

Les définitions issues de toutes ces différentes optiques de l'évolution de la politique se meuvent nécessairement sur l'échelle des valeurs fondamentales de la démocratie d'un côté, comme mentionné plus haut, et vers les définitions "concrètes" de l'autre, où elle trouvent leurs

réalisations pratiques de forme et de contenu. Les définitions fondamentales se situent souvent à un haut niveau d'abstraction alors que les définitions concrètes sont souvent (trop) limitées.

Toulabor par exemple considère au départ une définition fondamentale parce qu'il suppose que, là au moins, il existe un consensus: "La démocratie peut être appréhendée comme un système politique dans lequel les citoyens disposent de mécanismes formels et/ou informels leur permettant de demander des comptes à des gouvernants préalablement choisis par eux (Toulabor, 1991: 58)*. Cette définition se trouve encore très près de la "valeur fondamentale" mentionnée plus haut où les gouvernés occupent une position centrale, tout comme l'idée de contrôle. Plus tard, il devient plus concret dans son argumentation: pour le contrôle, il est nécessaire que les gens aient le droit de prendre la parole. Ceci suppose une communauté civile forte et un Etat de droit garantissant les droits civils individuels. Toulabor suppose également la condition du multipartisme et des élections régulières ("nerfs d'acier de la démocratie") pour une démocratie effective, mais "la démocratie n'est pas réductible au multipartisme" (Toulabor, *ibid.*)

La conception large de Toulabor de la démocratie, bien qu'il ne la définisse pas, apparaît bien par le fait qu'il ne considère pas la transition actuelle dans beaucoup de pays africains comme une transition vers la démocratie mais, avec précaution, vers un système politique davantage pluraliste. Chazan en ceci l'approuve: "...la récente vague de libéralisation politique ne doit pas être confondue avec de la démocratisation" (Chazan, 1992: 301).

Nyangabayaki Bazaara considère une plus large définition de la démocratie où il établit un lien explicite entre démocratie et économie: "La démocratie ne devrait pas être comprise dans le sens étroit d'élections tenues tous les quatre ou cinq ans. Démocratie veut dire accès aux ressources. Ce qui signifie que l'Afrique devrait entamer des réformes institutionnelles, en particulier une redistribution des terres, la démocratisation des institutions de marché et la création d'institutions politiques qui donneraient à la masse de la population le pouvoir de créer un Etat fiable." Mais il souligne lui aussi qu'en ce moment l'élément le plus important en démocratie est "the right to hire and fire their leaders" (le droit d'engager et de renvoyer ses dirigeants)(Stetter, 1990: 17).

Imam considère au départ comme Toulabor une définition fondamentale de la démocratie: "...le droit des individus de participer pleinement aux discussions et aux décisions sur les sujets qui les affectent pour prendre la direction de leurs propres vies". Plus tard elle aussi essaye de formuler une interprétation plus large: "...La démocratie doit inclure le droit des individus de vivre leurs propres aspirations et projets, non seulement dans la vie politique mais aussi dans la vie économique, culturelle, religieuse et autres aspects de cette vie. Autrement dit, la démocratie comprend la fin des chassés-croisés de l'oppression (...), de l'exploitation (...) et de la discrimination (...)" (Imam, 1991: 5).

Les définitions précédentes mènent à un certain nombre de points de discussion qui forme le coeur du débat actuel:

- L'Etat et la société civile
- La fonction du multipartisme dans la démocratisation
- "Good Governance"
- La Démocratie et le Droit
- La démocratie et le développement

L'Etat et la société civile

Le rôle de l'Etat et la relation entre l'Etat et la société civile peuvent être considérés de plusieurs façons, suivant les suppositions quant à la nature de la communauté. Meyns (1992: 9-10), se basant sur Keane (1988a), compare trois perspectives normatives d'écrivains classiques de la théorie politique. Dans ce contexte théorique les événements politiques actuels se présentent dans une évidente perspective.

Hobbes part de la prémisse que la société se trouve naturellement en état de guerre continu. L'Etat a pour rôle de mettre de l'ordre dans cette compétition violente entre individus. Keane considère la position de Hobbes comme l'établissement d'un ordre "par la soumission quasi-totale des individus à une force illimitée" (Keane, 1988a: 37).

Paine formule une optique pratiquement opposée. Keane caractérise sa position comme "l'Etat minimum". Ici "l'Etat est considéré comme un mal nécessaire et la société naturelle un bien indéfini" (Keane, 1988a: 42).

Locke présente une perspective différente où, selon Keane, il cherche un équilibre entre un pouvoir illimité de l'Etat et les droits individuels. On retrouve là l'idée de l'Etat constitutionnel (Keane, 1988a: 39). Locke considère, tout comme Hobbes, de la tâche de l'Etat de régler les conflits de la société. L'Etat n'est pourtant pas opposé à la société mais est perçu comme en étant le complément. "L'institutionnalisation de la loi et son application à tous sans distinction donne un plus grand poids aux droits fondamentaux des individus et forme un nouvel équilibre entre Etat et société" (Meyns, 1992: 10).

Les débats qui suivent dans le paragraphe 5 sur la communauté civile peuvent être interprétés dans ce cadre théorique. L'Etat autoritaire peut être vu comme la conséquence pratique de la vision de Hobbes sur la société et l'individu. Tel qu'il ressort de l'attention centrée sur le rôle de l'Etat dans le processus de développement au cours des 30 dernières années, les scientifiques et hommes politiques s'attendent à peu de résultat de la société civile. Dans les réactions actuelles contre les excès et contre l'exercice illimité du pouvoir par l'Etat, on attache beaucoup de valeur à la société civile, et on tente de réduire le rôle de l'Etat à un minimum. Cette optique apparaît surtout dans la théorie libérale et se trouve soulignée par le FMI et la Banque Mondiale. Meyns avertit contre un renversement et choisit "la voie du milieu", telle qu'elle est formulée par Locke (Meyns, 1992: 11; voir par exemple également Killick, 1989: A Reaction Too Far). La relativisation du caractère harmonieux de la société civile, comme il apparaîtra clairement au

chapitre 5, est également un signal que les scientifiques avertissent contre le modèle de Paine ou le rôle de l'Etat est réduit à un minimum, et le potentiel de la société civile est idéalisé.

Multipartisme et démocratie

Le multipartisme en tant que condition de base

De très nombreux auteurs sont d'avis qu'un système multipartiste est une condition nécessaire pour la construction de la démocratie, mais que le multipartisme reste en lui-même insuffisant. Ben Yahmed décrit ceci de façon très évocatrice : "Le multipartisme n'est pas la démocratie, tant s'en faut. Il est à la démocratie ce que le sel est à la cuisine : un ingrédient nécessaire et dont au surplus, il est facile d'abuser"* (Ben Yahmed, 1990: 5; voir aussi Toulabor, 1991: 59; Imam, 1991: 5).

Le multipartisme n'est pas une garantie pour la démocratie

M'Ba démontre dans un article sur le Gabon qu'un système multipartisme laisse en effet beaucoup de marge à la manipulation et ne peut donc pas être mis sur un pied d'égalité avec la démocratie (M'Ba, 1991). Il en est de même au Cameroun : "Ce débat sur la démocratie suppose que le pluralisme produira une plus grande fiabilité et en conséquence, conduira à la naissance d'un système démocratique (...). Dans le contexte camerounien, la discussion est devenue purement normative (...). La session de décembre 1990 du Parlement, (...), introduisit des réformes législatives sur la liberté des associations politiques dont on attendait qu'elles marquent le pas pour les politiques multipartistes. Cependant, les lois étaient si encombrées de contrôles bureaucratiques et d'autorisations, que l'on se demandait s'il ne s'agissait pas tout simplement d'une "démocratie imposée bureaucratiquement" (Fisly, 1992b: 1).

Mamdani avertit que, malgré les nombreux exemples existants au sein desquels il est clairement question de fraude et de manipulation, la notion limitée de la démocratie en tant que système multipartiste gagne cependant du terrain dans le large milieu des intellectuels libéraux. Il cite ici l'exemple de Sklar (1987) (Mamdani, 1992: 25). Mamdani part lui aussi du principe qu'un système multipartiste est une condition sine qua non à l'avance de la démocratisation.

Healy et Robinson remettent d'ailleurs ce dernier point en question. Après avoir donné une vue d'ensemble des récents développements politiques en Afrique, ils en arrivent à la conclusion que le calcul du nombre de pays qui sont passés à un système multipartiste ne révèle pas grand-chose sur le degré de démocratisation du continent africain. Ils en arrivent finalement à dire qu'il est bien possible que dans de nombreux pays il restera un système monopartiste, mais avec une organisation plus libérale du parti, ou bien avec des caractéristiques populistes. (Healey et Robinson, 1992:136).

Ceci conduit Healey et Robinson à tirer la conclusion suivante : "Il est possible qu'un système monopartiste qui reste favorable aux débats ouverts et aux représentations des intérêts des minorités soit en fait plus démocratique qu'un système multipartiste où il y a un minimum de consultation du public et de responsabilité" (ibid.) Dans leur estimation "réaliste" de la situation actuelle ils sont soutenus par Anyang' Nyong'o qui déclare que "... en l'absence d'une politique culturelle de participation et de responsabilité, la démocratie multipartiste aurait tendance à se réduire à une compétition au sein de l'élite politique à l'exclusion des masses. Le droit de vote ne signifie pas nécessairement un pouvoir, étant donné que le suffrage universel ne garantit pas l'accès aux décisions politiques" (Anyang' Nyong'o, 1988: 74).

Le multipartisme en tant que légitimation

Certains auteurs vont encore plus loin, et déclarent, que le passage actuel dans divers pays vers un système multipartiste n'est rien de plus qu'un changement cosmétique, pour légitimer le régime existant (Ellis, 1991); Niandou Souley: "Les expériences ivoiriennes et gabonaises sont les témoignages éloquentes d'une démocratisation qui n'a servi qu'à relégitimer les régimes d'Houphouët Boigny et Bongo"* (Niandou Souley, 1991: 263). A l'intérieur du pays il faut pouvoir apaiser les esprits, dans le cadre international, cette légitimité est devenue d'une importance primordiale pour l'obtention de crédit.

"Good Governance"

Les concepts "Good governance" et "good government" sont souvent utilisés l'un pour l'autre. Dans la littérature, pour autant que nous le sachions, il n'est pas donné de définitions essentiellement différentes. Dans ce texte nous avons donné la préférence au concept "good governance", car c'est le plus utilisé dans la littérature.

La soudaine attention politique pour la "good governance" est entre autres une conséquence de l'accent qui y est mis par le FMI et la Banque Mondiale. Mahmood Mamdani suppose que le FMI et la Banque Mondiale donnent à ce concept un sens limité : "Une interprétation influentielle de "responsabilité" en tant qu'ingrédient essentiel de la "good governance" a été avancée par la Banque Mondiale. Mais la responsabilité dont parle la Banque est limitée à une démarche anti-corruption; ses termes de référence concernent les comptables et les directeurs. Elle se préoccupe de gestion efficace, plutôt que de gestion personnelle; ni la Banque, ni aucun des architectes des "adaptations structurelles" n'a songé à suggérer que les conducteurs africains devraient rendre des comptes à leurs peuples, non seulement des fonds qu'ils reçoivent et dépensent, mais aussi des politiques qu'ils appliquent!" (Mamdani, 1992: 25, voir aussi Mamdani, 1991: 15 et Mkandawire, 1991b et 1992: 9). Selon cette ligne Mkandawire déclare (1992: 19): "La conclusion politique de cette perspective est qu'un bon gouvernement dans les pays pauvres exigerait de libérer l'Etat des

exigences des différents groupes nationaux ou alors là où cela est possible, d'amoinrir radicalement son rôle dans l'économie."

D'après ce qui précède, et en ce qui concerne le système multipartiste, il semble que la théorie ne correspond souvent pas avec une pratique "rebelle". Même le système multipartiste ne semble pas représenter plus qu'une arène où les élites s'affrontent pour savoir qui accédera aux sources des caisses de l'Etat (comme par exemple les droits aux importations et les dons financiers). La lutte pour un système multipartiste en soi a de cette façon peu de sens. Dans la discussion scientifique on recherche une voie pour sortir de l'impasse. Celle-ci semble avoir été trouvée en déplaçant de l'attention du système multipartiste au concept de "good governance".

En 1986, Chabal essaya déjà de remettre dans la discussion de la politique actuelle africaine les concepts "accountability", "représentation" et "good government". Dans ce sens il devançait les développements actuels. Dans sa contribution au livre de Chabal, Dunn explique pourquoi selon lui ces valeurs ne sont aujourd'hui presque plus trouvables en Afrique : "Dans le contexte du monde moderne, ce qui est caractéristique de l'Afrique, ce n'est pas la turpitude ou la maladresse de ses gouvernants. C'est la combinaison de sa faiblesse économique historique (et la douloureuse prédisposition au mauvais gouvernement qui en découle, dans le cadre de l'économie politique moderne internationale), avec l'institutionnalisation comparativement faible de sa société civile au niveau de l'Etat territorial" (Dunn, 1986: 160).

En 1986, Dunn décrivait ainsi le "good government": "Good government ne doit naturellement pas être interprété en termes d'intention des gouvernants, qui ont tendance (...) à être excellentes dans la plupart des sociétés et la plupart du temps, mais plutôt en termes des conséquences de leurs directives sur ceux qu'ils dirigent" (Dunn, 1986: 161). "Cela implique (...) un haut degré d'efficacité organisationnelle; mais cela ne signifie certainement pas le choix d'un modèle idéologique particulier d'organisation de l'Etat. (...). En principe, les régimes hautement répressifs peuvent occasionnellement être des exemples de "good government" (...). La présence ou l'absence de libertés civiles et politiques effectivement garanties, n'assure en lui-même pas la prédominance d'un bon ou mauvais gouvernement. Mais tout ensemble de pratiques répressives (...) est en lui-même une contribution directe à la souffrance humaine" (Dunn, 1986: 169).

Dunn en arrive donc à la conclusion qu'une "good governance" dans le sens d'une organisation efficace du régime est aussi possible dans le cadre de régimes répressifs. Au cours de la discussion actuelle, lorsqu'une préférence claire pour un régime démocratique n'est plus suspecte, cette possibilité est exclue. Cela est démontré par exemple dans la déclaration suivante de Kühn von Burgsdorff: "... la demande de "good governance" concerne essentiellement le respect des droits civils, la responsabilité politique et la transparence publique" (1992: 61).

Sous l'influence d'un nouvel intérêt pour la "good governance", Etienne Le Roy, parmi d'autres, essaye de clarifier ce concept. Le Roy considère que le concept "good governance" est applicable à toutes les organisations publiques et pas exclusivement aux gouvernements. Sous ce terme "good governance", il comprend ce qui suit : A) l'Organisation doit prendre l'entière

responsabilité des tâches qui lui sont confiées. B) Cette organisation doit élaborer ses propres règlements et les appliquer. C) Il doit exister un contrôle qui vérifie si les buts fixés sont atteints. D) Les conditions d'atteinte de ces buts doivent être créées. E) Toutes les relations qui découlent de ces activités doivent être entretenues dans des termes de droits et de devoirs (Le Roy, 1992b: 298).

Après cette description générale d'une "good governance", qui peut être applicable aussi bien aux régimes autoritaires qu'aux régimes démocratiques, Le Roy nous ramène vers une définition de "good governance" de Robert Charlick (1991): "Il conçoit la 'governance' comme la gestion impartiale et transparente des affaires publiques par l'intermédiaire de la production d'un ensemble de règles acceptées comme constituant une autorité légitimée en vue de promouvoir et de renforcer les valeurs sociales partagées par les individus et les groupes"* (Le Roy, 1992b: 299). Dans cette définition on parle d'autorité légitime. A partir de la définition de Charlick, Le Roy déduit les six facteurs suivants (Le Roy, 1992b: 299-300):

1. "Légitimité de l'autorité"
2. "Réaction publique"
3. "Fiabilité publique"
4. "Tolérance des autres acteurs ayant un caractère public"
5. "Ouverture de l'information"
6. "Efficacité de la gestion publique"

Le Roy remarque ici qu'une telle approche va beaucoup plus loin que les conceptions déjà "classiques" de la Banque Mondiale ou des hommes politiques américains ou européens. Malheureusement il n'explique pas ici pourquoi il est de cet avis. D'autre part, il signale que Charlick n'associe pas le concept de "good governance" à la démocratie. Cela dit-il, n'est pas parce que la "good governance" n'a rien à voir avec le système multipartiste, les élections libres et les possibilités constitutionnelles de changement d'autorité, mais parce que la notion de "good governance" est d'un autre ordre, parfois juridique, parfois éthique (Le Roy, 1992b: 300).

A ce sujet, il dit explicitement : "... nous ne pouvons pas affirmer que l'environnement ait besoin d'institutions démocratiques et de procédures historiquement associées au développement de la politique de l'Europe et de l'Amérique du Nord pour arriver à une moyenne de réussite, ou même pour que cela soit soutenable" (Le Roy, 1992b: 301). D'un autre côté, selon Charlick, en ce qui concerne la "good governance", il ne s'agit pas uniquement d'organiser des affaires publiques d'une manière ou d'une autre. Il s'agit d'une action spécifique, basée sur une certaine légitimité.

Le Roy reprend ici la question de savoir comment dans le contexte africain un gouvernement public légitime peut être formé et il rappelle la dimension culturelle d'une "good governance". Il cite Denis Martin (1991): "... c'est une fonction de l'ensemble des idées constituant des codes à

travers lesquels les orientations générales d'une nature éthique sont reliées à l'autorité et aux institutions : Max Weber's Wirtschaftsethik..." (Le Roy, 1992b: 302).

Pour conclure, nous pourrions dire, que dans des termes abstraits, tout comme dans ce que nous avons nommé précédemment des "valeurs de base" de la démocratie, il y a quelques éléments concernant le concept de "good governance" qui se détachent : Il s'agit d'un exercice légitime de l'autorité (dans le sens théoréticopolitique, voir ci-dessous), du pouvoir et de la prise de l'entière responsabilité en ce qui concerne l'exécution des tâches confiées aux différentes organisations. Quant à la réalisation concrète de ceci dans le contexte africain, il faudra encore beaucoup de travail et d'expériences.

La démocratie et le droit.

Dans ce qui précède, il apparaît que la légitimité est un concept essentiel en ce qui concerne la "good governance". Dans son essence, ce concept de légitimité se rapporte au droit et à la puissance (Healey et Robinson, 1992: 165). La légitimité peut être comprise de deux manières : dans le sens strictement juridique, cela signifie "l'accord avec le droit écrit" (Van Dale Dictionnaire du Néerlandais); dans la littérature politicologique, elle se rapporte à l'acceptation volontaire par le peuple de l'exercice du pouvoir par l'Etat. Healey et Robinson (1992: 165) en donnent la description suivante: "Dans la société moderne l'Etat tire sa légitimité de l'acceptation sociale de l'autorité gouvernementale. La légitimité dépend de l'acquiescement tacite du gouverné, et l'Etat n'est légitime que dans la mesure où ses sujets perçoivent qu'il en est ainsi". Dans la situation idéale, le gouvernement est légitime dans les deux cas.

La coexistence de la légitimité politique et juridique est en Afrique (tout comme dans les autres anciennes colonies) un problème spécialement important. L'histoire du droit public nous présente l'image d'une diversité de structures et d'exercice du pouvoir : depuis les formes historiques comme les systèmes segmentaires, les petites unités autochtones, les riches tributaires, en passant par diverses versions de l'Etat et les mouvements politiques inspirés par l'indépendance, en allant jusqu'aux démocraties plus ou moins parlementaires, les systèmes monopartistes, les régimes militaires et les dictatures. Au cours des deux dernières années, il y a dans de nombreux pays d'Afrique, en conséquence ou non de conférences nationales, des formulations de nouvelles constitutions. Si l'on connaît l'histoire, on peut comprendre que pour un juriste de formation occidentale, la formulation d'une constitution qui soit en accord avec les normes de démocratie actuelles (occidentales ?), et en même temps puisse s'adapter aux relations de la société africaine dans son ensemble et aux normes et valeurs qui se trouvent dans cette société, soit un exercice particulièrement difficile. Il y a trente ans, lors de l'indépendance, des constitutions selon le modèle occidental ont été formulées. Actuellement, on recherche plus consciemment des modèles plus adaptés à la société africaine. Ce n'est qu'au cours des deux ou trois dernières années qu'une ouverture s'est faite, afin que dans ce domaine également et dans la

situation favorable d'une période de longue stabilité politique et d'une relative grande liberté de la société civile, des décennies d'études seront encore nécessaires pour arriver à un équilibre plus ou moins satisfaisant.

L'optique habituelle des législateurs et des politiciens est que la loi est le moyen par excellence d'apporter des changements dans les structures sociales et politiques. Cette optique instrumentaliste est déjà depuis des années critiquée par les scientifiques socio-juridiques. Cyprian Fisiy (1992a) a clairement exposé ces critiques dans un article sur le Cameroun. Des recherches en droit anthropologique et en droit social ont révélé que l'Etat n'est certainement pas le seul à créer les normes. Le sociologue en droit social Galjart déclare (à propos des pays en voie de développement en général) que malgré qu'on ne puisse nier l'influence de l'Etat en tant que législateur, l'Etat ne dispose que de peu de moyens d'introduire des innovations (juridiques) avec succès (Galjart, 1991). Dans un autre article par exemple, il expose aussi la surestimation du pouvoir de l'Etat de limiter le "rentseeking" (économie de maximisation de la vente)(Galjart, 1992).

Les conclusions précédentes à propos des régimes africains, indiquent une contradiction que l'Afrique a connue pendant des décennies. D'un certain côté l'Etat y est considéré comme très inefficace. Dans les années 60 et 70, cet état de chose était nommé 'soft state' dans la littérature africaine. Les caractéristiques en sont un contrôle limité de la société, un gouvernement indiscipliné et corrompu présentant un minimum d'obéissance aux lois et éléments de législation (Jackson & Rosberg, 1985). D'un autre côté, l'Afrique s'est trouvée confronté à des régimes très durs au cours des dernières décennies. Un aspect paradoxale du syndrome 'soft state' en Afrique, serait que l'Etat peut paraître "dur", mais que les interventions autoritaires resteraient une source d'inefficacité politique (Van Cranenburgh, 1990, thèse 11).

Maintenant que dans les prochaines années, en raison des luttes pour la démocratisation, la possibilité d'une plus grande liberté d'expression et de mouvement pour la société civile se fait jour, il se fera aussi plus d'espace pour une jurisprudence nouvelle et plus adaptée. La recherche sera très souhaitable. Non seulement une recherche sur les possibilités (limitées) de l'Etat d'établir une juridiction effective, mais aussi sur l'élaboration, l'application de la juridiction (civique) et les modifications du droit par les innombrables canaux bureaucratiques et juridiques, ainsi que sur l'influence des syndicats, partis politiques, organisations ecclésiastiques, l'armée et les organisations non gouvernementales africaines sur la formation du droit (constitutionnel).

Il faut ici mentionner que les références littéraires à propos de l'Afrique du Sud, où la discussion court depuis déjà deux ans, font défaut. Dans cette littérature apparaissent des idées très intéressantes, mais nous n'avons pu hélas, traiter cette très vaste littérature dans ce rapport.

La démocratie et le développement

La démocratie est-elle une condition au développement ou le développement une condition à la démocratie?

L'idée dominante était jusque récemment qu'un certain niveau économique était nécessaire si la formation de la démocratie voulait avoir quelques chances de réussir. Au contraire, il se faisait également l'opinion qu'un régime autoritaire était nécessaire à la réalisation d'une croissance économique (voir ci-dessus). La discussion sur la relation entre la démocratie et le développement est aujourd'hui à nouveau ouverte sous la pression de la réalité: c'est justement l'échec des régimes autoritaires dans la réalisation de la croissance économique, et l'énorme étendue de la crise économique en Afrique qui est la raison pour laquelle les anciens régimes ont perdu de leur légitimité et ont dû faire place aux réformes démocratiques (voir chapitre 4).

L'Afrique se trouve encore une fois devant la tâche de concrétiser les idéaux et principes démocratiques dans de mauvaises conditions économiques (même dans certains pays, peut-être encore plus mauvaises que pendant l'indépendance). Concernant la relation entre la démocratisation et la croissance économique, les mêmes questions qu'il y a trente ans reviennent à l'ordre du jour: la démocratie est-elle une condition au développement ou le développement une condition à la démocratie? La grande différence, c'est que maintenant il faudra tirer leçon de l'évolution de la situation au cours des 30 dernières années. C'est ce que Anyang' Nyong'o s'efforce de faire comme il apparaît de la citation suivante: "Après trente ans d'indépendance il n'y a pas de corrélation convaincante entre les dictatures ou les régimes autoritaires et un niveau plus élevé de croissance économique ou de développement en Afrique. Je dirais plutôt que les régimes les plus répressifs ont produit des résultats beaucoup plus pauvres que les régimes plus libéraux" (Anyang' Nyong'o, 1991: 3).

Dans la politique (internationale) il n'y a pas de place pour de tels doutes académiques. Dans le rapport de la Banque Mondiale Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth (1989) (L'Afrique subsaharienne: De la Crise à une Croissance Durable) on établit une relation causale entre la libéralisation politique et une réhabilitation économique fructueuse. Ce rapport a pour une large mesure libéré la voie qui a permis de relier les conditions politiques à l'aide économique, ce qui actuellement fait partie intégrante de la politique des pays donateurs (Chazan, 1992: 280). Cette prise de position politique a avivé la discussion scientifique.

A propos de la question primordiale de savoir si la démocratie est une condition à la croissance économique, ou le contraire, on observe des opinions contraires en milieu scientifique:

Terry Lynn Karl tire, à propos de l'Amérique Latine, la conclusion suivante: "Les schémas d'une croissance économique accrue et d'un meilleur partage des revenus, d'un haut niveau

d'instruction et d'une intensification de l'information dans les médias, feraient mieux d'être traités comme les produits d'une démocratie stable plutôt que comme les conditions préalables à son existence" (Karl, 1991: 168).

Kankwenda (1992: 13) en vient également à la conclusion que la démocratie est une condition préalable au développement. Il part du principe qu'une plus grande participation de la population doit inévitablement apporter des changements.

Kühne (1992: 13) oppose à cela que la démocratie ne s'est pas présentée comme une garantie de la croissance économique. Le rapport est à son avis beaucoup plus compliqué. Il fait remarquer ici la contradiction entre le fait que la démocratie crée beaucoup d'espérance sur le plan économique alors que les perspectives à court terme sont en général justement inférieures; au contraire d'ailleurs des perspectives à long terme (voir aussi Mkandawire, 1992: 24; Healey et Robinson, 1992: 157).

Rainer Tetzlaff part du principe opposé: "Trente ans de développement post-colonial en Afrique n'offrent aucune confirmation pour le soutien de la célèbre thèse du sociologue américain Seymour Martin Lipset dans les années 60: plus un peuple est prospère et plus grande est la perspective d'un épanouissement de la démocratie" (Tetzlaff, 1991a: 37). Il n'en tire pourtant pas la conclusion que la démocratie devrait en premier lieu être sacrifiée au bénéfice de la croissance économique: "Le fait que les populations africaines ne peuvent ni ne veulent attendre jusqu'à ce que (quand et comment?) enfin la misère générale soit vaincue pour que se fasse l'entière réhabilitation de l'équilibre entre la démocratie et les institutions politiques, est une chose des plus compréhensibles" (ibid.: 38, voir aussi Weiland, 1991: 14). Le principe reste toujours que la croissance économique est une circonstance favorable à la démocratie.

Onimode conserve l'opinion qu'une certaine croissance économique est une condition au développement de la démocratie bien que dans le même temps il rejette toute forme de dictature.. "... Il semble évident qu'une prospérité générale et durable (...) ne soit non seulement favorable au processus de démocratisation, mais elle en est encore une condition nécessaire bien que non suffisante" (Onimode, 1992: 7, voir aussi Southall, 1991: 114). Que la prospérité économique ne mène pas automatiquement à la libéralisation politique et à la démocratisation est facilement déductible de l'existence des 'émirats pétroliers': "Dans de tels cas, la prospérité économique est hautement concentrée, si bien que l'autocratie initiale est utilisée à générer d'extrêmes inégalités (...)" (ibid.: 8). L'argument de Clapham rejoint la même direction. Il souligne la partialité des revenus de l'Etat qui font que l'élite politique ne montre aucune tendance à la démocratisation et fait tout pour contrarier les conséquences économiques des changements institutionnels (Clapham, 1992: 6).

Founou-Tchuigoua (1992: 4-7) va encore plus loin. Il part du principe que la croissance économique a toujours précédé le développement de la démocratie et que cet ordre de choses ne peut être autrement. A propos des récentes évolutions, il se montre cynique en ce sens qu'il considère les élections libres, imposées de l'extérieur, comme une tentative de légitimation de la

politique qui ne garantit en aucune façon le contrôle des dirigeants. Le fait de savoir si la création d'institutions démocratiques peut finalement conduire à une croissance économique, est une question qui pour lui ne se pose même pas.

Peter Meyns refuse de tomber dans le piège de la question de savoir si la démocratie doit ou peut précéder la croissance économique ou inversement: "En bref, cela ne mène à rien de définir le développement comme une condition préalable à la démocratie, non plus que d'en appeler à la démocratie comme une condition au développement. Les deux affirmations ont quelque chose de juste en soi mais elles doivent être comprises dans la relation dialectique basée sur la dépendance réciproque. L'accomplissement d'un développement socio-économique et la consolidation des institutions démocratiques peuvent, de là, être identifiés comme des tâches auxquelles il faut donner la plus grande importance dans le processus général du développement" (Meyns, 1992: 23-24).

Sirovy et Inkeles (1990) ont récemment effectué une étude importante sur les effets de la démocratie sur la croissance économique et l'inégalité. Comme on a peu d'expérience en Afrique avec les régimes démocratiques, cette étude comporte plus de données sur l'Amérique Latine et l'Asie que sur l'Afrique elle-même.

Les points qui, selon Anyang' Nyong'o, doivent être examinés à la suite de cette étude sont, ou bien:

- "- une démocratie prématurée' freine la croissance économique;
- les régimes démocratiques sont tout à fait incapables d'établir effectivement les lignes d'action considérées comme nécessaires à une croissance rapide;
- l'exceptionnel du contexte mondial et historique actuel nécessite de solides interventions de l'Etat dans le processus de développement, ce qui est entravé outre mesure par la démocratie politique. Autrement dit: croissance d'abord, démocratie ensuite" (Anyang' Nyong'o, 1991: 3).

Les bases économiques indépendantes au sein de la société civile

Dans la discussion sur la corrélation entre la croissance économique et la démocratie, on peut distinguer deux directions. D'un côté les circonstances favorables d'une croissance économique parce qu'il y a un plus gros 'gâteau' à partager. "Du point de vue de l'Etat, une économie forte et stable introduira une certaine souplesse pour aborder les problèmes de mécontentement social, d'opposition et de dissidence ou de contestation" (Ninsin, 1992: 8).

D'un autre côté le partage des richesses à l'intérieur de l'Etat est d'une importance cruciale pour le développement de la démocratie, comme le montre l'exemple d'un pays pétrolier. Ninsin (ibid.) donne là aussi son opinion: "Renforcer les bases économiques de la société et de l'Etat signifie naturellement la création d'opportunités indépendantes pour les groupes sociaux d'établir une relative autonomie par rapport à l'Etat, dans la sphère de l'économie et de la politique. Cela renforcera également la capacité de consolider la tradition naissante des luttes indépendantes contre

les tendances antidémocratiques. Inévitablement, une société possédant des forces sociales robustes et courageuses pourra aisément maintenir l'indépendance et l'autonomie des ces institutions clé sur le plan social et politique qui sauront empêcher l'arbitraire des gouvernements et garantir les libertés" (voir aussi Bratton, 1989a: 418).

Tous les auteurs qui se prononcent sur ce deuxième point sont d'accords pour dire que l'existence de groupes possédant une base économique autonome, indépendamment de l'Etat, sont une condition nécessaire pour opposer une résistance à l'exercice du pouvoir de l'Etat. Pourtant les avis sont partagés quant à qui de ces groupes auront, devront ou pourront avoir cette base économique. La phrase la plus connue à ce propos est encore: "no bourgeoisie, no democracy" de Barrington Moore (1966). Harry Gouldbourne(1987: 37) se joint entièrement à lui.

Southall soutient un avis contraire: "Représentative, parlementaire, multipartiste, électorat unique - en un mot - la démocratie bougeoise n'est pas la seule version possible. Les alternatives sont entre autres pyramidales, sans parti, à niveau multiple, ce qui en fait était le modèle soviétique comme Lenin le voulait, mais qui ne s'est jamais fait, et qui (...) s'est présenté à nouveau, comme dans l'Ouganda de Museveni. (...) La démocratie bourgeoise est la nécessaire contrepartie du mode de production capitaliste. (...) La démocratie bourgeoise a été dénoncée et rejetée par Lenin parce qu'elle ignore les travailleurs et les paysans. Cette question reste encore et toujours à examiner sérieusement" (Southall, 1991: 114).

Bratton commente le livre de Diamond, Linz et Lipset (1988). Ces derniers continuent le raisonnement de Moore, et le place dans le contexte africain: "(...) Une bourgeoisie indigène fructueuse n'a encore jamais contrebalancé l'expansion de l'Etat et dirigé un mouvement de soutien des droits individuels. Au contraire, ces tâches historiques doivent jaillir d'autres sources. A ce propos, Diamond révèle dans son introduction qu'une 'vie associative riche et ardente s'est développée indépendamment de l'Etat dans beaucoup de pays africains' (Diamond, Linz et Lipset, 1988: 23). Ce pluralisme dans la société civile 'est devenu le fer de lance dans la construction d'un ordre démocratique viable' (ibid.: 26)" (Bratton, 1989a: 422).

Bratton semble en effet dans ses conclusion vouloir confirmer cette affirmation de Southall que la démocratie bourgeoise est la 'contrepartie' d'un système de production capitaliste, bien qu'au lieu de "bourgeoisie" il reprend le mot de "vie associative" de Diamond c.s.: "Comme hypothèse pratique, je voudrais suggérer que la vie associative est vraisemblablement plus développée par les économies ayant connu le plus haut degré d'industrialisation indigène capitaliste. Dans ces situations les classes sociales ont été plus à même de former une base économique indépendante de l'Etat ainsi qu'un ensemble d'intérêts partagés qui sont au mieux définis par les actions politiques autonomes" (Bratton, 1989a: 427).

Chazan cherche également la force de la démocratie dans une société civile économiquement forte et indépendante. Elle n'attend pourtant pas les meilleurs résultats des organisations qui se sont développées totalement en dehors de la sphère d'influence de l'Etat mais de celle qui bien qu'indépendantes de l'Etat, restent en contact avec l'Etat (voir chapitre II): "Au cours des dernières

décennies, pourtant, les organisations bénévoles ont été les plus visibles et actives en milieu économique, et non en milieu politique. Partout en Afrique, les groupes ont établi des méthodes élaborées pour échapper à l'Etat, fait pression sur les gouvernements pour l'amélioration des salaires et des conditions d'emploi, et étendu leur participation à l'économie informelle. Bien que l'économie informelle soit associée de conséquences négatives (...), elle contribue directement au renforcement de la société civile en augmentant les ressources à sa disposition et en élargissant ses optiques géographiques (...). Bien que ces activités puissent affaiblir le régime, elles ont la propriété paradoxale de renforcer les liens entre les groupes sociaux et les institutions d'Etat, et prennent par là une part d'influence importante aussi bien sur le partage du pouvoir que sur la création de groupes entreprenants dont la position ne dépend pas de l'accès aux ressources de l'Etat" (Chazan, 1992: 298).

Le marché libre et la démocratie sont-ils des "contrepartie" naturelles?

Nous nous sommes déjà brièvement référés ci-dessus à cette discussion par les citations de Southall et de Bratton où, malgré une approche différente, ils donnent une réponse affirmative. D'autres auteurs sont explicitement contre cette affirmation. Shivji (1990c: 9): "Trop souvent dans nos débats, s'exprime une tendance à mettre sur pied d'égalité le libéralisme et les idées et concepts qui y sont associées, et la démocratie, c.-à-d. la lutte pour l'Egalité."

Imam (1991: 6) éprouve de même quelques difficultés à prononcer ces deux idées dans un même souffle: "Le débat sur la 'démocratisation' de l'économie s'est centré sur un appel au démantèlement de la machinerie de l'Etat et de l'appareil administratif, et son remplacement par des agents économiques oeuvrant sur un marché (libre) dérégulé. On s'est posé beaucoup de questions sur la définition de la démocratie économique. Ce processus doit-il s'accompagner d'une privatisation à grande échelle (...), d'un chômage généralisé, d'une dévaluation de la monnaie nationale et l'escalade des prix comme l'affirme le FMI (Fond Monétaire International) et la BIRD (Banque International pour la Reconstruction et le Développement)? Qu'est-ce que la démocratie dans cette politique? Comment peut-on considérer le marché comme une tribune démocratique (étant donné que les joueurs ne sont pas de forces égales)? N'existe-t-il aucune autre forme de démocratie pouvant être soutenue en secteur économique?"

Hutchfull (1992: 21) traite cette question de façon plus théorique: "Un des mythes du nouveau fondamentalisme économique, qui actuellement domine la discussion internationale sur le développement, se trouve être la naturelle compatibilité de la démocratie et du marché. (...) Cette notion d'une harmonie nécessaire du marché et de la démocratie, loin d'être un élément classique de la démocratie libérale, est au contraire un élément transparent (et assez récent) du révisionnisme. Macpherson et John Stuart Mill avant lui ont affirmé de façon convaincante que le capitalisme et la démocratie appartiennent à différentes généalogies et logiques structurelles, et doivent être soigneusement amenées à la compatibilité. (...) Le soutien de la démocratie demande

quelque intervention de l'Etat sur le marché. (...) A l'exception peut-être des Etats Unis, toutes les démocraties capitalistes sont des économies hautement gérées; aucune ne correspond au "free markets" envisagé par la littérature de la Banque Mondiale."

La position dépendante de l'Afrique au sein de l'économie internationale est-elle un obstacle à la démocratisation?

Les accentuations de la littérature sur le développement se sont déplacées au cours de dernières années, des causes externes aux causes internes du développement. L'argument principal du livre de Anyang' Nyong'o, Popular Struggles for Democracy in Africa(1987) est encore un exemple des anciens plaidoyers. Bratton le résume de la manière suivante: "Suivant la dernière version de cette thèse, un Etat périphérique au sein d'une économie mondiale capitaliste oeuvre principalement comme un outil de 'régulation' de la demande variable de l'accroissement mondial. La faiblesse de l'Etat africain vient principalement de sa subordination aux institutions externes plus fortes, et alors que l'Etat a financé la formation d'une classe bureaucratique, il se comporte fondamentalement comme un collaborateur d'un projet dirigé par le capital international. A l'intérieur, les élites politiques cherchent à monopoliser les activités économiques et à empêcher la formation d'une structure sociale sur une base indépendante" (Bratton, 1989a; 418-419).

Dans la même période Bayart s'oppose à cette théorie bien connue mais étroite et s'efforce d'y trouver un équilibre: "La question du gouvernement démocratique ne peut pour cette raison être pleinement analysée en termes institutionnels, non plus que le gouvernement autoritaire ne peut être exclusivement expliqué par la dépendance" (Bayart, 1986: 110). Son hypothèse est que la position de dépendance des pays africains place une lourde hypothèque sur les chances de transition à un régime démocratique mais n'est pas le seul facteur déterminant, non plus qu'un facteur limitatif.

En raison des récents événements politiques, l'esprit a changé et l'accent est mis sur les sous-développements institutionnels qui pour la démocratisation en Afrique serait le facteur limitatif essentiel. "Si l'accent, dans la littérature sur le développement, s'est déplacé des facteurs externes aux facteurs internes et politiques, la réforme politique ('good governance' et adaptation) et la non restructuration du système économique en son entier sont vues comme une solution" (Hutchful, 1992: 20).

Actuellement, plusieurs auteurs s'opposent également à ce renversement. Onimode se maintient dans l'ancien cadre théorique: "(...) l'économie néo-coloniale désarticulée est une solide barrière à l'épanouissement de la démocratisation en Afrique. La collusion symbolique entre la mesquinerie bourgeoise et les mentors impérialistes qui définit le pouvoir de l'Etat néo-colonial est ici centrale" (Onimode, 1992: 14). A propos de la façon dont l'Afrique dépend des pays occidentaux par la dette nationale et les Programmes d'Adaptation Structurelle (PAS), il nous dit:

"Ce sont les stratégies dominantes habituelles impérialistes de recolonisation ou encore le Nouveau Colonialisme du capital de la finance" (ibid. 15).

Hutchful lui aussi est très clair dans son opinion sur le nouveau retournement de situation: "Dans beaucoup de secteurs d'influence, la démocratie est vue comme un succédané, et non comme un complément, de la réorganisation de l'économie internationale; les pays se trouvant en détresse économique se voient obligés d'adopter la 'démocratie' et le 'marché libre'. Dans cette situation, l'Afrique comme l'ancienne Union Soviétique peuvent s'attendre à la prévisible situation future d'une économie totale caractérisée par des prix instables et proliférants, puis par les conditions imposées, l'export de capitaux et des négociations de dette discriminatoires" (Hutchful, 1992: 20-21).

La manière dont Lemarchand résume ces ripostes montre bien que les soucis sont largement partagés: "La dimension globale du développement économique est également citée comme la restriction majeur à la démocratie. Dans les mots du Secrétaire de l'Organisation pour l'Unité Africaine (OAU). Salim Ahmed Salem: 'Alors que l'Afrique est obligée de démocratiser, nos efforts seront sabotés par le système économique international non démocratique au sein duquel nous oeuvrons.' Outre les déplorations de Salem, Richard Joseph avertit que de sérieux handicaps peuvent surgir 'd'un système commercial mondial, actuellement dirigé par les compagnies internationales, auquel le continent a été intégré pendant des siècles pour l'approvisionnement en matières premières et en produits agricoles'. En bref, étant donné la dépendance économique, et malgré leur capacité à institutionnaliser tous les signes extérieurs formels de la démocratie, les Africains n'auront que peu ou rien à dire dans l'élaboration de leur destinée économique" (Lemarchand, 1992: 179) (voir aussi: Kankwenda, 1992: 27).

IV. LA RECENTE CRISE POLITIQUE ET L'APPEL A LA DEMOCRATIE

Quels ont été les facteurs déterminants, internes ou externes?

L'évolution politique en Afrique est, depuis fin 1989, en accélération. Beaucoup de dirigeants africains subissent depuis l'intense pression des circonstances.

Les facteurs externes (comme le suggère souvent la presse occidentale) sont-ils la cause de cette situation? Serait-ce le résultat de la chute de l'Etat monopartiste en Europe de l'Est et l'espoir d'échapper au destin du président Ceaucescu? Ou bien le facteur crucial serait-il la fin du conflit Est-Ouest et le soudain intérêt des pays donateurs pour la promotion de la démocratie multipartiste?

Ou serait-ce justement les pressions internes survenant d'une situation économique désespérée dans la plupart des Etats africains et se traduisant par une tension croissante dans une grande partie de la population? Les mécontentements à propos des régimes en place a conduit à une "révolte du pain" et à de plus grandes exigences politiques pour plus de démocratie et plus de liberté.

Peter Meyns (1992: 2), à notre avis, répond à cette question d'une manière satisfaisante: "C'est la combinaison de facteurs externes et internes qui a créé une pression si effective sur les événements politiques. Les événements internationaux, la fin de la Guerre Froide et tout ce que cela implique ont sans aucun doute démarré le processus, mais rien ne serait arrivé si les forces sociales internes demandant le changement ne se seraient pas trouvées là, attendant le moment propice pour élever la voix. Le point crucial dans cette affaire, est que les pouvoirs en place des Etats africains - à quelques exceptions près - se trouvent face à une crise de légitimité venant de leur échec économique et de leur gouvernement autocratique." (voir aussi Clapham, 1992: 8-11).

1. Les causes internes

La crise économique

Les pressions internes exercées sur les dirigeants politiques africains sont en grande partie le résultat de la profonde crise économique. Ainsi que l'écrit Tedga (1991: 35): "La donnée majeure de l'Afrique noire à l'aube du troisième millénaire, c'est la faillite totale et impressionnante de son économie formelle." Chris Allen décrit en détail, dans le cas du Bénin, la manière dont cette crise, qui a commencé il y a des années, devint subitement, en 1989, très manifeste, comme par exemple dans la faillite des banques dans tout le pays et l'impossibilité pour l'Etat de payer les salaires des fonctionnaires (Allen, 1992: 46-47).

L'actuelle crise de la légitimité de l'Etat en Afrique est en relation immédiate avec la crise économique. Bratton l'explique comme suit: "Comme les dirigeants de l'Etat postcolonial revendiquaient leur droit de gouverner sur la base de promesses pour une plus grande prospérité, une perte de capacité de distribution a surgit, et c'était à prévoir, en même temps qu'une diminution de leur légitimité aux yeux des populations" (Bratton, 1989a; 410, voir aussi Healey et Robinson, 1992: 131).

Mkandawire fait également le lien avec les programmes d'Adaptation Structurelle. Il n'attribue pas aux PAS un rôle tout à fait positif: "(...) les Programmes d'Adaptation Structurelle ont conduit à des pertes de gains post-indépendance qui faisaient partie des programmes populistes-nationalistes. (...) Les différentes coalitions qui ont pu à un minimum de paix dans la plus grande partie de l'Afrique post-coloniale, étaient basées sur une trame de politique redistributive - subventions alimentaires, politique des prix panterritoriale, plannings régionaux, services de bien-être social subventionné, etc. La signification politique de ces mesures a été dénigrée puis enterrée en bloc sous ce qui n'est autre que de la corruption ('rent-seeking', clientélisme, patronnage etc.)" ((Mkandawire, 1992: 6-7).

On trouve sur la nature et l'étendue de la crise une vaste littérature, qui pour nous en tant que politicologues dépasse notre compétence, et qui est en outre suffisamment connue. Il suffit ici de faire référence à, par exemple, Mbaya Kankwenda (1992), qui approfondit la question de la corrélation entre la crise économique, les Programmes d'Adaptation Structurelle et la démocratisation; référence également à Peter Gibbon, Yusuf Bangura et Arve Ofstad (1992), qui ont édité ensemble un recueil originaire du symposium international "The Social and Political Context of Structural Adjustment in Sub-Saharan Africa", qui s'est tenu en octobre 1990 en Norvège.

La résistance de la population

La crise économique combinée à une mauvaise gestion, la répression politique et le non respect des droits de l'homme, ont finalement conduit à une crise politique générale. Bratton (1989a: 410) s'exprime ainsi: " Dans beaucoup de pays africains, le peuple a cessé de regarder l'Etat comme le sien et refuse d'obéir aux injonctions officielles. La perte de légitimité est manifeste en plusieurs points".

Les violentes réactions dans des incidents apparemment sans importance, montrent à quel point la tension était montée sous la surface. Au Kénia en septembre 1990, par exemple, un appel d'un prêtre presbytérien pour un système multipartiste conduit à de violentes émeutes. La mort soudaine et inexplicable d'un des principaux opposants du président Bongo du Gabon en mai 1990 a déclenché une colère populaire qui s'est traduite par d'important dégâts de magasins et de bâtiments publiques. Le gouvernement réagit lui aussi exagérément: en juillet 1990 en Somalie,

des dizaines de personnes ont été fusillées pendant un match de football parce qu'elles scandaient des slogans contre le gouvernement (Riley, 1991: 14).

Malgré les nombreux exemples de répression des protestations pro-démocratiques et d'intimidation en coulisse, beaucoup d'activistes et groupes sociaux ont maintenu leurs exigences. Riley averti contre une trop grande idéalisation de ces protestations: "Il serait faut malgré tout d'idéaliser les personnes impliquées. Alors que la plupart ont des motifs honnêtes, conduisant souvent à un sacrifice personnel, d'autre, même de jeunes politiciens, cherchent à rejoindre un train qu'il n'ont pas lancé mais dont ils espèrent bien bénéficier. Après tout, la politique en Afrique reste un des plus sûrs chemin vers la prospérité (...)" (ibid.).

Schatzberg, dans un article qui paraîtra bientôt dans la revue *Afrika*, reprend le thème de la perte de légitimité de l'Etat et signale que cette légitimité possède également une composante idéologique qui prend ses racines dans le monde du "man of the street". Selon lui beaucoup de gens interprètent le dirigeant politique moderne en termes traditionnels d'autorité paternelle, comme dans les grandes familles africaines. Dans ce monde là, le personnage du père est en principe "absolu" et incontestable au plus haut niveau. Finalement les limites sont nombreuses: le 'père' a également des obligations telles que l'entretien de ses enfants et un certain respect pour les femmes de cette famille. Ces rapports peuvent être compris comme l'équivalent africain du "contrat social" bien connu de la théorie politique occidentale. Pour ce qui est de ces obligations, beaucoup de dirigeants africains de ces dernières années ne se sont pas montrés à la hauteur, ce qui, selon Schatzberg forme un élément essentiel de la crise actuelle de légitimité politique.

Les protestations n'ont rien de nouveau

L'important est de réaliser que les exigences démocratiques qui depuis 1989 sont largement apparues, ne sont pas sorties du néant. Comme nous l'avons déjà indiqué, les débats sur la démocratie parmi les intellectuels africains, ne se sont jamais tus et on peut en dire autant des actions plus concrètes des politiciens africains et des électeurs (potentiels). Bayart (1991a) indique par exemple que l'appel à la démocratie des jeunes générations de cadres africains était déjà sensible en fin des années 60, et Wieseman (1990) témoigne de même par ses propres recherches. Quelques exemples: au Gabon, les premières manifestations publiques du parti d'opposition (toujours actif) *Morena* datent de fin 81 (Doey: 1983); en Zambie, l'opposition des syndicats contre le régime Kaunda remonte à 1974 (Simutanyi, 1992) et le système monopartiste à été, déjà en 1980, ouvertement condamné. (Constantin et Quantin, 1992); au Zaïre, le parti d'opposition dirigé à l'époque par l'actuel premier ministre Tshisedeki existe depuis 1980 (Tedga, 1991), alors qu'il faut remonter à 1977 pour les manifestations en faveur de la démocratisation au Mali (Champaud, 1992).

Bayart s'exprime, en 1986 (p. 113) en termes plus généraux: "(...), les groupes sociaux dominés ne se sont pas conduits aussi passivement qu'on ne l'a cru (...). En Afrique (il y a) peu

de potentiel révolutionnaire. L'équilibre précaire est maintenu. Néanmoins, l'Etat a été amoindri par les constantes pressions de ces groupes sociaux et leurs tactiques versatiles: révoltes, refus de cultiver certains végétaux, réduction de productivité, grèves, abstention aux élections, resurgences religieuses et même la création de communautés théocratiques hors du contrôle de l'Etat, contrebande, prolifération d'échanges informels, distribution d'information en dehors des médias officiels, attaques satiriques ou messianiques ou encore révolutionnaires de la légitimité de l'Etat, et sabotage des outils de contrôle politique.

La venue des organisations sociales dans les années 80.

La prolifération du nombre d'organisations sociales au cours des dernières décennies est évidente. Bien que l'opinion sur la cause de ce phénomène soit partagée, on admet largement que ces organisations ont joué, et continueront à jouer, un rôle important dans le processus de démocratisation (voir à ce sujet chapitre V).

Fowler indique pour un certain nombre de pays les pourcentages de croissance qui varient de 60% à 260% sur les dix dernières années (Fowler, 1991: 54). Fowler voit dans l'accroissement nu nombre de ONG, surtout le résultat de l'accroissement des fonds qui sont devenus disponibles parce que les pays donateurs ont révisé leur plans d'action (ibid.: 55).

Chazan lui, pense que la raison de cette soudaine croissance est due à la nécessité de plus en plus urgente de s'organiser pour survivre: "En fin des années 70, la dissipation des ressources de l'Etat par des gestionnaires irresponsables et la compétition croissante pour l'obtention de denrées de première nécessité devenues de plus en plus rares, ont immobilisé les institutions officielles et contribué à la venue d'une crise économique (...) générale en Afrique du sud du Sahara. En présence d'institutions d'Etat incapables ou ne voulant pas assumer la responsabilité du bien-être de leurs concitoyens, les individus comme les groupes ont dû trouver des méthodes nécessaires à leur survie dans les conditions qu'ils étaient de pauvreté croissante (Chazan, 1992: 285).

Mkandawire considère la situation sous une autre optique: "Au cours des dernières années nous avons assisté à une recrudescence de mouvements qui non seulement protestent contre les effets de la politique d'adaptation mais demandent aussi une démocratisation accrue de leurs sociétés, une plus grande fiabilité dans la gestion des affaires nationales et la fin de la corruption et du gaspillage; ce qui a conduit certains à parler d'un 'Printemps Africain'" (1992: 4).

Bratton souligne le fait que l'Etat, en raison de la crise économique, est obligé de se retirer des "interventions Hyperambitieuses. (...) la retraite de l'Etat saura créer, bon gré mal gré, un espace politique plus étendu propice à la vie associative (...). Sous ces conditions, les groupes pourront au sein de la société civile jouir d'opportunités accrues de faire des adeptes, de développer une structure bureaucratique et de formuler des alternatives politiques" (Bratton, 1989a: 412).

2. Les influences extérieures

La fin de la Guerre Froide

Au cours des années 80, les rapports internationaux ont radicalement changé, ce qui comme nous l'avons déjà dit a exercé beaucoup d'influence sur l'évolution politique en Afrique. Un tournant important, qui aussi bien signifiait la fin de la Guerre Froide, a été la venue à la tête de l'Union Soviétique, en 1985, de Michael Gorbachov (voir Shearman, 1987; et Light, 1991).

Il est un fait connu que durant la Guerre Froide, "l'Est" et "l'Ouest" ont été montés l'un contre l'autre par les dirigeants politiques africains dans leur compétition à propos de l'aide militaire, technique et financière. "Il a été affirmé que 'la division des Etats en groupes idéologiques rivaux, l'un embrassant le socialisme et le non alignement avec un penchant vers l'Est alors que l'autre se jetait dans le capitalisme et l'alignement avec l'Ouest, n'a jamais eu de profondes racines dans le sol africain' (Clough, 1991). Pourtant il est important de se remémorer que quelques pays africains ont en effet reçu de substantielles quantités d'aide militaire venant des deux côtés, et ceci sur d'assez longues périodes. Ceci leur donne la possibilité de poursuivre des guerres internes contre les populations sécessionnistes comme cela est arrivé en Angola, Ethiopie, Somali et au Soudan" (Riley, 1991: 8).

Ce qui n'a pas seulement prolongé indéfiniment les guerres civiles, mais les régimes eux aussi, que l'on montre maintenant d'un doigt accusateur en raison de la corruption, d'une déplorable gestion et de la violation des droits de l'homme, ont été maintenus en selle par le soutien international. Anyang' Nyong'o formule ceci en 1987 de la manière suivante: "(...) le problème des connections internationales qui affaiblissent les Etats, même ceux qui terrorisent leurs propres populations tous les jours, en ce qui concerne la question de leur souveraineté d'Etats ayant le droit de faire ce qu'ils veulent parce que personne ne devrait interférer avec 'leurs propres affaires intérieures.' (...) Les forces extérieures maintiennent ces Etats en action en leur accordant des prêts, en leur fournissant des armes, en signant avec eux des traités amicaux, et ainsi de suite" (Anyang' Nyong'o, 1987: 21; voir aussi: Ake, 1991b: 32-33).

Le "Nouvel Ordre Mondial" présente d'importantes conséquences pour les Etats africains. Le retrait de l'Union Soviétique a eu pour résultat que les pays occidentaux, tout comme les organisations internationales qu'ils influencent, ont beaucoup gagné en emprise sur les gouvernements africains, "plus même que les relations client-patron d'usage pendant les 70 et 80" (Riley, 1991: 9). "Les retombées politiques de l'Europe de l'Est (...) ont clairement montré à quel point les interventions occidentales en Afrique ont été limitées par les considérations ressortant de la Guerre Froide. Maintenant que celle-ci ont disparues, les dictatures appuyées par l'Ouest comme le Kénia, le Malawi et le Zaïre ont été soumises à un niveau de pressions, notamment des Etats Unis, qui auraient été impensables avant 1989" (Clapham, 1992: 10-11).

Les "Nouvelles Tendances" de Gorbatchov ont également porté discrédit sur les pays idéologiquement liés à l'Union Soviétique. "Lorsque l'Union Soviétique s'est libéralisée, elle obligeait ses alliés à faire de même. La perte de foi du modèle économique directeur de l'économie du développement signifie également que les régimes africains qui étaient premièrement 'marxistes-léninistes' ou 'socialistes-africains', comme le Bénin, le Congo et le Mozambique ont dû faire face à une crise aussi bien idéologique qu'économique" (Riley, 1991: 8-9).

Un aspect particulier des nouvelles idées de Gorbatchov et des événements politiques qui font suite, était le fait que la libéralisation économique comme la libération politique apparturent en même temps à l'ordre du jour. Ceci forme un contraste évident avec l'évolution en Chine où seule la libéralisation économique est officiellement encouragée.

Un climat politique changeant

En 1989, Doornbos signale des changements d'attitude des pays donateurs envers les Etats africains. Après une longue période de critiques contenues, en raison de la crise idéologique en Union soviétique et en Europe de l'Est, le fonctionnement de l'Etat africain même fut de plus en plus remis en cause: "Il semble que les organisations mondiales et les communautés donatrices aient maintenant repris en bloc la critique des 'pays surdéveloppés' qui était avant celles des intellectuels radicaux (souvent sans doute, à la plus grande irritation de ces mêmes organisations)" (Doornbos, 1989: 187).

Dans l'introduction pour le séminaire sur la "Good Governance" en juin 1992 (organisée par le Centre d'Etudes Africaines, à Leiden; le Centre d'Etudes Non Occidentales, université de Leiden; et l'institut d'Etudes Sociales, La Hayes), l'arrière plan de ces changements a été formulé de la façon suivante: " La faillite des régimes des Etats africains est aujourd'hui généralement considérée comme la cause principale de la crise actuelle sur ce continent. Ceci est relativement nouveau. Au cours des années 70 et 80, la dépendencia internationale et les relations 'post-coloniales' avec l'ancienne métropole se poursuivant, ont été mises en avant comme en étant la raison manifeste. A l'époque, des institutions comme la Banque Mondiale voyaient l'Etat comme le partenaire évident dans les entreprises d'initiation du développement et conséquemment soutenaient les élites d'Etats contre les attaques des auteurs marxistes ou marxisants. On a depuis assisté à un radical changement formule. La Banque Mondiale exprime aujourd'hui l'une des principales accusations de ces mêmes élites et l'Etat est vue comme l'obstacle majeur sur la voie du développement."

La position de force accrue des pays occidentaux aidant, l'aide ou les prêts se voient accompagnés d'exigences de gestion de plus en plus nombreuses. "Par impatience en raison des médiocres élaborations et réalisations de plans par les Etats africains, plusieurs organisations donatrices et gouvernements ont cherché une entente dans le 'dialogue politique' - un processus

beaucoup moins basé sur une position d'égalité des partenaires que le nom pourrait le suggérer" (ibid.: 189).

Mkandawire laisse comprendre que ce retournement de situation, en particulier en ce qui concerne les PAS, lui paraît suspect: "L'expression la plus directe de pressions étrangères sur les Etats africains s'est située sur le plan de la politique économique. (...) Alors que dans les premières années de l'imposition des PAS on était certain que ces programmes seraient impopulaires et qu'il faudrait pour cela des régimes à l'abri des pressions populaires ou encore qui auraient la 'volonté politique' de le faire (...) on a assisté à un glissement vers une prise de position qui associe l'adaptation structurelle à la démocratisation. (...) Il est important de souligner que l'optique étrangère sur la nécessité ou l'opportunité de gouvernements démocratiques est très récente" (Mkandawire, 1992: 8). (voir aussi chapitre 5).

Une autre évolution importante ayant conduit à établir une relation entre l'aide au développement et le respect des droits de l'homme dans le pays receveur, se trouve être la croissance du mouvement pour les droits de l'homme dans les pays donateurs. Ceci n'est d'ailleurs pas seulement une évolution des dernières années. L'élection de Jimmy Carter en 1976 est vue d'une manière générale comme le moment où les droits de l'homme ont été mis en tant qu'objectif à l'ordre du jour de la politique internationale (Clapham, 1992: 10). L'intérêt croissant du mouvement des droits de l'homme est également souligné par Gonçalves à propos de l'Angola: "La démocratisation en Angola n'est pas le résultat d'une vaste conscience démocratique, mais plutôt le produit de l'équilibre entre les diverses forces politiques et sociales et l'effet du mouvement mondial des droits de l'homme, qui s'impose de plus en plus comme facteur de mobilisation social et de pression diplomatique" (Gonçalves, 1992: 14).

Un dernier point signalé est que de plus en plus d'analyses (statistiques) deviennent accessibles, dans lesquelles on démontre qu'il n'y a pas de relation directe entre le type de régime et la croissance économique (voir par exemple: Sorensen, 1991; voir aussi Galjart, 1992). Ce fait invalide l'argument comme quoi un régime autoritaire serait nécessaire à la réussite d'une politique économique. La Banque Mondiale: "Dans l'ensemble, l'évidence suggère que la distinction même entre démocratie et autoritarisme n'a pas réussi à indiquer si oui ou non les pays lanceraient des réformes, les réaliseraient correctement ou survivraient à leurs retombées politiques (Banque Mondiale, 1991: 133). Mkandawire ajoute à cela: "Du point de vue l'historique, il est intéressant de noter que cette 'évidence' est évoquée est devenue des plus convaincantes pendant l'actuel climat politique lorsqu'elle était le plus fortement nécessaire" (1992: 11).

V. DEMOCRATISATION: EVOLUTIONS POSITIVES ET OBSTACLES

1. Un bilan provisoire

Que peut-on dire actuellement, fin 1992, après quelques quatre années à peine d'expérimentations de démocratisation, sur la situation en Afrique? Quels sont les acquis et quels sont les obstacles restant à vaincre sur le chemin de la démocratisation? Les acquis se révéleront-ils permanents ou s'agit-il simplement de victoires temporaires et soumises à des menaces constantes? La démocratisation sous sa forme actuelle a-t-elle conduit à d'essentiels changements dans les rapports de forces et dans le développement?

En premier lieu on peut dire qu'il semble actuellement que la vague de démocratisation est arrivée, au moins temporairement, à un point de stagnation, même si on comprend ce terme de démocratie en son sens le plus étroit du système multipartisme et d'élections libres. Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction de ce rapport, les différents pays africains ne se sont pas à ce point de vue développés de façon égale. Dans la première phase, un certain nombre de régimes ont été renversés, en général très facilement; il s'agissait ici de régimes qui ou bien avaient perdu toute confiance en eux-mêmes (le Bénin en est un bon exemple), ou qui pensaient à tort qu'ils remporteraient des élections libres haut la main, comme en Zambie (Bratton 1992) en aux îles du Cap Vert (Cahen 1991b), et qui, après leur défaite ont respecté le résultat des élections. En deuxième phase, qui commence avec la fin de 1991, l'opposition démocratique se heurte à des régimes qui se défendent corps et âme et s'efforcent de gagner du temps de toutes les façons, comme par exemple au Kéni, au Togo et au Zaïre. Combien de temps ces derniers bastions résisteront-ils, la question reste entière.

En second lieu, on peut également dire que là où s'est effectué un changement de régime vers la démocratie, on ne signale encore pour ainsi dire pas de changement sur le plan politique ou économique. Déjà en 1983, Bayart fait remarquer que les changements sur le plan politique au plus haut niveau ne pénètrent pas obligatoirement jusqu'au niveau local: "Les détenteurs du pouvoir politique, administratif, judiciaire ou policier restent fidèles, dans les régimes représentatifs, à une pratique musclée de leur autorité, directement héritée de l'ordre colonial et qui contredit le respect élémentaire des libertés démocratiques et des droits de l'homme" (1983: 96). Comme exemple il donne la manière brutale aujourd'hui encore pratiquée avec laquelle sont collectés les impôts dans la campagne sénégalaise. Plus récemment quelques auteurs ont également souligné le caractère limité du processus actuel de démocratisation (Bathily, 1992; Ossebi, 1992; voir aussi les discussions mentionnées au chapitre III). Certains auteurs se posent aussi la question de savoir si les nouveaux régimes démocratiquement choisis ne vont pas à leur tour évoluer jusqu'à un monopartisme de fait (pour la Zambie, voir Kibble, 1992; ainsi que Contantin et Quantin, 1992). Les pronostiques ne sont donc pas unanimement positifs. On ne peut pourtant

pas nier que de profonds changements ont également pris place. Pour cette raison, nous voulons terminer cet aperçu de la littérature par une analyse des évolutions positives et des défaillances de la démocratie en Afrique actuelle (1992), ainsi que des obstacles qui surgissent sur le chemin des formes de sociétés pluriformes et plus ouvertes.

2. L'absence de programmes politiques

Tout d'abord une question pressante se pose: les partis d'opposition actuels, dont certains sont entre temps déjà au pouvoir, ont-ils un programme politique clair? Les auteurs que nous avons étudiés répondent à cette question presque unanimement de manière négative. Au début de 1990, Mbembe remarquait déjà que les mouvements sociaux africains n'avaient pas de programme élaboré, au contraire de ce que l'on pouvait voir en Europe de l'Est où les groupes d'opposition représentent une alternative sociale très explicite. Leurs équivalents africains se limitent généralement à de vagues slogans pour plus de liberté et un développement économique, et on chercherait en vain des penseurs comme Havel ou des mouvements comme Solidarnosc. Ceci est même le cas dans les pays où la démocratie est ancrée déjà depuis plus longtemps, comme au Botswana: "Les partis d'opposition n'ont pas de programme élaboré qui puissent stimuler les groupes sociaux naissants. Ils exhortent plutôt sur la base des identifications de minorités ethniques, ou par une forme de marxisme qui se trouve être hautement inadéquat dans le contexte social présent" (Holm, 1989: 37). Dans ce dernier cas, il existe bien exceptionnellement un programme politique, mais il s'agit d'un programme élaboré sur les modèles occidentaux par des intellectuels qui n'ont pas d'affinité avec leur base. Fauré (1991) souligne encore que les partis d'opposition africains, comme pour la Côte d'Ivoire, sont souvent très mal informés de la situation (en particulier économique) de leur pays, et pour cette raison font quelques fois sur des secteurs limités des promesses démagogiques qu'ils auraient grand-peine à tenir dans la pratique (Le Roy, 1992a, remarque le même phénomène au Mali). En ce qui concerne le Malawi, Venter (1992: 23) résume les critiques formulées ci-dessus de la façon suivante: " Mais même l'agenda du mouvement démocratique est ambigu au-delà de l'objectif immédiat de renverser le régime en place. Le programme sur la reconstruction économique n'est ni cohérent ni mûrement réfléchi ni bien formulé. Les différents groupes d'intérêt social au sein des mouvements d'opposition pourraient être montés les uns contre les autres à propos des objectifs de la libéralisation économique et de la redistribution sociale. A moins, et jusqu'à ce que les groupes d'opposition auront présenté un programme plus cohérent sur la base de la démocratisation économique, il n'y aura que peu ou pas de changement structurel au Malawi après l'effondrement du régime actuel".

Cette insuffisance de programme élaboré conduit parfois à des situations tragi-comiques, comme au Gabon ou au Zaïre où il existait à un certain moment plus de cent partis politiques (voir par exemple Toulabor 1991: 63); ou comme au Bénin, où après les élections qui ont porté le président Soglo au pouvoir, aucun parti politique ne souhaitait entrer dans l'opposition par peur de

manquer l'un ou l'autre des avantages liés au pouvoir (Daloz 1992); ou encore au Nigéria où certains aspirants politiciens se sont tout d'abord inscrits aux deux partis pour garder toutes chances de continuer leur carrière politique (Agbese 1990: 38). Aussi n'est-il pas étonnant que Martin (1991: 28) se demande: "si ce qui est revendiqué est un accroissement de la participation populaire à la direction du pays ou, simplement, un remplacement de l'équipe gouvernante, un changement d'élite?" Pas étonnant non plus que Ossebi (1992) souligne le danger de la venue d'un "système multipartiste sans parti réel".

Comme nous l'indiquons déjà plus haut, les auteurs que nous avons consultés sont pratiquement unanimes sur le sujet, et il ne se présente que quelques exceptions. Un numéro récent de *Jeune Afrique*, par exemple présente ainsi un portrait de Albert Tévoédjré, "l'opposant béninois qui a un programme" (Kpatindé, 1992). Ce qui attire ici l'attention c'est que l'article nous donne effectivement un portrait avantageux du personnage mais qu'il ne dit presque rien de son programme politique.

Peut-être serait-il possible de trouver d'autres exemples de dirigeants d'opposition ayant un programme politique réel. Il est remarquable que la plupart des auteurs qui signalent l'absence d'un objectif social, se basent sur des observations superficielles et non sur un réel travail sur le terrain. Une recherche plus approfondie sur ce point serait souhaitable. Toulabor (1991: 65): "On connaît mal les oppositions africaines, et encore moins leurs projets ou programmes politiques. Quel est le discours idéologique que développe l'opposition? Quel projet de société présente-t-elle comme alternative? (...) Des analyses fouillées sur les oppositions dans les pays en voie de transition démocratique est nécessaire pour mieux comprendre le processus, mais il nous semble que la science politique africaine est en train de bégayer sur ces événements".

3. Quels groupes sociaux soutiennent le mouvement démocratique?

Les groupes centraux des villes

Les auteurs que nous avons consultés répondent également à cette question presque tous de manière unanime: la population urbaine, et en particulier la classe urbaine moyenne (voir par exemple Tedga 1991: 52, et Healey et Robinson, 1992: 129-130). Dans ce groupe se rangent en premier lieu les membres des professions libres qui dans certains pays ont clairement pris l'initiative et qui plus tard ont continué à jouer un rôle important. Au Ghana par exemple, l'association des avocats et celle des médecins organisa dès 1977 une grève politique afin d'appuyer leurs exigences de retour à un gouvernement civil (Wiseman, 1990: 22); au Cameroun, mais également au Togo et au Mali, les membres du barreau ont activement résisté (Tedga, 1991: 52), et en Zambie les représentants des professions libres ont également joué leur rôle (Kibble, 1992).

Dans d'autres cas, ce sont les syndicats qui ont pris l'initiative, comme au Congo (Tedga, 1991: 85-86), en Zambie (Bratton, 1992: 85), et partiellement aussi au Mali (Bertrand 1992: 16). On doit ajouter ici qu'en Afrique, lorsqu'une classe ouvrière forte par le nombre fait défaut, on recrute parmi les fonctionnaires d'Etat (c.-à-d. les membres de la classe moyenne), sauf en Zambie qui est l'une des rares exceptions (voir chapitre II). Pour ce qui est de ce dernier exemple, Simutanyi (1992: 25) indique par ailleurs un remarquable paradoxe qui fait surgir des doutes quant à la vie de la pensée démocratique au sein du mouvement syndical même: "Alors que d'autres ont affirmé que l'engagement de la ZCTU dans le processus de démocratisation avait pour but la recherche du pouvoir politique, comme la réalisation des objectifs de l'Union, j'affirmerai au contraire qu'il s'agissait de promouvoir les ambitions individuelles des dirigeants de l'Union. L'Union n'a pas consulté ses membres sur la question de passer ou non au multipartisme, et l'affiliation à la MMD comme membre associé s'est faite sans l'approbation des membres".

Les intérêts personnels de l'encadrement des syndicats auraient donc joué un rôle important dans la récente prise de position de ces syndicats pour ce qui concerne la démocratisation. On peut encore y ajouter que suivant certains auteurs, que les syndicats eux-aussi en tant qu'organisations visent aux intérêts de groupes comme les augmentations de salaires lorsqu'ils militent pour le multipartisme (pour le Mali, voir Bertrand 1992). Bertrand (1992) fait le même reproche de poursuivre d'étroits intérêts de groupes aux étudiants et écoliers, un autre groupe urbain qui par ses grèves et manifestations a beaucoup contribué au démarrage du processus de démocratisation. Dans le cas du Mali, Bertrand (1992) indique par exemple un enchevêtrement serré entre les exigences politiques générales et "des mots d'ordre corporatistes". La question est à notre avis de savoir où est le mal lorsque différents groupes sociaux, par la seule poursuite de leurs propres intérêts de groupes, contribuent à la démocratisation.

Quelques auteurs indiquent que l'agitation des écoliers et étudiants pour la démocratisation ne se limite pas à ce groupe, mais concerne les jeunes des concentrations urbaines en général, y compris les chômeurs et les employés du secteur informel. Coquery-Vidrovitch (1992: 39), spécialiste connue de la sociologie des villes africaines, remarque que cette évolution comprend également quelques dangers. Elle avance que ces mouvements de jeunes n'ont pas toujours un caractère positif: "La dérive fasciste est tout aussi concevable que l'avancée démocratique, et les risques sont grands".

Un autre groupe, surtout urbain et qui a joué un rôle dans le mouvement de démocratisation est la bourgeoisie "nationale" (pour la Zambie, voir Bratton par exemple 1992). Pour le cas spécifique du Kénia, on peut se référer à un intéressant article de Ajulu (1992). Cet auteur analyse le mouvement pour la démocratisation au Kénia, principalement en termes de classes nationales et voit dans celui-ci une réaction de la bourgeoisie nationale, se composant presque exclusivement de membres de la tribu des Kikuyu et qui a eu sous le président Kenyatta toute opportunité de s'épanouir, contre le régime du président Moi sous lequel elle avait en grande partie perdu son emprise sur le pouvoir. Ainsi que le souligne Ajulu lui-même, les intérêts de groupe jouent ici

aussi un rôle important. Bien que ceci donne une image encore assez étroite de la situation au Kénia, cette optique qui met l'accent sur les conflits entre les différents éléments de la bourgeoisie est en soi intéressante. Il se pourrait bien qu'un parallèle entre le Kénia et le Cameroun, où parmi les Bamiléké à surgit une bourgeoisie nationale, (Geschiere & Konings 1993) puisse apporter un point de vue fructueux.

Les églises

Enfin les églises jouent elles-mêmes un rôle particulier. Nous voulons tout d'abord nous diriger non pas sur les églises indépendantes africaines et les mouvements prophétiques, mais sur les représentants locaux des églises universelles. En premier lieu certains des plus proéminents dirigeants de ces églises ont joué un rôle ambivalent par leur rapports étroits avec les régimes en place (Togo, Côte d'Ivoire), mais plus récemment cette attitude touche en grande partie à sa fin. Pratiquement partout les évêques catholiques et les dirigeants protestants ont pris position et les lettres pastorales sur la question de la démocratisation ne se comptent plus (Aurenche, 1992). Aussi les évêques catholiques de plusieurs pays francophones ont-ils été choisis pour la présidence de l'assemblée nationale (Bénin, Togo, Zaïre), en partie parce que sur le plan politique ils occupent une position neutre et hors parti, et bien qu'aucun dirigeant spirituel ne se soit encore tourné vers une carrière politique, leur influence sur le processus de démocratisation est très importante (voir Tedga 1991 pour un aperçu sommaire. Pour les cas spécifique du Zaïre, voir Boyle, 1992; ainsi que beaucoup d'exemplaires de la revue Zaïre-Afrique).

Cette prise de position des églises est de grande importance parce qu'elle est la seule parmi les groupes cités plus haut à avoir des liens avec de grandes parties de la population et à jouir dans ces groupes d'une certaine légitimité (Hyden 1989; Soudan 1990). L'église catholique en particulier dispose d'un réseau de paroisses. Elle a de plus une structure hiérarchique. Ceci signifie qu'elle pourrait jouer un rôle quant à traduire les idées de démocratisation vers la base, la prise de conscience et peut-être même la mobilisation de la population.

Outre les grandes églises catholiques, dans beaucoup d'endroits en Afrique les églises spirituelles prennent une place importante. Ces églises sont issues des protestations contre le rejet des religions traditionnelles africaines par les églises universelles et contre la vision victorienne des ecclésiastiques européens. Dans ces églises les normes et valeurs européennes sont mêlées à la culture africaine. Certaines de ces églises ont joué un rôle important dans le mouvement d'indépendance des années 50 et 60. Dans quelques cas même leur lutte pour une identité religieuse et culturelle comprenait également des exigences politiques. Dans d'autres cas, la situation était inverse, et les mouvements nationalistes utilisaient la symbolique religieuse dans leur lutte contre la domination des blancs. Pourtant, il est souvent arrivé que beaucoup tournent le dos à la domination politique et culturelle occidentale en se retirant des ces églises spirituelles. (Haynes, 1992: 15-23).

Les églises spirituelles se sont depuis les années 70 beaucoup agrandies. Quelques fois elles ont soutenu un régime autoritaire, comme par exemple au Zaïre: "L'église Kimbanguiste (...) s'est vue transformée d'une expression populaire d'opposition à l'ordre colonial en un véhicule institutionnel exprimant l'idéologie du régime (Haynes, 1992: 18). Cette église prêchait le "nationalisme zaïrois authentique" qui a soutenu le régime de Mobutu. Ceci s'est poursuivi au moins jusqu'en 1990.

La croissance constante des églises spirituelles est d'après Haynes politiquement important, parce que les adeptes des églises charismatiques ne sont pas axés sur la formation de partis politiques ou la création d'une solidarité politique. Elles restent donc en dehors de la politique dans la conviction que tout ce qui se passe ici sur terre fait partie de l'incessant combat entre Dieu et le Diable. Ceci a pour résultat que les dirigeants politiques ne sont pas entièrement responsables de tout ce qui va mal. En raison des grandes difficultés économiques et les déceptions qui feront inmanquablement suite aux espoirs cultivés par l'actuelle "vague de démocratisation", il est très probable que la croissance de ces églises continuera encore quelque temps. C'est une bonne nouvelle pour l'élite politique qui se saura lavée de beaucoup de critiques et d'examen (Haynes, 1992: 26-28).

Le rôle des églises spirituelles décrit ici dans le processus de démocratisation est isolé, comme le formule Jeff Haynes. Pour autant que nous le sachions il n'existe presque aucune autre publication sur ce sujet et il nous faut rester prudent à la citation de cette suggestion. Pourtant la publication de Haynes indique qu'il est important de porter attention à ce phénomène (voir pour la relation entre les églises spirituelles et l'Etat en Afrique: Schoffeleers, 1991; van Binsbergen, 1993 et Koster, 1993).

Le rôle des dirigeants spirituels islamites dans le processus de démocratisation actuel ne ressort pas de la littérature que nous avons étudiée. L'islam est pourtant par exemple en Somalie un facteur important. Au Soudan et en Mauritanie on peut parler de tendances fondamentalistes. Par contre, au Sénégal, au Mali, au Niger, au Tchad et au Nigéria, où l'islam est également important, il n'en est pas question (pour un article de base intéressant, voir Cruise O'Brien 1986).¹

Pour finir, il est important d'attirer l'attention sur les religions africaines. Dans la littérature actuelle sur la démocratisation il n'en presque pas fait mention. Pourtant il y a toutes les raisons de penser que ces religions ont toujours eu, et ont encore beaucoup d'influence sur la politique, et ceci que la population soit officiellement chrétienne, islamite ou adepte d'une religion africaine. Dans la pensée modernisatrice des 30 dernières années, il était implicitement entendu que ces religions étaient "traditionnelles" et disparaîtraient avec le "développement" de l'Afrique. Il semble que cela n'est pas le cas. Il est nécessaire de porter son attention sur le contenu de ces religions et

¹A l'occasion d'une réunion de Codesria récente, Chafe (1992) a présenté un article sous le titre "Religious Movements and Democracy in Africa: Islamic Religious Movements in Nigeria in Historical Perspective". Nous ne sommes hélas pas encore en possession de ce texte.

sur l'influence qu'elles ont sur la culture politique pour pouvoir comprendre l'évolution politique actuelle.

Les femmes

Dans la littérature que nous avons consulté il est très peu dit du rôle des femmes dans les récents événements politiques. Les femmes ne sont pas absentes de la politique: lors des récentes manifestations dans les villes africaines, elles étaient souvent massalement présentes (Bayart, 1991a), et un auteur du Botswana indique qu'elles forment la majorité des activistes politiques à la base, du moins dans son pays (Nengwekhulu, 1989). Dans la littérature sur le processus de démocratisation les femmes ne sont qu'à peine mentionnées. Les seules exceptions sont: Nzomo (1988) qui dans une analyse marxiste classique montre que les femmes en Afrique sont discriminées sur le plan politique et social; Allen (1991) qui au moyen d'exemple de la lutte d'indépendance démontre qu'à l'époque, les femmes ont dans certains cas pris parti des formes les plus radicales d'action politique, ce qui actuellement se reproduirait; Dumant (1991) qui affirme qu'il ne saurait être de vraie démocratie aussi longtemps que les paysannes seront traitées comme des esclaves (mais qui, hélas, ne développe pas cette affirmation à la lumière des récents événements); et Daloz (1991) qui dans un court article indique qu'encore beaucoup de femmes se sont risquées à la politique en présentant leur candidature aux récentes élections locales au Nigéria. Présence des femmes, donc, en politique mais absence dans la littérature.

Les paysans

En ce qui concerne les paysans, et les gens de la campagne en général, la situation est autre. Ils sont parfois nommés dans la littérature mais la plupart des auteurs démontrent qu'ils ne se portent pas en avant dans les manifestations pour la démocratisation. En témoigne par exemple un décevant pourcentage d'abstention à certaines élections africaines récentes: aux élections en Zambie seul 45% des électeurs se présentèrent effectivement aux urnes (Bratton, 1992: 93), un pourcentage largement battu lors des élections présidentielles au Mali où la participation dépassait à peine les 20% (Le Roy, 1992a: 138). Dans les deux cas, on impute ces maigres participations aux districts ruraux, bien que quelques exceptions aient été signalées. En Côte d'Ivoire, où la participation à certaines des élections tenues en 1990 et 1991 se situait au-dessous des 50%, cette participation était moindre dans les quartiers populaires urbains qu'en milieu rural (Fauré, 1991: 43).

Il s'agit donc probablement d'un problème général qui ne dépend pas du lieu d'origine (urbain ou rural), mais plutôt de la position sociale et encore plus du niveau d'instruction. Ce dernier point ressort en particulier des résultats d'un vaste sondage d'opinion tenu au Botswana en 1987: seul 47% de près de 1300 personnes interrogées pensaient que le Botswana aurait dû avoir

plus d'un parti politique; parmi les interrogés sans instruction scolaire, ce pourcentage n'était que de 35%, parmi ceux ayant achevé l'instruction primaire, il était de 51%, alors que pour les interrogés ayant suivi l'enseignement secondaire ou plus, le pourcentage dépassait les 80%. Le niveau d'instruction était donc la variable principale (pour plus de détails, voir Somolekae, 1989). Nous devons remarquer ici que Wiseman (1990: IX-X, et 100), se basant sur ses propres (subjectives?) observations et sur une étude de Peil (1976: 110-111) au Nigéria, en vient à une autre conclusion: "La démocratie n'était pas seulement appréciée mais également très bien comprise [par les populations plus modestes] (...) Les supposées "masses ignorantes" sont en fait remarquablement bien informées de ce qui se passe". il malgré tout le seul à exprimer ce jugement.

Différents auteurs ont cherché une explication des fortes abstentions électorales en milieu rural et/ou dans les quartiers urbains pauvres, et pour le manque d'intérêt pour le mouvement de démocratisation dont elles sont issues. Chacun présente ses propres hypothèses. En ce qui concerne la Zambie, Bjornlund et al. (1992) se limite à quelques explications de nature 'technique': imperfection des registres électoraux, intimidations, et les rumeurs qu'au jour des élections éclateraient de sérieuses émeutes. Ce qui peut être vraie pour la Zambie, mais dans la plupart des cas, les auteurs cherchent des causes plus profondes. Parlant du Sénégal, Coulon (1988) arrivait il y a quelques années à la conclusion que "la démocratie ne faisait pas encore partie de la conviction de tout le monde au Sénégal. Elle s'identifie à l'élite intellectuelle et professionnelle du pays. Un haut pourcentage de la population ne joue pas du tout le jeu. Ils ne sont pas intéressés par la compétition des partis" (p. 159). D'autant plus que l'expérience démocratique sénégalaise n'a pas apporté de changement essentiel dans leur conditions de vie (p. 173). Un même écho nous parvient de la Tanzanie où les villageois ont été interrogés sur l'opportunité de l'introduction du multipartisme dans leur pays. Une question en retour bien connue était: "Est-ce que ça va changer quelque chose à la vie de tous les jours?" (voir Tetzlaff, 1990: 336).

Fauré (1991) expose un autre aspect de ce problème par ses recherches en Côte d'Ivoire. Cet auteur constate en premier lieu qu'une étude comparative de toutes les élections ayant été tenues en Côte d'Ivoire depuis 1946 produit un surprenant résultat: d'autant plus grande était la concurrence entre candidats et partis, d'autant moindre était la participation des électeurs. D'après Fauré ce paradoxe peut être ramener à une culture politique traditionnelle profondément ancrée "qui valorise le leadership exclusif et la séniorité. On peut notamment se demander - et tel est le sentiment retiré lors d'entretiens effectués sur le terrain - si les citoyens-électeurs ne sont pas troublés et rendus indécis par la multiplicité des choix qui leur sont soudain proposés"* (p. 44).

Sall et Sallah, enfin, ramènent la "passivité" de beaucoup de paysans de la Gambie à un phénomène plus récent, à savoir les relations de parrainage qui dominent la vie rurale; les villageois "sont pauvres et endettés auprès des usuriers locaux et auprès de la Gambia Cooperative Union (GCU) propriété du gouvernement (...). L'identification à l'opposition ou à la dissidence résulte aisément en une exclusion des droits aux crédits de subsistance ou de production alloués

par la GCU, ou même des droits à l'aide alimentaire (...). De plus la pauvreté et l'analphabétisme ont créé une situation où les droits sont considérés comme des faveurs du gouvernement. Aldo Benini (1980) cite le cas de pauvres paysans dans la partie Est du pays qui n'ose même pas approcher le pharmacien sans être accompagné du parrain local" (1992: 12).

Il est difficile de dire parmi tous les facteurs nommés ci-dessus, lesquels sont les plus importants. Une étude plus approfondie à ce sujet serait certainement souhaitable (pour une première tentative dans cette direction, voir l'article de Schilder (1993) qui paraîtra prochainement dans Politique africaine et qui donne une idée de la manière dont les élections nationales qui ont eu lieu récemment au Cameroun ont été vécues dans un district d'une province non urbanisée du Nord du pays). En tout cas il ne sera pas simple de briser cet ensemble complexe de facteurs et d'impliquer les cultivateurs (et les citoyens non scolarisés) dans ce processus de démocratisation. Comme un représentant de la population rurale le disait dans une "conférence nationale", dominée par une majorité de représentants citoyens au Mali : "Nous sommes sans voix et nous le resterons" (cité dans Bertrand 1992). Cette déclaration pessimiste caractérise en quelques mots une des grandes faiblesses du mouvement de démocratisation actuel ; le manque d'une base sociale étendue. Dans la prochaine section de ce chapitre, nous essayerons de dire quelques mots sur les moyens avec lesquels nous pourrions peut-être réparer ce manque.

4. Comment traduire la démocratie vers la base?

Les Organisations non Gouvernementales (ONG)

Différents auteurs déclarent que "les mouvements sociaux" en général et les ONG en particulier pourraient jouer un rôle dans la traduction de la démocratie vers la base (voir par exemple Lachenmann, 1992). D'autres ont émis quelques doutes à ce sujet et l'image qu'en donne la littérature n'est pas uniforme sur ce point.

Dans le chapitre II nous avons décrit comment, au cours de ces trois dernières décennies, tout a été mis en oeuvre pour coopter ces organisations sociales au sein du système politique, ou encore pour les réprimer. Selon Bayart, la première fonction du parti était : "d'empêcher toute forme d'organisation autonome dans le cadre de la société civile" (Bayart, 1986 :110).

Là où les autorités ne portaient pas leur attention ou n'avaient pas la capacité de se manifester, des organisations sont nées qui prirent parfois pour leur compte des tâches gouvernementales et qui fonctionnèrent souvent indépendamment du gouvernement. Bratton conclut au sujet de ces organisations que : "l'espace dans lequel fonctionne les ONG¹, dans quelques pays que ce soit, est

¹Il y a une dissatisfaction générale en ce qui concerne le terme ONG sans qu'il existe un terme reconnu par tous le remplacer ou le distinguer d'autres types d'organisations. ONG sera utilisé pour parler des agences de développement sans but lucratif et qui ne sont ni fondées ni contrôlées par les bénéficiaires de leurs activités. Celles-ci comprennent surtout, mais pas exclusivement, des organisations qui réunissent des fonds parmi un grand public pour des buts de développements ou qui fournissent des services de développement comme sous-

déterminé tout d'abord et surtout par des considérations politiques plutôt que par une estimation de la contribution de l'ONG au développement économique et social" (Bratton, 1989b: 572-6).

De plus, en lisant de ce qui précède, il nous semble que les auteurs soulignent à chaque fois qu'une société civile solide et une participation effective de la population à la politique constituent par définition l'essentiel de chaque forme de société démocratique. La question cruciale qui maintenant se pose est de savoir si depuis 1989 ont été mis en oeuvre des processus de changement structurels afin de pouvoir satisfaire à ces deux conditions: consolidation de la société civile et participation des organisations civiles dans les décisions politiques, pour que les possibilités de bien-être moral et matériel puissent effectivement s'accroître pour une large partie de la population.

Un grand nombre d'auteurs souligne le rôle possible des ONG dans la transformation des structures d'Etat africaines en faveur d'une démocratisation et pour des responsabilités institutionnelles plus importantes (Hyden, 1983; 119, 1989: 150; Timberlake, 1985: 215; Berg, 1987: 21; Franz, 1987: 121; Wim, 1989: 28; Durning, 1989: 154; Banque mondiale, 1989: 61). Diamond exprime ainsi les raisons d'une telle expectative: "Bien que la participation des autorités politiques doive être finalement obtenue pour tous les projets de démocratisation, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les pressions pour la transformation d'un régime nous viennent du sommet. L'initiative la plus plausible et la plus efficace viendra de la base, en dehors de l'Etat décrépi et autoritaire, dans la société civile. La société civile est un facteur crucial important à chaque étape de la démocratisation. Plus le nombre, la taille, l'autonomie, la richesse, la variété et l'orientation démocratique des organisations populaires dans la société civile est importante, plus grandes seront les perspectives de se libérer de l'autoritarisme rigide et de se diriger vers une semi-démocratie, puis vers une démocratie" (c'est nous qui soulignons) (Diamond, 1989: 25) (Voir aussi Fowler, 1992).

Dans cette approche, on considère en général l'influence de la société civile comme positive. Mais de plus en plus, se pose les questions suivantes: à quel point ces ONG et ces OP sont-elles démocratiques ? A quel point reflètent-elles les types d'autorité personnelle qui se retrouvent aussi dans le milieu politique, et à quel point leurs valeurs sont-elles basées sur la modération et la volonté de conciliation?

Bratton (1989a: 430) pose bien ces questions mais n'y donne pas de réponse bien définie, bien qu'il suggère que "les perspectives pour la démocratie en Afrique dépendent des réponses à ces questions". La réponse de Bayart est plus pessimiste et c'est la raison pour laquelle il souligne le besoin d'une "médiation politique (...) susceptible d'amplifier cette avancée de la société civile, de l'orienter et de l'institutionnaliser"* (Bayart, 1983: 108). Fowler est du même avis (Fowler,

contractants dans un système de soutien. Par contre, 'organisations populaires' (OP) sera utilisé pour des institutions initiées et contrôlées par les personnes (pauvres) elles-mêmes pour l'amélioration de leur propre niveau de vie et dans leur propre intérêt. Les exemples comprennent des groupes de femmes, des groupes d'aide autonomes et des groupes d'artisans. De tels groupes pourront très bien avoir des buts lucratifs. Ces deux entités, ONG et OP font partie du secteur volontariat (Bratton, 1989:572).

1991: 79, note 9). Chazan lui aussi soutient cette opinion: "Il pourrait être également possible (...) que ces groupes [organisations 'grass-roots'] loin d'entretenir des tendances démocratiques, fomentent un particularisme, fondamentalisme et un nationalisme ethnique" (Chazan, 1992-283).

Une deuxième objection à l'encontre du rôle généralement positif joué par les ONG et les OP est le fait que de plus en plus celles-ci sont cooptées par les gouvernements africains. "On demande de plus en plus aux ONG de s'incorporer aux systèmes non-participants de l'administration du développement. Pour s'assurer que leurs priorités et leurs efforts soient conformes aux priorités de développement national, elles sont de plus en plus contraintes de faire approuver leurs activités par les procédures bureaucratiques utilisées par le gouvernement lui-même" (Fowler, 1991: 67; voir aussi Shivji, 1990c). Un autre problème est que les élites politiques peuvent profiter de mesures politiques qui stimulent la croissance du secteur du bénévolat. Pour les politiciens individuellement, il peut être avantageux de fonder leurs propres ONG et OP pour ensuite utiliser leur puissance politique afin de promouvoir ces organisations dans le cadre des règlements officiels. (ibid.: 68).

"Partout, le répertoire des réponses gouvernementales pourrait suggérer que les élites en place sont à la fois en train de se consolider dans le cadre du secteur du volontariat et en train de limiter leur impact politique par des contrôles externes" (ibid.:74).

Cependant, malgré ces constatations négatives, les divers auteurs n'abandonnent pas l'idée que finalement les intérêts de larges couches de la société doivent être représentés dans la politique gouvernementale, ce que le peuple lui-même devra conquérir. Ils en arrivent à la conclusion que l'on doit faire une nette distinction entre les différentes organisations bénévoles. Cependant, les critères de sélection sont très variables.

Chazan, par exemple a le plus confiance dans les ONG, qui se trouvent près du gouvernement, à l'encontre des OP qui en raison des buts d'intérêt personnels qu'elles se sont fixés, se rendent coupables des caractéristiques négatives nommées ci-dessus (fondamentalisme etc.). Elle fait ici une comparaison avec les mouvements d'indépendance qui étaient également issus de petits groupes élitaires étroitement liés à l'Etat colonial. "Ces groupes constituaient aussi le noyau du mouvement anti-colonial en Afrique" (Chazan, 1992: 285). Un processus semblable pourrait se reproduire encore aujourd'hui. (Voir aussi Barkan et.al. 1991: 463, ils décrivent ici un développement semblable au Nigéria, bien qu'ils dénoncent aussi les abus que l'on en fait.)

L'insistance de Fowler sur la manière dont les ONG se voient soumises au contrôle de l'Etat, révèle qu'il met l'accent sur d'autres points: "Ceux qui désirent soutenir les ONG dans le cadre de la cause démocratique doivent pour cela adopter des mesures qui puissent contrecarrer les réactions du régime et promouvoir la démocratisation au sein même des ONG" (Fowler 1991: 74). En cela il ne fait pas de différence explicite entre les ONG et les OP car selon lui, ces dernières sont depuis longtemps incorporées dans les circuits d'aide, en passant ou non par l'Etat. (ibid.: 70) (voir aussi Fowler, 1992).

Le problème de la discussion ci-dessus est qu'elle est presque exclusivement abordée du point de vue des pays donateurs et en fonction de quelles organisations et de quelle manière elles pourraient être soutenues pour favoriser le processus de démocratisation. Ceci fausse en fait l'image de la dynamique interne propre, pour autant qu'elle se développe indépendamment des donateurs.

Décentralisation

Divers auteurs dans leur considération du processus de démocratisation en Afrique font un plaidoyer pour la décentralisation et la reconnaissance d'une plus grande autonomie des organismes locaux qui se trouvent plus près de la population (Coulon, 1988; Diamond 1989). Dans la plupart des pays d'Afrique il y a dans ce domaine très peu de choses faites jusqu'à présent. Le Nigéria est, il est vrai, un Etat fédéral, mais la plupart des auteurs doutent que la population ait par là même obtenu un plus grand droit à la parole dans les affaires qui la concernent directement (pour une étude sur le fédéralisme Nigérian, voir Oyovbaire 1985 ainsi que Bach et Ricards (eds.), 1988). Au Mali, on parle beaucoup d'un projet de décentralisation mais jusqu'à présent, rien de concret n'a été fait (Le Roy, 1992a; Coulibaly en Hesseling 1992; CILSS, 1989).

S'ajoutent à cela quelques régimes africains qui dès leur première apparition furent considérés comme plus ou moins "révolutionnaires" et qui osèrent faire des expériences dans le sens de la décentralisation. Il s'agit du régime Rawlings au Ghana avec les "Réformes Locales du Gouvernement", le régime Museveni en Ouganda avec les "Comités de Résistance" locaux. Davidson (1992, "Conclusions") s'exprime de façon positive sur ces expériences, mais tous les auteurs ne partagent pas son opinion. En ce qui concerne l'Ouganda, Olaka-Onyango (1991) démontre que le système de la "grass-roots democracy" qui serait soutenu par les "comités de Résistance" ne représente en réalité rien de solide. "La configuration la plus marquante du Code des Conseils et Comités de Résistance est représenté par le large contrôle politique et administratif exercé par les membres du gouvernement sur les comités de résistance en dépit d'un verni d'autonomie" (page 134). Finalement les conseils fonctionnent surtout comme des canaux pour l'application de la politique du régime au niveau régional et ils n'ont jamais été consultés lors des décisions importantes concernant la politique économique qui pour une partie est imposée par le F.M.I. Oloka Onyango en arrive d'ailleurs à la conclusion que "la participation des masses dans les rouages du gouvernement de l'Ouganda d'aujourd'hui est encore marginale" (page 141). En ce qui concerne le Ghana et Rawlings, certains s'expriment en termes plus nuancés, (Jeffries 1992), mais ici aussi il reste de nombreux points d'interrogation (Haynes, 1992). Tous comptes faits, les pays africains ont encore un long chemin à parcourir dans ce domaine.

Solutions néotraditionalistes

Dans la littérature on se plaint régulièrement du fait que les gouvernements africains entreprennent souvent des projets de développement gigantesques sans que la population locale ne soit le moins du monde consultée à ce sujet. (le Sénégal, et le Nigéria du Nord sont des exemples réputés dans d'un tel phénomène. Voir aussi Konings 1986 pour le Ghana du Nord). Une exception dans ce domaine est le Botswana où le parti au pouvoir Botswana Democratic Party (BDP), a repris des moyens néotraditionalistes pour impliquer la population de façon plus intensive dans les projets de développement qui sont présentés par les autorités: "Le BDP a très sérieusement préservé la tradition du kgotla, une réunion communautaire devant la résidence du chef ou de l'autorité en fonction et présidée par lui. Traditionnellement ces dirigeants ne prenaient pas de décisions importantes sans (...) d'abord parvenir à un consensus. Le BDP a (...) élargi cette tradition en ce sens que les membres officiels du gouvernement - tous employés civils et politiciens - discutent toutes nouvelles mesures avec la communauté locale en kgotla avant toute réalisation locale. Ils essayent aussi de parvenir à un consensus sur leurs propositions" (Holms, 1988:195).

Sur la question de savoir si ces kgotla participent de manière essentielle à l'enracinement de la pensée démocratique au niveau local, les avis divergent quelque peu. Holm (1988: 195) est tout-à-fait positif: si le politicien ne réussit pas à obtenir le soutien de la population, les projets gouvernementaux sont alors corrigés, parfois même annulés, dit-il. Dans un article écrit en commun avec Molutsi, Holm s'exprime de façon plus nuancée et les limites du système des kgotla sont mieux mises en évidence : en fait, le Kgotla est surtout un moyen d'obtenir après coup le soutien des décisions prises à l'avance par l'élite politique (Molutsi et Holm, 1990). L'opinion de Molomo (1989) est encore moins favorable, elle démontre que dans le cas de la Tribal Grazing Land Policy (règlement sur le pâturage tribal) qui est dans la vie quotidienne de chaque Tswana extrêmement importante, la consultation avec la base n'est rien d'autre qu'une pantalonnade. Lekorwe (1989) y ajoute qu'un sondage d'opinion au Botswana indique que plus de 75% des interrogés n'avaient pas l'impression d'avoir la possibilité de communiquer leur point de vue aux dirigeants politiques par l'intermédiaire des kgotla.

Dans la réalité, l'expérience est donc loin d'être satisfaisante mais montre pourtant des éléments positifs, ainsi que Molutsi et Holm (1990: 340) l'indiquent: "L'aspect instructif de l'expérience du Botswana est la possibilité de faire usage des institutions communautaires d'influence populaire pendant une période de transition vers la démocratie. Au minimum ces institutions peuvent établir une tradition de contrôle populaire. "Il serait peut-être possible d'essayer d'établir dans d'autres endroits de l'Afrique, des constructions "démocratisantes" qui soient une synthèse entre les pratiques politiques traditionnelles et les formes modernes de la politique. C'est en tout cas ce qui est suggéré par Oculi (1990: 10-11), en se référant à certaines traditions du Hausa nigérian, et par Simiyu (1988: 68) qui plus généralement fait appel aux "érudits pour qu'ils fassent des recherches sur ces sociétés et y découvrent ce qui pourraient être

combiné aux structures politiques, aux institutions et aux pratiques actuelles." Voilà peut-être une bonne suggestion pour briser le problème de communication que nous mentionnons plus haut, entre les gouvernants et les simples citoyens.¹

5. Démocratisation et réveil de la conscience ethnique

Au chapitre II nous avons dit que la conscience ethnique dans l'Afrique d'aujourd'hui est encore et toujours un facteur important de la vie politique. Une question cruciale est donc de savoir à quel point le processus de démocratisation actuel porte en lui-même le risque d'un réveil des tensions régionales, ethniques et religieuses. Considérant ce qui s'est passé ces dernières années dans les Balkans et dans l'ex U.R.S.S., nous avons toutes raisons d'avoir des craintes. Une des raisons pour lesquelles on a introduit un régime unipartiste dans le cours des années 60, était justement parce que ce système était le seul moyen de garder l'unité nationale, alors qu'un système à multipartiste aurait ouvert la porte aux groupes d'intérêts ethniques, régionaux ou religieux déguisés en partis politiques. Chabal utilisa encore cet argument en 1986 (p.58).

Il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui certains auteurs émettent de sérieux avertissements. Young, une autorité mondiale en matière de pluralisme culturel dit par exemple : "(...) il y a d'indéniables périls et des risques sur la route à suivre (...) la politisation de la conscience ethnique est une possibilité universelle - même à un certain degré, une forte probabilité" (1989: 24. Voir aussi Decalo, 1992). Dans ce domaine, le travail de Gurr (1991) est important. Il part du fait qu'au cours des 30 dernières années, l'Afrique a été plus déchirée par les guerres civiles et autres conflits que les autres parties du monde, et il conclue sombrement que : "le pire est peut-être encore à venir. Dans une étude globale et récente sur les minorités risquant d'être mêlées à un futur conflit, et sur les minorités à haut risque de persécution, James R. Scarrit et moi-même avons identifié pour l'Afrique 72 de ces groupes communaux. Dans l'ensemble ils représentent environ 45 pour cent de la population rurale totale, une proportion beaucoup plus élevée que dans toute autre région du monde" (p.154) (Voir aussi Gurr 1990).

Nous devons dire que le mouvement de démocratisation en Afrique n'a jusqu'à présent nulle-part conduit à des situations comparables à celle de la Yougoslavie (les guerres civiles actuelles datent d'avant la démocratisation), mais il y a cependant des signes évidents de tensions latentes. Ainsi, Ossebi (1992) attire l'attention sur le fait que l'introduction d'un système multipartiste au Congo coïncida avec le retour des "vieux démons", à savoir, les oppositions traditionnelles entre le Nord et le Sud. Au Kenya le régime actuel a tenté de freiner l'avance vers un système multipartiste en stimulant les querelles ethniques alors que même avant les élections, l'opposition avait déjà éclaté du fait, dans certains cas, de contradictions ethniques (Hornsby en Throup 1992). Lemarchand (1992: 182) indique aussi à cet égard le rôle mal défini de l'Etat: "On

¹Aux pay-Bas, l'étude faite par Rouveroy (1987; 1991), sur les rapports entre les chefs (néo)traditionnels et l'Etat moderne rejoint la direction suggérée par Simiyu.

se concentre autour de la manipulation de la conscience ethnique afin de créer un malaise social et de démontrer qu'il n'y a tout simplement pas d'alternative démocratique au statu quo. Le Kenya en est un exemple flagrant (...), le Togo, le Zaïre, et le Ruanda présentent des cas similaires de manipulation ethnique. L'Afrique du Sud n'est pas non plus une exception à la règle (...) Dans chaque cas la conscience ethnique ressort comme étant le véhicule principal de l'instigation à la violence créée par l'Etat, dans le but d'intimider l'opposition et/ou de contrecarrer toute tentative qui essaierait de s'opposer efficacement au statu quo."

L'une des raisons pour lesquelles le régime militaire du Nigéria n'a voulu accepter que deux partis est certainement dû à la crainte qu'une démocratie "débridée" dégénère en des conflits régiono-religieux qui couvent depuis des années (Agbese, 1990; Uwazurike, 1990). Healey et Robinson (1992: 140-142) consacrent dans leur livre suffisamment d'attention à la façon dont le Botswana et l'Ile Maurice ont inclu dans leur loi des clauses qui ont pour but d'empêcher que les contradictions ethniques ne rendent impossible le fonctionnement d'un système multipartiste. Hansen (1992) décrit comment actuellement l'Ouganda recherche des solutions au même problème. Ces exemples bien que rares, sont certainement dignes d'une étude plus approfondie.

Malgré les problèmes nommés ci-dessus, il s'élève dans la littérature récente peu de voix demandant, sur la base d'arguments ethniques, le retour d'un système unipartiste ou sans parti. En fait, les auteurs qui se préoccupent de la question et en particulier certains auteurs africains, insistent plutôt sur l'acceptation de l'origine de la conscience ethnique comme base de la formation des partis, ou en tout cas une attitude plus positive de la part des dirigeants par rapport au facteur ethnique. Déjà en 1983, le président du parti de l'opposition du Gabon, Morena, plaidait pour la formation dans son pays d'un "conseil communautaire"*, une sorte de Sénat "où des représentants de chaque ethnie, élus par la base, viendraient porter au niveau de l'instance politique les aspirations, les projets, les ambitions de chaque ethnie"* (*Politique africaine*, No 11, septembre 1983: 19). Ce genre d'idées est actuellement reprise par des scientifiques africains (Prah, 1992: Monkotan, 1990: Toulabor, 1991: 64), mais aussi par des scientifiques non africains (Holmquist, 1989: Cahen, 1991a). Leur principal argument est ici que les appartenances ethniques ou religieuses sont des facteurs que l'on ne peut pas ignorer. Comme Sandbrook (1988: 245) le dit: "Egalement suspecte est l'affirmation que les régimes basés sur la compétition électorale entre partis serait plus à même que des régimes militaires unipartites de fomenter des divisions ethniques et communautaires, et l'instabilité politique (...). Les exemples les plus sérieux de post-colonisation, de guerres intestines et de manifestations communautaires ont eu lieu de façon éclatante dans des pays gouvernés par des autocraties". Ou, comme le dit Holmquist (1989: 58): "La suppression de la conscience ethnique et d'autres formes de pluralisme social (...), ne donne que peu de temps aux régimes et en général ne sert qu'à exacerber le problème.". Nous devons prendre ces arguments très au sérieux: il est vrai qu'un certain degré de démocratie et une plus grande liberté d'expression peuvent être à l'origine de l'expression de certains sentiments ethniques et régionaux, mais elle peut en même temps ôter le pire venin des conflits potentiels.

On peut aussi ajouter que de nombreux groupes ethniques dans les Balkans et dans l'ancienne U.R.S.S. ont derrière eux une plus longue histoire que la plupart de leurs équivalents africains, de sorte que dans ce dernier cas il se présente moins de vieilles douleurs et que les analogies alarmantes avec la situation en Europe de l'Est, ne doivent pas nécessairement conduire à la même situation. (Buijtenhuijs, 1992; voir aussi Doornbos, 1991). Les sentiments de nature ethnique, régionale et religieuse restent des émotions difficiles à prévoir, et faciles à aviver, et l'on ne doit certainement pas sous-estimer le danger d'un réveil de la conscience ethnique sous l'influence du processus de démocratisation.

6. Les Programmes d'Adaptation Structurelle (PAS) et la démocratie

L'un des problèmes que les expériences actuelles de systèmes multipartistes et de libération politique rencontreront dans un avenir proche (et auquel elles sont parfois déjà confrontées) est le fait que ceux qui ont manifesté contre les régimes autocratiques en place, exigeaient plus qu'une simple liberté politique; il était également question de salaires plus élevés, de plus de possibilités d'emploi, de bourses d'études plus importantes et de meilleures conditions d'études etc. Le grand problème est en fait que sur ce point, et en tout cas à court terme, les nouveaux gouvernements démocratiques choisis ont peu à offrir.

Sandbrook (1988: 257) à ce sujet indique l'instabilité de l'économie du marché mondial, sur laquelle les réformateurs politiques africains ont peu ou pas de contrôle. Les politiciens africains reconnaissent clairement ce problème. C'est ainsi que Nicéphore Soglo, le nouveau président du Bénin déclarait: "Les gens pensent qu'à partir du moment où vous avez une démocratie, tout sera gratuit. Le danger c'est l'impatience" (*Jeune Afrique*, No 1632 du 16 au 22 avril 1992). Cette impatience commence à s'exprimer dans certains cas, comme au Bénin ou en Zambie, et elle contient un réel danger pour les gouvernements nouvellement élus. Dans la littérature scientifique la discussion se concentre surtout autour de la question : est-ce que les Programmes d'Adaptation Structurelle (PAS) peuvent aller de pair avec la démocratisation ?

Il est remarquable que dans un grand nombre de pays d'Afrique, la mise en pratique des PAS au cours des dernières décennies est allée de pair avec la montée des mouvements politiques. Est-ce un hasard ou il y a-t-il une relation causale? La libéralisation économique conduit-elle à la libéralisation politique? "Les aspirations de Adam Smith et de John Locke peuvent-elles se rejoindre ?" (Beckett, 1991: 153).

Beckett remarque en ce qui concerne cette relation, que dans la littérature on mentionne surtout l'action de ces deux phénomènes qui se renforcent l'un l'autre. Il y oppose cependant des question critiques: "Mais nous devons nous demander - inversement - si des adaptations structurelles pourraient effectivement représenter une menace pour une démocratisation réussie, et si l'installation de démocraties qui fonctionnent pourraient menacer le maintien des adaptations structurelles. En particulier, la "douleur" qui résulte toujours des adaptations structurelles peut-elle

être supportée sous des auspices autoritaires? Cette même "douleur", telle qu'elle se fait plus spécialement sentir parmi des groupes urbains influentiels, serait-elle un handicap désastreux pour les nouvelles démocraties, conduisant à un effondrement démocratique et la reprise de la règle autoritaire." (Beckette, 1991: 153-4)?

Dans une tentative de réponse à ces questions, différents auteurs se reportent en premier lieu à l'histoire des ces évolutions.

Les PAS et la démocratie dans la perspective historique

Un premier point de vue historique est donné par Emmerson (1991). Il insiste sur le fait que le processus de démocratisation actuel en Afrique n'est pas le résultat d'un développement à long terme et parallèle entre le capitalisme et la démocratie, comme cela s'est fait en Europe. En Afrique, la libération économique et politique actuelle est une nécessité, c'est la seule possibilité qu'il reste encore aux gouvernements réduits à l'impuissance économique. "Ce n'est pas que le développement capitaliste en diversifiant la société ait créé une classe moyenne dotée d'une culture civique qui en remettant en valeurs les droits à la propriété et les retours prévisibles des investissements, crée une circonscription pour voter les droits, la liberté d'expression et de réunion et un gouvernement par lois et non par décrets -- une circonscription qui soit assez forte pour réaliser les choses justes(...) Loin d'être en quelque sorte responsable l'une de l'autre, la libération économique et la libération politique ont pu être simultanément des recours de dernier ressort" (Emmerson, 1991: 12, voir aussi Young 1991a: 13). Il est d'importance capitale de garder à l'esprit cette différence dans l'histoire de la formation de la démocratie en Europe et en Afrique, afin de pouvoir bien évaluer les chances d'un futur développement de la démocratie en Afrique.

Le rôle des PAS dans ce processus fait l'objet de débats. Actuellement le FMI et la Banque Mondiale sont des grands promoteurs de la démocratie. On s'indigne sur la facilité avec laquelle ces institutions font un lien entre ce concept de démocratisation et les PAS. Mkandawire (1992: 8) attire ici l'attention sur le développement historique: "Alors que dans les premières années de l'imposition des PAS on était certain que ces programmes seraient impopulaires et qu'il faudrait pour cela des régimes à l'abri des pressions populaires ou encore qui auraient la 'volonté politique' de le faire, pour utiliser l'euphémisme bien connu qualifiant la rudesse politique et l'insensibilité, il y a cependant eu un redressement soudain vers une position unissant les adaptations structurelles et la démocratisation".

Anyang'Nyong'o explique cela comme suit : "Tandis que (...) les programmes d'adaptation structurelle arrivèrent au moment du plein épanouissement des régimes autoritaires, les avocats des PAS ont maintenant réalisé que les pressions populaires se sont élevées contre les conséquences de ces programmes. Au lieu de faire leurs bagages et de partir, ces personnes ont été assez

intelligentes pour essayer de voir comment ces PAS pourraient être mis en oeuvre dans le contexte de politiques démocratiques" (Anyang' Nyong'o, 1991: 12).

Beckman (1991) est d'avis que les PAS n'ont pas joué de rôle positif dans le processus de démocratisation, en liant les exigences politiques à la procuration de prêts, elles n'ont pas joué non plus un rôle neutre, comme Anyang' Nyong'o le dit plus haut, mais plutôt un rôle très controversiel: "(...) c'est la résistance aux PAS et non les PAS eux-mêmes qui crée les forces démocratiques. Les PAS peuvent avoir contribué à ce développement non pas à cause de leur libéralisme, mais à cause de leur autoritarisme".

L'évidence avec laquelle on considère la relation entre la libéralisation politique et économique, est remise en cause ne serait-ce que par ce qui précède. La question n'est d'ailleurs pas seulement de savoir qui est responsable et pour quels développements dans le passé. Les questions importantes pour l'avenir sont, comme nous l'avons dit dans l'introduction, de savoir quelle influence les PAS ont-elles eu sur les relations sociales dans les pays africains et que signifie ceci pour les perspectives de démocratisation futures.

L'influence des SAP sur la structure des classes et les perspectives pour la démocratisation

La plupart des pays de l'Afrique Subsaharienne ont de gros problèmes financiers, que ce soit au niveau du budget gouvernemental ou de la dette extérieure qui va grandissant. Les prêts octroyés par la Banque Mondiale et le FMI ont pour but de parer à ce "déséquilibre" (interne et externe) de l'économie. En grandes lignes, les mesures ont pour but de diminuer les frais gouvernementaux et les dépenses à la consommation. En même temps on essaye de restructurer le secteur économique afin d'augmenter la productivité et la puissance concurrentielle vis-à-vis de l'étranger. Dans ce but on augmente les investissements afin d'augmenter la production pour le marché, surtout le marché pour l'exportation.

Les mesures financières et monétaires des PAS sont dirigées vers une nouvelle allocation de moyens. Ces mesures ont leur effet sur le gouvernement et dans les différents secteurs économiques (officiels): le commerce & l'industrie, et l'agriculture. Les effets sur les secteurs non officiels, qui tiennent une grande place en Afrique, ne sont pas ici pris en considération. Dans la littérature, nous n'avons jusqu'à présent rien trouvé sur ce sujet, ce qui ne veut pas dire qu'il soit de moindre importance.

Les grandes lignes d'argumentation du FMI et de la Banque Mondiale sont qu'en réduisant l'étendue du gouvernement et la privatisation des entreprises d'Etat, une contribution importante est apportée à la limitation des dépenses à la consommation (surtout occasionnées par la prolifération du gouvernement et la corruption ou "rent-seeking") et à l'augmentation des investissements (voir Hutchfull, dans Campbell & Loxley, 1989). Les PAS pourraient également être salutaires aux exploitants agricoles car les prix pour les producteurs augmentent.

Quelle est l'influence de cela sur le processus de démocratisation? Une argumentation courante soutenant la politique du FMI et de la Banque Mondiale est la suivante: la formation d'un secteur privé important ayant une base économique indépendante formera un contrepoids que le gouvernement ne pourra plus négliger. Les exploitants agricoles également, par une augmentation de leurs revenus et moins de contrôle centralisé de la part du gouvernement devraient constituer un facteur important dont le gouvernement devra tenir compte. Ainsi, le contrôle sur l'Etat, un aspect essentiel de la démocratie, deviendrait possible. Inversement, le FMI et la Banque Mondiale sont des promoteurs fervents de la démocratie parce que les protestations de la part de la population contre le mauvais fonctionnement de l'Etat renforcent les mesures des PAS, en particulier la réduction des frais de consommation de l'élite gouvernementale.

Cette vision du FMI et de la Banque Mondiale est en partie soutenue par certains auteurs, bien qu'ils placent ici et là des notes en marge, d'autres émettent des critiques radicales. On peut émettre des critiques sur plusieurs points.

Tout d'abord, on peut se poser des questions sur la distinction stricte faite dans ce modèle d'analyse, entre l'Etat et les divers secteurs de l'économie. Il est bien connu qu'une caractéristique importante de l'Etat Africain est que l'élite politique est elle aussi active dans le commerce ou l'industrie, ou même dans le secteur non officiel, ou qu'elle a de gros intérêts dans l'agriculture (voir le paragraphe "l'accroissement économique et le syndrome 'zero-sum' au chapitre 2). L'argent qui parvenait aux fonctionnaires par l'intermédiaire du "rent-seeking", pourrait bien, par le fait de la libéralisation des fonds pour des investissements dans le secteur privé, retomber dans les mêmes mains. La manière dont se déroule ce processus est encore trop mal connue.

Une seconde affirmation discutable est que si on libère des fonds pour les investissements, ces investissements seront effectivement faits. Le raisonnement derrière tout cela semble avoir son origine dans l'histoire de la bourgeoisie en Europe. Celle-ci a effectivement fait des investissements, ce qui a provoqué un essor économique plus rapide. Une différence historique est en fait, que la bourgeoisie européenne était livrée à elle-même et était bien obligée de se tourner vers son propre marché. Les phénomènes tels que la "fuite des capitaux" et le "braindrain" n'existaient pas, car il n'y avait pas d'autre milieu plus riche vers lequel on aurait pu s'orienter. Pour les chefs d'entreprise dans les actuels pays en voie de développement, cette possibilité existe, et la tentation pour eux est grande de porter rapidement leur attention vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur (voir par exemple Brown, 1990).

Un troisième et dernier point de critique se rapporte à la façon globale et exclusive dont les divers secteurs sont abordés. L'Etat serait limité par les PAS, et cela serait favorable au secteur privé ainsi que pour les exploitants agricoles. La dynamique à l'intérieur de ces secteurs n'est absolument pas prise en considération. C'est là-dessus que divers auteurs émettent leurs critiques.

Lemarchand par exemple, place une remarque à la supposition que les PAS restreindraient considérablement le clientélisme à l'intérieur de l'Etat. Il cite Bienen et Herbst (1991: 225): "même si les réformes d'adaptations structurelles sont adoptées, l'Etat jouera toujours un rôle économique

décisif" justement parce que "beaucoup de ressources extérieures, y compris une grande partie de l'aide étrangère, passent par l'Etat". Il ajoute même qu'à cause des PAS certains anciens "clients" se trouveraient exclus, alors que le PAS créera pour d'autres des possibilités de restructuration des relations avec leurs parrains au moyens de connections officieuses entre le secteur public et le secteur privé (Lemarchand, 1992: 183).

Il semble que Beckett (1991) soutienne une position contraire. Suite à ses recherches au Nigéria, il arrive à la conclusion que c'est surtout l'élite gouvernementale qui ressent les conséquences des PAS. Il complète son point de vue en insistant sur le fait que les conséquences pour les groupes les plus pauvres de la communauté pourraient même devenir une menace pour leur existence. (Beckett, 1991: 155). Lemarchand (1992: 183) souligne cependant, que le Nigéria n'est pas un exemple typique des "pays africains", car le Nigéria a une population plus importante, possède plus de ressources propres et dépend de façon moins extrême du monde international.

En ce qui concerne le secteur privé, Beckett confirme que dans le cas du Nigéria, celui-ci croît rapidement. Dans son commentaire il souligne surtout les liens entre le secteur public et le secteur privé: "Cette nouvelle bourgeoisie du secteur privé est bien positionnée pour bénéficier des PAS sous plusieurs aspects (surtout par la vente de biens publics par la privatisation), alors qu'en même temps elle sera largement protégée de la plupart des effets douloureux et personnels ressentis par la plupart des autres groupes urbains" (Beckett, 1991: 158). Nous connaissons encore peu de faits sur les résultats des PAS dans le secteur privé d'autres pays d'Afrique.

D'autre part, Lemarchand exprime ses doutes sur les possibilités de la croissance du secteur privé, pour de tout autres raisons. Il cite Bienen et Waterbury (1989: 624): "(...) la privatisation peut signifier à courte échéance, en dehors du Nigéria et de quelques autres pays, une propriété étrangère ou une propriété de citoyenneté ce qui est politiquement inacceptable car les citoyens seraient originaires d'Asie ou du Moyen-Orient ou s'ils étaient indigènes, seraient du "mauvais" groupe ethnique (...)" (Lemarchand, 1992: 183).

Il reste à prouver que les paysans dans leur ensemble puissent profiter des PAS. Les prix reçu par les exploitants agricoles pour les produits d'exportation est, il est vrai, dans la plupart des cas plus élevé. Ceci serait positif pour les exploitants agricoles dans le cas où dans ce pays il n'y aurait que de petits exploitants. Souvent l'exportation totale des produits agricoles est produite par 30 % des exploitants. Ces exploitants, pour la plupart plus importants, en profitent donc effectivement. Les exploitants plus modestes eux déclinent car les prix des aides ("inputs") pour le secteur agricole (engrais artificiels, graines, pesticides), augmentent tout comme les prix de l'alimentation. Il se crée donc (une plus grande) inégalité dans le secteur agricole. L'un des buts principaux de la Banque Mondiale, pouvoir atteindre et soutenir les pauvres, n'est en cela pas atteint, au contraire.

La déclaration de la Banque Mondiale, que les paysans en particulier profiteraient de l'application des PAS est aussi contredite par Lemarchand au moyen d'un article de Van der Walle

(1989: 606): "Dans le secteur agricole, les distributions d'aides et les agents de marketing feraient moins attention aux petits propriétaires que ne le faisaient les institutions publiques et se concentrent en revanche sur les exploitations agricoles commerciales plus importantes".

Il devient clair que la question de savoir "qui est celui qui gagne et qui est celui qui perd" n'est pas ici résolue. La question que l'on se pose ensuite est de savoir quelles sont les conséquences des changements à l'intérieur des relations sociales sur le processus démocratisation.

Les SAP et la démocratie: expectatives à court et à long terme

Beckett (1991: 159), même dans le contexte nigérian, en vient à la conclusion suivante: "A courte échéance (...) ni les perspectives démocratiques dans le contexte des PAS, ni les PAS dans le contexte de la démocratie, ne semblent encourageants". Il fait cette déclaration en se basant sur le fait que dans le débat public au Nigéria, les PAS ont clairement été rejetés. L'Etat réagit ici en exerçant d'abord un contrôle de plus en plus important sur les discussions intellectuelles et publiques et par la suite en les réprimant. Malgré les mesures répressives, dans un pays tel que le Nigéria les discussions continuent. De là il ressort entre autres les critiques suivantes (de la population) contre les PAS: -la diminution du secteur public par la privatisation et -l'abaissement rigoureux des salaires des fonctionnaires. Après ces découvertes, il en arrive à la conclusion, que plus de droit à la parole conduirait probablement à un affaiblissement des mesures des PAS: "A mon avis, il se pourrait que, d'une manière ou d'une autre, un régime élu démocratiquement pourrait apporter au moins un peu du soulagement demandé" (Beckett, 1991: 159).

Il envisage de façon plus positive les perspectives à long terme, en conséquence des changements qu'il présuppose dans la structure des classes: l'élite gouvernementale est affaiblie et les entreprises privées auront l'occasion de former une base de puissance indépendante. Il est cependant encore très prudent dans cette conclusion, car la preuve doit selon lui encore en être faite. "Si les adaptations structurelles se révèlent n'être rien d'autre qu'un processus d'adaptation à la pauvreté nationale sur une base semi-permanente, les perspectives démocratiques seront nulles." (Beckett, 1991: 160).

Au Bénin en 1990, un pays en faillite actuellement entièrement livré aux mains des pays donateurs et ayant un ancien fonctionnaire de la Banque Mondiale comme président, il n'y a pas de débat possible sur les PAS. Les réunions publiques sont nombreuses et le gouvernement est certainement disposé à la négociation, mais il n'a rien à offrir et il est pieds et poings lié. Cette situation est à l'origine de nouvelles grèves et de nouveaux troubles sociaux (Allen, 1992; voir aussi Diop, 1991: 10). Une situation semblable est actuellement en train de se développer en Zambie (Constantin et Quantin, 1992; Simutanyi, 1992).

La grande dépendance des pays africains par rapport aux donateurs, qui se révèle tout spécialement dans les PAS, limite considérablement la marge politique des gouvernements

concernés. Mkandawire attire de plus notre attention sur l'attitude ambivalente des pays donateurs. Selon les intérêts économiques et politiques des pays donateurs, les exigences pourraient bien être plus ou moins sévères.

De plus, la teneur démocratique de la politique des organisations internationales et des pays donateurs est aussi souvent très basse. "Du côté de l'inertie, il y a en Afrique ce que l'on pourrait appeler par un euphémisme le "gouvernement informel" des institutions internationales qui s'est intensifié par la perte de la souveraineté des Etats africains dûe aux exigences des PAS. Les ministères clefs ont été torpillés par ces institutions, les plaçant hors de portée de la politique intérieure. (...) Il y a lieu de se préoccuper du jugement du public sur les programmes d'aide et sur la manière d'agir des agences de soutien" (Mkandawire, 1992: 12). L'attitude peu démocratique du FMI représente aussi pour Mkandawire un point important (1992: 13, 21).

Lemarchand est nettement plus prudent dans ses conclusions concernant les perspectives démocratiques même à long terme, en raison de ses doutes sur les effets des PAS sur les rapports de classes dans des pays qui sont si dépendants de l'extérieur : "Cependant, une autre inconnue dans l'équation politique concerne l'impact des Programmes d'Adaptation Structurelles (PAS), sur les configuration de pouvoir qui apparaissent depuis peu, et comment ceux-ci à leur tour peuvent affecter les perspectives démocratiques. Bien qu'on ne puisse pas dénier la contribution à court terme des PAS au processus général de libéralisation économique et politique, leurs conséquences à long terme sur la structure de la société civile sont mises sérieusement en doute" (Lemarchand, 1992: 178).

7. Conclusions

Vu le nombre d'obstacles sur la voie de la démocratisation, tels que nous les avons considérés ci-dessus, il n'est pas étonnant que la plupart des auteurs soient peu optimistes sur les perspectives d'avenir. Dans le cas concret du Bénin, Allen (1992) et Daloz (1992) attirent notre attention sur les imperfections des tentatives de démocratisation dans ce pays, et les mêmes echos peuvent être entendus à travers la littérature récente au sujet de la Zambie (Bratton, 1992; Kibble, 1992; Simutanyi, 1992).

Même dans les considérations d'ordre plus général, le ton reste pessimiste, surtout chez ceux qui définissent le concept de démocratie dans son sens large en lui reconnaissant une dimension sociale et économique. Amin (1989: 17) déclare: "S'arrêter aux formes démocratiques occidentales sans prendre en considération les transformations sociales exigées par la révolte anti-capitaliste de la périphérie, c'est s'enfermer dans une caricature de la démocratie bourgeoise, condamnée de ce fait à rester étrangère au peuple et par conséquent vulnérable à l'extrême"*. Mais, même ceux qui ont une définition plus limitative de la démocratie et qui devraient se trouver déjà satisfaits avec un système multipartiste, restent vagues.

La conclusion de Decalo (1992: 35) est radicalement pessimiste, alors que Diamond déclare que "si l'on progresse vers le développement d'un gouvernement démocratique, il y a des chances pour que cela se fasse graduellement, confusément, irrégulièrement et lentement, avec beaucoup d'imperfections sur le chemin" (1989: 25). L'auteur le plus optimiste est encore Wiseman (1990), et nous voudrions conclure ce rapport avec son point de vue: "Il a été démontré que le point de vue extrêmement pessimiste disant qu'une démocratie compétitive ne puisse pas exister en Afrique, est contredit par l'évidence : la démocratie peut exister et elle existe. La démocratie n'est pas la règle en Afrique, mais elle n'est pas non plus très exceptionnelle (...) Prédire une persistance modérée de la démocratie en Afrique est plus réaliste que d'en prédire une éclipse totale. Il est surprenant de voir à quel point l'effondrement d'un gouvernement démocratique est souvent interprété comme une preuve définitive que la démocratie n'est pas une forme viable de politique en Afrique alors que l'effondrement tout aussi courant d'un Etat au parti unique ou d'un gouvernement militaire n'est pas interprété de façon équivalente. Il est probable que le futur de la démocratie africaine sera entrecoupé et versatile, mais persistant". (p.191).

VI. SUGGESTIONS POUR LA RECHERCHE

D'après les termes de référence originaux, nous devons en premier lieu produire un aperçu de la littérature existante sur les processus de démocratisation au sud du Sahara, et non pas un vaste rapport avec suggestions de recherche dans ce domaine. Néanmoins, l'étude de la littérature sur ce sujet amène quelques idées sur les lacunes et les points faibles dans ce secteur. Nous avons voulu mentionner ci-dessous quelques unes de ces idées, sans aucune prétention d'être exhaustif, mais plutôt dans l'intention de lancer la discussion.

1. Les "réserves" démocratiques. Une étude sérieuse de ces deux premières et longues expériences africaines de démocratisation pourrait apporter d'utiles leçons pour l'avenir. Il est remarquable que le Botswana soit positivement estimé par la plupart des auteurs sur ce point, alors que le Sénégal est jugé plus sévèrement. Cette différence d'évaluation est-elle justifiée? Si non, comment les différentes opinions se sont-elles formées? Et dans l'affirmative, quelles sont donc les différences essentielles entre les deux pays? La littérature que nous avons étudiée ne nous donne qu'une réponse partielle, si bien qu'une étude comparative approfondie serait souhaitable.
2. Les nouvelles démocraties. Comme nous l'indiquions au début de ce rapport, au cours des trois dernières années, de nouveaux gouvernements sont arrivés au pouvoir dans différents pays africains par des élections libres et ouvertes. Une des grandes questions est maintenant de savoir: à quel point ces nouveaux gouvernements ont-ils réussi à apporter d'essentiels changements aussi bien sur le plan étroit de la pratique politique que sur le plan plus vaste de la politique sociale et économique? Une question qui aura une grande influence sur la future évolution en Afrique et la recherche sur ce point nous semble très souhaitable. On pourrait penser par exemple à une étude comparative d'un pays de langue anglaise (la Zambie), de langue Française (le Bénin ou le Mali) et un pays de langue portugaise (les îles du Cap Vert).
3. Multipartisme et conscience ethnique. L'exigence du multipartisme a clairement porté au premier plan la question de la conscience ethnique. Les partis politiques peuvent-ils être organisés en raison des ethnies, et cela renforcera-t-il le problème? Peut-on élargir les lois de façon à contrôler les rivalités ethniques? La formation des partis politiques sur la base des ethnies a été autorisée en Ethiopie, mais s'est achevée sur un échec. Au Nigeria deux partis ont justement été formés pour prévenir le problème. Cela n'a pas non plus apporté de résultat espérant. Dans l'île Maurice au contraire, il semble qu'on ait trouvé une solution positive. Une recherche plus avant serait ici souhaitable.

4. Culture démocratique . Quelles sont les organisations jouant (probablement) un rôle dans la propagation de connaissance et la conscience de, par exemple, les droits de l'homme et les droits civiques? Est-ce que ce sont les ONG nationales, ou les églises? Quel est en cela le rôle des l'enseignement et de l'éducation?
5. Religion et démocratie. En raison de la présidence des évêques catholiques de diverses conférences nationales, le rôle de l'église jouit d'un regain d'intérêt. L'intérêt n'est pas seulement souhaitable pour les églises universelles, catholiques ou islamites au niveau national ou encore local, mais aussi pour les églises syncrétistes qui actuellement montre un accroissement rapide en Afrique, et également pour le rôles des religions africaines. Ces dernières sont souvent méconnues ou évitées mais elles ne sont en aucun cas disparues et semblent également jouer un rôle important dans la politique africaine.
6. Les média. La communication croissante, internationale également, a naturellement de lourdes conséquences sur la politique africaine. On attend souvent beaucoup de la nouvelle liberté de recueil d'informations issue de la libéralisation politique. Mais il y a de nombreux points de vue sur le rôle exact des journalistes, qui est encore loin d'être clair. Quelles formes de censure sont appliquées dans un système multipartiste? Les média pratiquent-ils l'autocensure? Et pourquoi?
7. La communauté civile. l'intérêt pour la société civile s'est accru, mais dans la discussion mentionnée plus haut, il semble qu'il ait plus de questions que de réponses. L'Etat prend-il possession des organisations sociales, seraient-ce les organisations sociales qui prennent possession de l'Etat? Quelle est la corrélation entre l'Etat et la société, ces deux se développent-ils séparément?
8. Les groupes oubliés: les paysans, les femmes et les jeunes. Comme nous l'avons indiqué, il est probable que les paysans en particulier, et peut-être les africains moins instruits en général, montrent moins d'intérêt pour le mouvement de démocratisation que les autres groupes de la population. Comme il s'agit ici le plus souvent d'une (très) grande majorité de la population, il est important en premier lieu de savoir si les suggestions ressortant de la littérature sont justes, et dans ce dernier cas, comment l'expliquer. Que signifie démocratie, multipartisme, etc. pour les villageois? Et comment traduit-on les idées démocratiques en milieu rural?

En outre nous avons vu que les femmes ne sont pour ainsi dire pas nommées dans la littérature sur la démocratisation. Ceci est une grave lacune et une recherche dans ce sens (de préférence par des femmes) contribuerait beaucoup à une meilleure compréhension du processus de démocratisation en Afrique.

Les jeunes représentent une force totalement différente. La légitimité que les politiciens plus âgés empruntent à leur rôle dans les luttes d'indépendance reste pour les jeunes sans signification. Tout au long de leur vie, il n'ont rien connu d'autre que des dirigeants africains entourés de beaucoup de respect mais qui n'apportaient que peu de résultat. En particulier chez les jeunes les plus instruits, on trouve beaucoup de frustrations et une large conscience de la situation. D'autre part il semble que les églises organisent beaucoup pour les jeunes afin de les éloigner des organisations de l'Etat (Malawi). Il serait souhaitable de poursuivre la recherche.

9. Le rôles des militaires et de la police. (ce qui n'est pas forcément la même chose) a été négligé dans la littérature que nous avons étudié. La dynamique des luttes d'intérêt et de pouvoir, la formulation de leur position dans la constitution ainsi que les possibilités de contrôle de leurs activités peut évidemment avoir une grande influence sur la démocratisation. De même que la loyauté internationale, l'intrication des intérêts et des traités (France-Togo) peuvent-être déterminants pour le résultat.
10. La relation entre la politique et les mouvements sociaux reste crucial pour le contenu d'un régime démocratique. De ce qu'on a vu il semble que l'on considère que cette relation fait défaut, mais il est également clair que peu de recherche concrète n'a encore été effectuée. Quelle est la base (de pouvoir) des partis politiques? Comment fonctionnent-ils? Quels sont leurs programmes et comment sont-ils réalisés?
11. Participation de la population. justement parce que la démocratisation s'est accélérée en raison du développement imposé de l'extérieur, il semble que tout se passe dans les villes, et là aussi bien au-dessus des têtes de toute une population. Une recherche détaillée sur les possibilités de décentralisation de l'Etat et sur les formes néo-nationalistes de gouvernement est pour cette raison très souhaitable.
12. Démocratisation: la dernière porte de sortie. La démocratisation actuelle n'est pas le résultat d'une longue évolution de la classe moyenne possédant une base économique propre et qui exigera le pouvoir politique, mais la dernière possibilité restante aux Etats africains en faillite. Il apparaît une toute nouvelle question: comment la démocratisation se fera-t-elle sous des conditions économiques extrêmement difficiles?
13. Le syndrome de "zero-sum". Beaucoup de problèmes, comme un Etat surdéveloppé, sont issus du fait que l'Etat est la seule source de revenus. Il n'existe aucun groupe dans la société pouvant faire contre-poids. De changements vont-ils se faire (p. ex. privatisation)? Ou l'Etat reste-t-il, vu la dépendance financière des pays africains, l'écluse

de l'aide et des prêts, le contrôleur de l'import-export, et donc la seule source? Un meilleur contrôle et "good governance" offrent-ils une meilleure garantie? Quelle est le rôle en cela de la politique (de soutien) de la communauté internationale?

14. La communauté internationale. Les organisations internationales, les entreprises transnationales, les gouvernements nationaux et les ONG internationales ont de plus en plus d'influence sur les gouvernements africains. Il est très important de comprendre les intérêts changeant des ces acteurs pour pouvoir ici aussi exercer le contrôle. Là aussi reste la question du contenu démocratique de la politique internationale, question que nous avons déjà souvent posée ici.
15. Les Programmes d'Adaptation Structurelle. Il semble que les PAS auront pour conséquence de grands changements dans la répartition des revenus, mais aussi en ce qui concerne le développement des 'ressources humaines'. On spéculé actuellement sur les effets, aussi bien à long qu'à court terme, sur l'évolution de Etats africains comme pour le processus de démocratisation, mais les résultats de recherche ne sont pas encore suffisamment accessibles.
16. Souveraineté. Le concept de souveraineté est actuellement très discuté dans la politique internationale. Le processus de démocratisation en Afrique donne à cette discussion une dimension particulière. Les frontières déterminées pendant la période coloniale ont créé des problèmes spécifiques où se porte aujourd'hui l'attention. Les droits des minorités, des réfugiés et des immigrants, tous présents en très grand nombre en Afrique, doivent (à nouveau) être définis. La discussion sur le panafricanisme prend dans ce contexte un nouvel essor.

VII. BIBLIOGRAPHIE

Agbese, P.O., (1990), 'The Impending Demise of Nigeria's Forthcoming Third Republic,' Africa Today, Vol. 37, No. 3.

Ajulu, R., (1992), 'Kenya, The Road to Democracy', Review of African Political Economy, March 1992, No. 53, pp. 77-87.

Ake, C., (1990a), 'Democracy and Development', West Africa, March 26, 1990.

Ake, C., (1990b), 'The Case for Democracy', in: Beyond Autocracy, Carter Center, Atlanta.

Ake, C., (1991a), 'As Africa Democratizes', Africa Forum, London, Tome 1, No. 2, pp. 13-16.

Ake, C., (1991b), 'Rethinking African Democracy', Journal of Democracy, Vol. 2, No. 1.

Ake, C., (1991c), 'West Promotes Sham Democratization. Democracy in Action', Journal of the Institute for a Democratic Alternative for South Africa, 10-12-1991.

Albert, I.O., (1992), Contemporary Problems of Democracy in Nigeria: The Pre-Colonial and Colonial Antecedents, CODESRIA-paper, Septième Assemblée Générale, 'Processus de Democratization en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Allen, Ch., (1991), 'Gender, Participation and Radicalism in African Nationalism: Its Contemporary Significance', in: R. Cohen & H. Gouldbourne (eds.), Democracy and Socialism in Africa, Boulder, Westview Press, 272 pp.

Allen, Ch., (1992), 'Restructuring an Authoritarian State: Democratic Renewal in Benin', Review of African Political Economy, No. 54, July 1992, pp. 43-58.

Amin, S., (1989), 'La question démocratique dans le tiers monde contemporain', Afrique Développement, Vol. 14, No. 2, pp. 5-25.

Amselle, J.-L., (1985), 'Ethnies et espaces: pour une anthropologie topologique', in: Amselle, J.-L. & E.M'bokolo (eds.), Au cœur de l'ethnie: ethnies, tribalisme et Etat en Afrique, La Découverte, Paris, pp. 11-48.

Anyang'Nyong'o, P.(ed.), (1987), Popular Struggles for Democracy in Africa, London, 288 pp.

Anyang' Nyong'o, P., (1988), 'Political Instability and the Prospects for Democracy in Africa', Africa Development, Vol. 13, No. 1, pp. 71-86.

Anyang'Nyong'o, P., (1991), 'Democratization Processes in Africa', CODESRIA Bulletin, Dakar, Senegal, No. 2, pp. 2-4.

Anyang' Nyong'o, P., (1992), Discourses on Democracy in Africa, CODESRIA-paper 1992, 22 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Democratization en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Arrighi, M. & J. Saul, (1973), Essays in the Political Economy of Africa, Monthly Review Press, New York/London.

Aurenche, G., (1992), 'Après la libération, la renaissance', Le Monde, 3 octobre 1992.

Ayittey, G.B.N., (1990), 'La démocratie en Afrique précoloniale', Afrique 2000, No. 2, pp. 39-75.

Bach, D.C. & A. Ricard (eds.), (1988), 'Nigeria: Le fédéralisme dans tous ses Etats', Politique africaine, No. 32, décembre 1988.

Bakary, T.D., (1991), 'Au Bénin, les premiers pas d'un groupe panafricain "d'observation" des élections', Géopolitique Africaine, nouv. sér. Vol. 14, pp. 53-60.

Barkan, J.D., M.L. McNulty, M.A.O. Ayeni, (1991), "'Hometown" voluntary associations, local development, and the emergence of civil society in Western Nigeria', Journal of Modern African Studies, Vol. 29, No. 3, september 1991, pp. 457-480.

Bates, R., (1981), Markets and States in Tropical Africa: The Political Basis of Agricultural Policies, University of California Press, Berkeley.

Bathily, A., (1992), Pouvoirs et Dynamiques de changement politique en Afrique: de l'Ere pré-colonial aux Indépendances CODESRIA-paper 17pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Bayart, J.-F., (1981), 'Le politique par le bas en Afrique noire. Questions de méthode', Politique africaine, No. 1, pp. 53-82.

Bayart, J.-F., (1983), 'La revanche des sociétés africaines', Politique africaine, No. 11, septembre 1983, pp. 95-127.

Bayart, J.-F., (1986), 'Civil society in Africa', In: P. Chabal (ed.), Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge.

Bayart, J.-F., (1989), L'état en Afrique: La politique du ventre, Fayart, Paris.

Bayart, J.-F., (1991a), 'La problématique de la démocratie en Afrique noire. <La Baule, et puis après?>', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 5-20.

Bayart, J.-F., (1991b), 'Finishing with the Idea of the Third World: The Concept of the Political Trajectory', In: J. Manor (ed.), Rethinking Third World Politics, Longman, London/New York, pp. 51-71.

Baylies, C.; M. Seftel, (1992), 'The Fall and Rise of Multiparty Politics in Zambia', Review of African Political Economy, No 54, July 1992, pp. 75-91.

Beckett, P., (1991), 'Structural Adjustment and Democracy; Reflections on the Nigerian Experience', in: L. Deng, M. Kostner & C. Young (eds.), Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s, African Studies Program, University of Wisconsin-Madison.

Beckman, B., (1976), Organising the Farmers: Cocoa politics and National Development in Ghana. The Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala.

Beckman, B., (1991), 'Empowerment or Repression? The World Bank and the Politics of African Adjustment.', Africa Development, Vol XVI, No 1.

Ben Yahmed, B., (1990), 'Le multipartisme n'est pas la démocratie', Jeune Afrique, No. 1530, 30 avril 1990.

Berg, R., (1987), Non-governmental Organizations. A New Force in Third World Development and Politics. Centre for Advanced Study of International Development. Distinguished Speaker Series. No. 2, East Lansing, Michigan State University.

Berman, B.; J. Lonsdale (1992), Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa, James Curry, London.

Bertrand, M., (1992), 'Un an de transition politique: de la révolte à la troisième République', Politique africaine, No. 47, octobre 1992, pp. 9-22.

Beyond autocracy in Africa, (1989), The inaugural seminar of the African governance program. February 17-18, The Carter Centre of Emory University, Atlanta, 152 pp. Working paper series / Séries Document de Travail.

Bienen, H.; J. Herbst, (1991), 'Authoritarianism and Democracy in Africa', In: D.A. Rustow & K.P.Erickson (eds.), Comparative Political Dynamics: Global Research Perspectives, Harper Collins, London.

Bienen, H., J. Waterbury, (1989), 'The political economy of privatization in developing countries', World Development, Vol. 17, No.5, p. 624.

Binsbergen, W. van. (forthcoming), 'The state and independent churches in Botswana', in: A. Koster, Power and Prayer, Free University Press, Amsterdam.

Binsbergen, W. van & P. Geschiere (eds.), (1985), Old Modes of Production and Capitalist Encroachment: Anthropological Explorations in Africa, Kegan Paul International, London.

Bjornlund, E.; M. Bratton; C. Gibson, (1992), 'Observing multiparty elections in Africa: lessons from Zambia', African Affairs, Vol 91, No 364, July 1992.

Boyle, P., (1992), 'Beyond Self-Protection to Prophecy: The Catholic Church and Political Change in Zaïre', Africa Today, Vol. 39, No. 3.

Bozeman, A.B., (1976), Conflict in Africa: Concepts and Realities, Princeton University Press, Princeton.

Braeckman, C., (1992), Le Dinosaur, le Zaïre de Mobutu, Fayard, Paris, 382 pp.

Bratton, M., (1989a), 'Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa', World Politics, Vol. 41, No. 3, April 1989.

Bratton, M., (1989b), 'The Politics of Government-NGO Relations in Africa', World Development, Vol. 17, No. 4, pp. 569-587.

Bratton, M., (1992), 'Zambia starts over', Journal of Democracy, Vol. 3, No. 2, April 1992.

Bratton, M.; N. van der Walle, (1992), 'Towards governance in Africa: Popular demands and state responses', in: G. Hyden & M. Bratton (eds.), Governance and politics in Africa, Boulder, Lynne Rienness, p. 27-56.

Bromley, R. & C. Gerry (eds.), (1979), Casual Work and Poverty in Third World Cities, John Wilkey and Sons, Chichester.

Brown, R., (1990), Sudan's Other Economy: capital flight and their policy implications, ISS/The Hague.

Buijtenhuijs, R., (1976), "'Mesianisme" et nationalisme en Afrique noire: une remise en question', African Perspectives, No. 2.

Buijtenhuijs, R., (1985), 'Dini ya Msambwa: Rural Rebellion or Counter-Society?', in: W. van Binsbergen & M. Schoffeleers (eds.), Theoretical Explorations in African Religion, Kegan Paul International, London.

Buijtenhuijs, R., (1991a), The Revolutionary Potential of African Peasantries: Some Tentative Remarks, African Studies Centre, Working Paper No. 14, Leiden.

- Buijtenhuijs, R., (1991b), 'Perestrojka in Africa?', Spectrum Jaarboek: de Wereld in 1990, Edition Het Spectrum, Utrecht.
- Buijtenhuijs, R., (1992), 'Democratisering en etniciteit in Zwart Afrika', Internationale Spectator, jrg. 46, No. 2, pp. 91-93.
- Cahen, M., (1991a), 'Le socialisme, c'est les Soviets plus l'ethnicité', Politique africaine, No. 42, juin 1991, pp. 87-107.
- Cahen, M., (1991b), 'Vent des îles. La victoire de l'opposition aux îles du Cap-Vert et à São Tomé e Príncipe', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 63-78.
- Callaghy, T., (1986), 'Politics and vision in Africa: the interplay of domination, equality and liberty', in: P. Chabal (ed.), Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge.
- Campbell, B. & J. Loxley (eds.), (1989), Structural Adjustment in Africa, Macmillan, London.
- Chabal, P. (1986), Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge, 211 pp.
- Chafe, K. S., (1992), Religious Movements and Democracy in Africa: Islamic Religious Movements in Nigeria in Historical Perspective, CODESRIA Conférence sur "Democracy and Human Rights in Africa", Harare, Zimbabwe, 11-14 May 1992.
- Champaud, J., (1992), 'Le Sahel et la démocratie', Politique africaine, No. 47, octobre 1992.
- Charlick, R., (1991), Governance Working Paper, Africa Democracy Bureau and Governance Project, s.l. Associates in Rural Development Inc. 22 pp.
- Chazan, N. (1988), Politics and Society in Contemporary Africa, Basingstoke, Macmillan Education, 459 pp.
- Chazan, N., (1992), 'Africa's Democratic Challenge: Strengthening Civil Society and the State' World Policy Journal, Spring 1992, pp. 279-307.
- Chrétien, J.-P. & G. Prunier (eds.) (1989), Les ethnies ont une histoire, Karthala/Agence de Coopération culturelle et technique, Paris.
- CILSS [Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel], (1989), Decentralization, The Segou Imperative, Sahel D(89) 337, Un concept de discussion préparé pour l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique), Club du Sahel, 25 pp.
- Clapham, Ch., (1992), Democratisation in Africa: Obstacles and Prospects, Document présenté à l'Association d'Etudes Africaines du Royaume Uni (ASAUK) Conférence 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September, 17 pp.
- Cleaver, G.W., (1992), The Movement towards Democracy in Africa: Internal Dynamics or External Pressure?, Coventry University, Masters theses, not published.
- Clough, M., (1991), Free at last? U.S. Policy Toward Africa and the End of the Cold War, New York, Council of Foreign Relations Press.
- Cohen, R. (1980), 'Resistance and Hidden Forms of Consciousness amongst African Workers', Review of African Political Economy, Vol. 19, pp. 8-22.

- Cohen, R., & H. Gouldbourne (eds.), (1991), Democracy and Socialism in Africa, Boulder, Westview Press, 272 pp.
- Cohen, R. & D. Michael (1991), 'The Revolutionary Potential of the Lumpenproletariat: A Sceptical View', in: R. Cohen, Contested Domains: Debates in Industrial Labour Studies, Zed Books Ltd., London/New Jersey, pp. 111-121.
- Constantin, F.; P. Quantin, (1992), 'Zambie: fin de parti', Politique africaine, No. 45, mars 1992, pp. 123-128.
- Copans, J., (1991), 'No shortcuts to democracy : the long march towards modernity', Review of African Political Economy, No. 50, pp.92-101.
- Coquery-Vidrovitch, C., (1992), 'Histoire et historiographie politique en Afrique (A propos de la démocratie)', Politique africaine, No. 46, juin 1992.
- Coulibaly, Ch.; G. Hesseling (1992), Note sur la problématique foncière et la décentralisation au Mali, IMRAD/Centre d'Etudes Africaines, Bamako/Leiden.
- Coulon, Ch., (1988), 'Sénégal: The Development and Fragility of Semi-democracy', in: L. Diamond et al. (eds.), Democracy in Developing Countries, 1988.
- Cranenburgh, O. van (1990), The Widening Gyre: The Tanzanian One-Party State and Policy towards Rural Cooperatives, Eburon, Delft, 295 pp..
- Cruise O'Brien, D.B., (1986), 'Wails and whispers: the people's voice in West African Muslim Politics', in: P. Chabal (ed.), Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge.
- Daloz, J.-P., (1991), 'L'Emergence de femmes politiques en Nigeria', Politique africaine, No. 42, juin 1991, pp. 126-130
- Daloz, J.-P., (1992), 'L'itinéraire du pionnier: sur l'évolution politique béninoise', Politique Africaine, No 46, juin 1992.
- Datta, K.; A. Murray, (1989), 'The rights of minorities and subject peoples in Botswana: a historical evaluation', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.
- Davison, B., (1992), The Black Man's Burden: Africa and the Curse of the Nation-State, James Currey, London.
- Decalo, S., (1992), 'The process, prospects and constraints of democratization in Africa', African Affairs, Vol. 91, No. 362, january 1992, pp. 7-36.
- Diamond, L., (1988), Class, Ethnicity and Democracy in Nigeria, Syracuse University Press.
- Diamond, L. (1989), 'Beyond Autocracy: Prospects for Democracy in Africa', Document de travail pour le séminaire inaugural de programme 'Politique en Afrique', in: Beyond Autocracy in Africa, Atlanta, Carter Centre, Emory University.
- Diamond, L., J.J. Linz & S. M. Lipset (eds.), (1988), Democracy in Developing Countries, Boulder, Col. : Lynne Rienner Publishers; London : Adamantine Press, XXIX, 314pp. Vol. 2: Africa.
- Diop, M.C., (1991), 'The Politics of Structural Adjustment Programmes in Africa', CODESRIA Bulletin, No 3.

- Diop, M.C.; M. Diouf, (1990), Le Sénégal sous Abdou Diouf: Etat et société, Karthala, Paris, 436 pp.
- Doey, F., (1983), 'Gabon: les visages d'une opposition', Politique africaine, No. 11, septembre 1983, pp. 13-16.
- Doornbos, M., (1989), The African State in Academic Debate, Institute of Social Studies, The Hague.
- Doornbos, M., (1990), 'The African State in Academic Debate: Retrospect and Prospect', The Journal of Modern African Studies, Vol. 28, No. 2.
- Doornbos, M., (1991), 'Linking the Future to the Past: Ethnicity and Pluralism', Review of African Political Economy, November 1991, No. 52, pp. 53-65.
- Dowden, R., (1991), 'Democracy: Africa's last best hope?', The Independent, 19 december.
- Dozon, J.-P., (1985), 'Les Bété: une création coloniale', in: J.L. Amselle & E. M'bokolo (eds.), Au coeur de l'ethnie: ethnies, tribalisme et Etat en Afrique, La Découverte, Paris, pp. 49-85.
- Dumont, R., (1991), 'Démocratie pour l'Afrique', la longue marche de l'Afrique noire vers la liberté, Editions du Seuil, Coll. 'Histoire immédiate', Paris, 344 pp.
- Dunn, J. (ed.), (1978), West-African States: Failure and Promise. A Study in Comparative Politics, Cambridge University Press, Cambridge.
- Dunn, J., (1986), 'The politics of representation and good government in post-colonial Africa', in: P. Chabal, Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge.
- Durning, A., (1989), 'Mobilizing at the Grassroots', State of the World, Earthscan, London.
- Ekeh, P.P., (1990), 'Social Anthropology and Two Contrasting Uses of Tribalism in Africa', Comparative Studies in Society and History, Vol. 32, No. 4, October 1990.
- Ellis, S., (1991), Governance in French Speaking Africa, Document présenté à la conférence parrainée la Queen Elizabeth House, Université d'Oxford et la Banque Mondiale. (Washington D.C. sur le développement politique et économique en Afrique subsaharienne).
- Elson, D., (1991), 'Book Reviews', Review of African Political Economy, No. 50, p. 162-166, compte rendu de B.K. Campbell en J. Loxley (eds.), Structural Adjustment in Africa, Macmillan, London, 1989.
- Emmerson, D., (1991), 'Political Economy of Democratization and the International System: Lessons for Africa', in: L. Deng, M. Kostner & C. Young, Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s. 1991.
- Ergas, Z. (ed.), (1987), The African State in Transition, Macmillan, Basingstoke, Hampshire and London.
- Fauré, Y.A., (1991), 'L'économie politique d'une démocratisation: Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte d'Ivoire', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 31-49.
- Fisiy, C.F., (1992a), Power and Privilege in the Administration of Law: Land Law Reforms and Social Differentiation in Cameroon, Thesis, Rijksuniversiteit Leiden / Research Report, No. 48, Afrika Studiecentrum, Leiden.

Fisiy, C. F., (1992b), Multi-party politics and the democratization process in Cameroon: A difficult transition, Document préparé pour le séminaire PH. D., Leiden, June 1992.

Founou-Tchuigoua, B., (1992), Les Centres capitalistes devant les régimes politiques en Afrique et dans le Tiers Monde. Quoi de Nouveau?, CODESRIA-paper, 33 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Fowler, A.,(1991), 'The role of NGOs in changing State-society relations: perspectives from eastern and southern Africa', Development Policy Review, Vol 9, No. 1, pp. 53-84.

Fowler, A.,(1992), Non-Governmental Organisations as agents of Democratization: 'an African Perspective', April 1992. Paper, 13 pp.

Franz, R., (1987), 'The Role of NGOs in Strengthening Civil Society', in: A. Drabek (ed.), 'Development Alternatives: The Challenge for NGOs', World Development, Supplément No.15 (automne), p. 121-8.

Freund, B., (1988), The African Worker, Cambridge University Press, Cambridge.

Galjart, B., (1991), 'De Derde Wereld als reservaat over cultuur, ontwikkeling en innovatie', Antropologische Verkenningen, jrg. 10, no. 1, pp. 1-17.

Galjart, B., (1992), 'Sociologische kanttekeningen bij het economisch beleid van ontwikkelingsstaten', Antropologische verkenningen, jrg. 11, No. 3, pp. 16-26.

Gaulme, F., (1991), 'Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 50-62.

Geertz, C. (ed.), (1963), Old societies and new states: the quest for modernity in Africa and Asia, Free Press, New York.

Gendzier, I., (1985), Managing Political Change: Social Scientists and the Third World, Westview, Colorado.

Gertzel, C. (ed.), C. Baylies, M. Szeftel, (1984), The Dynamics of the One-Party State in Zambia, Manchester University Press, Manchester.

Geschiere, P., (1984), 'La paysannerie africaine est-elle captive?', Politique africaine, 14, juin 1984.

Geschiere, P., (1990), 'Le politique en Afrique: le haut, le bas et le vertige', Politique africaine, No. 39, septembre 1990, pp. 155-160.

Geschiere, P. & P. Konings (eds.), (1993), Pathways to Accumulation in Cameroon, Karthala/ASC, Parijs.

Gibbon, P., Y. Bangura & A. Ofstad (eds), (1992), Authoritarianism, Democracy and Adjustment. The Politics of Economic Reform in Africa, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 236 pp.

Gonçalves, J., (1992), Angola: Guerre, Ajustement et Démocratisation. Economie et Politique du Passage de la Première à la Deuxième République, CODESRIA-paper, 20 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

- Gouldbourne, H., (1987), 'The State, Development and the Need for Participatory Democracy in Africa', in: P. Anyang' Nyong'o (ed), Popular Struggles for Democracy, London, New Jersey, pp. 26-47.
- Gurr, T. R., (1990), Third World Minorities at Risk since 1945, Document préparé pour la conférence "Conflict Resolution in the Post-Cold War Third World", Institute of Peace, Washington, October 3-5, 1990, pp. 2-41.
- Gurr, T.R., (1991), 'Theories of Political Violence and Revolution in the Third World', in: F.M. Deng & I.W.Zartman (eds.), Conflict Resolution in Africa, The Brookings Institute, Washington, D.C.
- Gutkind, P.C.W. (1973), 'From the Energy of Despair to the Anger of Despair: The Transition from Social Circulation to Political Consciousness among the Urban Poor in Africa', Canadian Journal of African Studies, Vol. 7, No. 2, pp. 179-198.
- Hamid, M. B. (1992) Democratization in Africa: Some Exploratory Views, CODESRIA-paper, 18 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Hansen, H. B., (1992), A Long Journey towards a New Constitution. An outline of the Ugandan experiment in constitution making, Document pour l'Association d'Etudes Africaines du Royaume Uni (ASAUK), Conférence 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September.
- Hart, K., (1973), 'Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana', Journal of Modern African Studies, Vol. 11, No. 3, pp. 61-89.
- Haynes, J., (1992), The State, Good Governance and Democracy in Ghana, Paper for the African Studies Association of the United Kingdom (ASAUK) Conference on 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September.
- Healey, J; M Robinson, (1992), Democracy, Governance and Economic Policy. Sub-Saharan Africa in Comparative Perspective., Overseas Development Institute, London, 188 pp.
- Holm, J. D., (1988), 'Botswana: A paternalistic Democracy', in: L. Diamond et al. (eds), Democracy in Developing Countries, Boulder, Col.: Lynne Rienner Publishers; London,
- Holm, J.D., (1989), 'Rolling Back Autocracy in Africa: The Botswana Case', In: Beyond Autocracy in Africa, Carter Centre, Emory University, Atlanta.
- Holm, J.; P. Molutsi, (1989), 'Democracy in Botswana. The proceedings of a Symposium held in Gaborone. 1-5 August 1988.', Ohio Univ. Press, Athens, 296 pp..
- Holmquist, F., (1989), 'Why Democratic Forms of Rule in Africa are Necessary and Possible', in: Beyond autocracy in Africa, Le séminaire inaugural du programme 'Politique en Afrique', February 17-18, 1989. The Carter Centre of Emory University, Atlanta, 1989.
- Hornsby, Ch.; D. Throup, (1992), Multi-Party Elections in Kenya, Document pour l'Association d'Etudes Africaines du Royaume Uni (ASAUK) Conférence 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September. 26 pp.
- Hutchful, E., (1992), The International Dimensions of the Democratization Process in Africa, CODESRIA-paper, 27 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Hyden, G., (1980), Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry, University of California Press, Los Angeles.

- Hyden, G., (1983), No Short Cuts to Progress: African Development Management in Perspective, University of California Press, Berkeley, C.A.
- Hyden, G., (1989), 'Community Governance and "High" Politics', In: Beyond Autocracy in Africa, The Carter Centre, Emory University, Atlanta.
- Ibrahim, J., (1991), 'Démocratie à la nigériane: les électeurs font la queue', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 131-135.
- Illiffe, J., (1979), A Modern History of Tanganyika, Cambridge, Cambridge University Press.
- Imam, A., (1991), 'Democratization Processes in Africa: Problems and Prospects', CODESRIA Bulletin, No. 2, Dakar, Senegal, pp.5-6.
- Isaacman, A. (1990), 'Peasants and Rural Social Protest in Africa', African Studies Review, Vol. 33, No. 2, pp. 1-120.
- Isajiw, W., (1974), 'Definitions of ethnicity', Ethnicity, Vol. 1, pp. 11-124.
- Jackson, R.H., C.G. Roskam, (1985), 'The marginality of African States', in: M.G. Carter & J. Roskam (eds.), African Independence - the first twenty-five years, pp. 188-218.
- Jeffries, R., (1978), Class, Power and Ideology in Ghana: The Railwaymen of Sekondi, Cambridge University Press, Cambridge.
- Jeffries, R., (1992), Dictator or Democrat?: Rawlings and the Process of Democratisation in Ghana, Document pour l'Association d'Etudes Africaines du Royaume Uni (ASAU), Conférence 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September, 16 pp.
- Joseph, R., (1987), Democracy and prebendal politics in Nigeria: the rise and fall of the Second Republic, Cambridge University Press, Cambridge, 237 pp.
- Joseph, R., (1990), 'Political renewal in sub-Saharan Africa: the challenge of the 1990s', in: Beyond adjustment : sub-Saharan Africa, [Ministry of Foreign Affairs, Directorate General for International Cooperation, Project Group Africa]. - The Hague, Ministry of Foreign Affairs, pp. 63-71.
- Kankwenda, M., (1992), Crise économique, ajustement et démocratie en Afrique, CODESRIA-paper, Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Karl, T.L., (1991), 'Dilemma's of Democratization in Latin America', in: D. Rustow & K.P. Erikson (eds.), Comparative political dynamics: Global research perspectives, New York, Harper Collins.
- Keane, J., (1988a), Democracy and civil society, Verso, London/New York.
- Keane, J. (ed.), (1988b), Civil Society and the State. New European Perspectives, Verso, London/New York.
- Kibble, S., (1992) 'Zambia: Problems for the MMD', Review of African Political Economy, No. 53, maart 1992.
- Killick, T., (1989), A Reaction Too Far, Overseas Development Institute, London, 75pp.
- Kitching, G., (1980), Class and Economic Change in Kenya, Yale University Press, New Haven.

Kitching, G., (1985), 'Politics, Method and Evidence in the "Kenya Debate"', in H. Bernstein & B. Campbell (eds.), Contradictions of Accumulation in Africa: Studies in Economy and State, Sage, Beverly Hills.

Klein, M. (ed), (1980), Peasants in Africa: Historical and Contemporary Perspectives, Sage, Beverly Hills.

Kodjo, E., (1985), ...et demain l'Afrique, Editions Stock, Paris.

Kodjo, E., (1990), 'L'OUA et la démocratie', Jeune Afrique, No. 1542, du 18 au 24 juillet 1990.

Konings, P., (1986), The State and Rural Class Formation in Ghana: A Comparative Analysis, Kegan Paul International, London.

Konings, P., (1992), 'Vakbonden, structurele aanpassing en democratisering in Afrika', Internationale Spectator, décembre 1992.

Koster, A., (forthcoming), Power and Prayer, Free University Press, Amsterdam.

Kpatindé, F., (1992), 'Albert Tévoédjrè: l'opposant béninois qui a un programme', Jeune Afrique, No. 1660-1661, du 29 octobre au 11 novembre 1992.

Kühn von Burgsdorff, S., (1992), "'Consociational Democracy" a new concept for Africa', The Courier, July-August 1992.

Kühne, W., (1992), Demokratisierung in Vielvölkerstaaten unter schlechten wirtschaftlichen Bedingungen. Ein Diskussionsbeitrag am Beispiel Afrikas, Ebenhausen, Stiftung Wissenschaft und Politik, Februar 1992, 28 pp.

Lachenmann, G., (1992), Social movements and civil society in West Africa, German Development Institute (GDI), Berlin, January 1992, 98 pp.

Lekorwe, M.H., (1989), 'The Kgotla and the freedom square: one-way or two-way communication?', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.

Lemarchand, R., (1992), 'African transitions to democracy: An interim (and mostly pessimistic) assessment', Africa Insight, Vol. 22, No. 3, p. 178-185.

Le Roy, E., (1992a), 'Mali: la Troisième République face à la méfiance des ruraux', Politique africaine, No 46, juin 1992.

Le Roy, E., (1992b), 'Good Governance on l'exigence d'autorités gestionnaires', in: E. Le Roy (ed.), La Mobilisation de la terre dans les stratégies de développement rural en Afrique noire francophones, Association pour la Promotion des Recherches et Etudes Foncières en Afrique, Paris, décembre 1992, pp. 295-303.

Light, M., (1991), 'Soviet Policy in the Third World', International Affairs, Vol. 67, No. 2, April.

Lloyd, P.C. (ed.), (1966), The New Elites of Tropical Africa, Oxford University Press, Oxford.

Mamdani, M., et. al., (1988) 'Social Movements, Social Transformation and the Struggle for Democracy in Africa', in: CODESRIA Working Paper Series, Dakar, Senegal, 16 pp.

Mamdani, M., (1990a), 'State and Civil Society in Contemporary Africa: Reconceptualizing the Birth of State Nationalism and the Defeat of Popular Movements', Africa Development, Vol. 15, No. 3/4, p. 47-70.

Mamdani, M., (1990b), 'The Social Basis of Constitutionalism in Africa', The Journal of Modern African Studies, Vol. 28, No. 3, Sept. 1990, p. 359-374.

Mamdani, M., (1991), 'Mc Namara's Speech; A Rejoinder', CODESRIA Bulletin, No 2, pp. 113-15.

Mamdani, M., (1992), Democratic Theory and Democratic Struggles, CODESRIA-paper, 28 pp. Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Martin, D.-C., (1991), 'Le multipartisme, pour quoi faire? Les limites du débat politique: Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe', Politique africaine, No. 43, octobre 1991, pp. 21-30.

M'Ba, Ch., (1991), 'Gabon: La Conférence nationale gabonaise: du Congrès constitutif du Rassemblement social démocrate gabonais (RSDG) aux assises pour la démocratie pluraliste', Afrique 2000, No. 7, novembre 1991, pp. 75-90.

Mbembe, A., (1990), 'L'Afrique va imploser', Le Monde diplomatique, avril 1990.

Mbembe, A., (1993), 'Epilogue: Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat', in: P.Geschiere & P. Konings (eds.), Pathways to Accumulation in Cameroon, Karthala, Paris.

Médard, J.-F.(ed.), (1991), Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, Karthala, Paris, 405 pp.

Memel-Fote, H., (1992), L'Héritage africain et les processus démocratiques contemporains, CODESRIA-paper, 17 pp. Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Meyns, P., (1992) Civil Society and Democratization in Africa, Discussion Paper prepared for the Southern Africa Summer School 1991/92 on "National Unity and Democratic Transition in Southern Africa", Harare, January/February, University of Duisburg, 27 pp.

Mkandawire, T., (1991a) 'Further comments on the "Development and Democracy" Debate', CODESRIA-Bulletin, No. 2, pp. 11-12.

Mkandawire, T., (1991b), Democratic Governance in Africa, mimeo, Dakar, juni 1991.

Mkandawire, T., (1992), Adjustment, Political Conditionality and Democratization in Africa, CODESRIA-paper, 28 pp. Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Molomo, M.G., (1989), 'The Bureaucracy and Democracy in Botswana', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.

Molutsi, P.; P.J. Holm, (1990) 'Developing democracy when civil society is weak: the case of Botswana', African Affairs, Vol. 89, No.356, pp. 323-340.

Monkotan, J.-B.K., (1990), 'Des modes originaux d'expression démocratique en Afrique', Afrique 2000, novembre 1990, No. 3, pp. 55-66.

Moore, B. Jr., (1966), Social Origins of Dictatorship and Democracy, Harvard University Press, Cambridge, 599 pp.

Morice, A., (1987), 'Ceux qui travaillent gratuitement: un salaire confisqué', in: M. Agier, J. Copans & A. Morice (eds.), Classes ouvrières d'Afrique noire, Karthala, Paris, pp. 45-76.

- Munslow, B., (1983), 'Why has the Westminster model Failed in Africa?' Parliamentary Affairs, Vol. 36, No 2, Spring 1983.
- Nengwekhulu, R., (1989), 'Political Parties as Facilitators of Democracy in Botswana', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.
- Ngcongco, L.D., (1989), 'Tswana political tradition: how democratic?', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.
- Niandou Souley, A.,(1991), 'Ajustement structurel et effondrement des modèles idéologiques: crise et renouveau de l'État africain', Études internationales, No. spéc., Vol.22, No.2, p. 253-265.
- Ninsin, K. A., (1992), NGOs and Democracy in Ghana, Document préparé pour la conférence internationale sur la démocratie en Afrique, organisé par the Friedrich Ebert Foundation, Bonn, 1-3 June 1992, 10 pp.
- Nyerere, J.K., (1963), Democracy and the Party System, Government Printer, Dar es Salaam.
- Nzomo, M., (1988), 'Women, Democracy and Development in Africa', in: W.O. Oyugi, Democratic Theory and Practice in Africa, Porthmouth, Heinemann.
- Oculi, O., (1990), 'Classical and colonial cultures in Africa and the problem of democratic politics', Savanna, Vol. 11, No. 1, pp. 1-12.
- Oloka-Onyango, J., (1991), 'The National Resistance Movement, "grassroots democracy", and dictatorship in Uganda', In: Democracy and socialism in Africa, R. Cohen, H. Gouldbourne (eds.), Boulder: Westview Press, pp. 125-141.
- Onimode, B., (1992), The Democratization Process and the Economy, CODESRIA-paper, 23 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Osaghae, E., (1991), 'A re-examination of the conception of ethnicity in Africa as an ideology of inter-elite competition', African Study Monographs, Vol. 12, No. 1, pp. 43-61.
- Ossebi, H., (1992), Production Démocratique et Transition Post-Totalitaire au Congo: Portée et Limites d'une Expérience, CODESRIA-paper, 21 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Oyovbaire, S.E., (1985), Federalism in Nigeria, Macmillan, London.
- Oyugi, W O., et. al., (1988), Democratic theory & practice in Africa, Portsmouth, N. H., Heinemann; London: J. Durrey, 237pp.
- Parson, J., (1991), 'The peasantry, politics, and democracy in Botswana', In: Democracy and socialism in Africa, R. Cohen & H. Gouldbourne (eds.), Boulder, Westview Press, pp. 180-198.
- Peace, A., (1979), Choice, Class and Conflict: a Study of Nigerian Factory Workers, Harvester Books, Brighton, Eng.
- Peel, J.D.Y., (1988), 'The cultural work of Yoruba ethnogenesis' in: E. Tonkin, M. McDonald & M. Chapman (eds.), History and Ethnicity, Routledge, London/New York, pp. 198-215.
- Peil, M., (1976), Nigerian Politics: The People's View, Cassell, London.

Please, S., (1992), 'Beyond Structural Adjustment in Africa', Development Policy Review, Vol. 10, No. 3, September 1992.

Post, K., (1991), 'The state, civil society, and democracy in Africa: some theoretical issues', In: Democracy and socialism in Africa, R. Cohen & H. Gouldbourne (eds.), Boulder, Westview Press, pp. 34-52.

Pradervent, P., (1989), Une Afrique en marche: La révolution silencieuse des paysans africains, Plon, Paris.

Prah, K., (1992), Africa's Heritage. Populism and the Contemporary Democratic Process in Africa, CODESRIA-paper, 11 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

Raftopoulos, B., (1992), 'Beyond the House of Hunger: Democratic Struggle in Zimbabwe', Review of African Political Economy, No 54, July 1992, pp.. 59-74.

Ranger, T.O., (1986), 'Religious Movements and Politics in Sub-Saharan Africa', African Studies Review, Vol. 29, No. 2.

Ranger, T.O., (1989), 'Missionaries, migrants and the Manyika: the invention of ethnicity in Zimbabwe', in: L. Vail (ed.), The creation of tribalism in southern Africa, James Curry, London, pp. 118-150.

Rijnierse, E., (1992), Frankrijk/Afrika. De Franse Afrika-Politiek met betrekking tot de democratisering in Francofoon Zwart Afrika, 1990-1991, Mémoires de Maitrises, inédit, Sciences Politique, Relations Internationales, Université d'Amsterdam, mars 1992, 135 pp.

Riley, S.P., (1991), 'The Democratic Transition in Africa. An End to the One-Party State?', Conflict Studies, No. 245, United Kingdom, October 1991, pp. 1-37.

Roberts, P. & G. Williams (1991), 'Democracy and the Agrarian Question in Africa: Reflections on the Politics of States and the Representation of Peasants' and Women's Interests', in: R. Cohen & H. Gouldbourne (eds.), Democracy and Socialism in Africa, Westview Press, Boulder, pp. 70-92.

Robertson, C., (1987), 'Developing Economic Awareness: Changing Perspectives in Studies of African Women, 1976-1985', Feminist Studies, Vol. 13, No. 1, pp. 97-135.

Roitman, J. L., (1990), 'The politics of informal markets in Sub-Saharan Africa', Journal of Modern African Studies, Vol 28, No. 4, pp. 671-696.

Rothchild, D.; N. Chazan (eds.), (1988), The Precarious Balance: State and Society in Africa, Boulder, Westview Press, 357 pp.

Rouveroy van Nieuwaal, E.A.B. van, (1987), 'Modern States and Chieftaincy in Africa', Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law, No. 25 & 26, pp. 1-41.

Rouveroy van Nieuwaal, E.A.B. van, (1991), 'The Togolese Chief: caught between Scylla and Charibdis?' (revision), Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law.

Sall, E., (1991), 'La Gambie: un Etat exigu et enclavé', in: J.-F. Médard (ed.), Etats d'Afrique noire: Formations, mécanismes et crise, Karthala, Paris.

Sall, E.; H. Sallah, (1992), Democratisation in the Gambia and the Current Debate on Democracy in Africa, CODESRIA-paper, 23 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.

- Sandbrook, R., (1982), The Politics of Basic Needs: Urban Aspects of Assaulting Poverty in Africa, Heinemann, London/Ibadan/Nairobi.
- Sandbrook, R., (1988), 'Liberal democracy in Africa: a socialist-revisionist perspective', Canadian Journal of African Studies, Vol 22, No. 2, pp. 240-267.
- Sandbrook, R. & R. Cohen (eds.), (1975), The Development of an African Working Class: Studies in Class Formation and Action, Longman, London.
- Schoffeleers, J.M., (1991), 'Ritual healing and political acquiescence: The case of Zionist churches in Southern Africa', Africa, Vol. 61, No. 1, pp. 1-25.
- Scott, J., (1985), Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance, Yale University Press, New Haven.
- Shearman, P., (1987), 'Gorbachev and the Third World', Third World Quarterly, Vol. 9, No. 4.
- Shivji, I.G., (1990a), 'A Changing Eastern Europe : Lessons for Africa', Southern Africa, Harare, Vol. 3, No. 4, februari 1990, pp. 6-9.
- Shivji, I.G., (1990b), 'Pre-Conditions for a Popular Debate on Democracy in Tanzania', paper presented to the seminar on Party System and Democracy in Tanzania, Tanganyika Law Society, Dar-es-Salaam, 27-28 september 1990.
- Shivji, I.G., (1990c), 'The POs and the NGOs : Reflections on the Place of the Working People in the Battle for Democracy', CODESRIA Bulletin, Dakar, Senegal, No. 4, pp. 9-10.
- Simiyu, V.G, (1988), 'The Democratic Myth in the African Traditional Societies', in: W.O.Oyugi et. al. (eds), Democratic Theory and Practice in Africa, James Curry Publishers, London.
- Simonse, S., (1992), Kings of disaster, Brill, Leiden.
- Simutanyi, N. R., (1992), Trade Unions and the Democratization Process in Zambia, CODESRIA-papers, 35 pp., Septième Assemblée Générale, 'Processus de Démocratisation en Afrique: Problèmes et Perspectives', 10-14 février, 1992.
- Sirovy, L.; Inkeles, A., (1990), 'The Effects of Democracy on Economic Growth and Inequality', Studies in Comparative International Development, Vol. 25, No. 1.,pp. 126-151.
- Sklar, R.L., (1983), 'Democracy in Africa', Presidential Address to the 29th Annual Meeting of the African Studies Association, Washinton D.C., November 15, African Studies Review, Vol. 26, No. 3-4, september/december.
- Sklar, R.L., (1986), 'Democracy in Africa', In: P. Chabal (ed), Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power, Cambridge University Press, Cambridge.
- Sklar, R.L., (1987), 'Developmental democracy', Comparative Studies in Society and History, Vol. 29, No. 4, p. 686-714.
- Somolekae, G., (1989), 'Do Batswana think and act as democrats?', in: J. Holm &P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.
- Sorensen, G., (1991), Democracy, Dictatorship and Development, Macmillan, London.
- Soudan, F., (1990), 'Zaire: les évêques accusent', Jeune Afrique, No. 1527, 9 avril 1990.

Southall, A., (1991), 'Democracy and Development: Tangled Meanings', in: L. Deng, M. Kostner & C. Young (eds.), Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s, African Studies Program, University of Wisconsin-Madison, pp. 113-118.

Stetter, E., (1990), "Mehrparteiensystem und demokratische Erfahrungen in Afrika". Eine internationale Konferenz in Dakar/Senegal vom 26-29 november 1990', Afrika Spektrum, No. 3, pp. 343-346.

Tadesse, Z., (1992), 'Conference on: Democratization Processes in Africa: Problems and Prospects', CODESRIA Bulletin, No. 1&2, p.12-26.

Tedga, P.J.M., (1991), Ouverture démocratique en Afrique noire?, L'Harmattan, Paris.

Terry, E. (ed.) (1987), L'Etat contemporain en Afrique, L'Harmattan, Paris.

Tetzlaff, R., (1990), 'Afrika auf dem Weg zum Mehrparteiensystem. Bericht über ein "Internationales Seminar Über Demokratie und wirtschaftliche Genesung in Afrika" in Arusha, Tanzania im November 1990', Afrika Spektrum, jrg. 25, 1990, No. 3, pp. 335-342.

Tetzlaff, R., (1991a), 'Politische Herrschaft im Zeichen der "Afrikanischen Krise". Zwischen autoritärer "Anpassungsdiktatur" und Versuchen zu demokratischer Legitimation', in: D. Neubert (ed.), Die Zukunft Afrikas -Überleben in der Krise, pp. 33-64.

Tetzlaff, R., (1991b), Demokratisierung von Herrschaft und gesellschaftlicher Wandel in Afrika: Perspektiven der 90er Jahre, Friedrich Ebert Stiftung, Bonn, April 1991, 70 pp.

Timberlake, L., (1985), Africa in Crisis, London, Earthscan.

Tordoff, W., (1989), 'Democracy in Botswana: an external assessment', in: J. Holm & P. Molutsi (eds.), Democracy in Botswana, Ohio University Press, Athens.

Toulabor, C. (1991), 'Transition démocratique en Afrique', Afrique 2000, No. 4, jan. fév.mars. 1991.

Uwazurike, P. Ch., (1990), 'Confronting potential breakdown: the Nigerian redemocratisation process in critical perspective', The Journal of Modern African Studies, Vol. 28, No. 1, pp. 55-77.

Vail, L., (1989), 'Introduction: ethnicity in southern African history', in L. Vail (ed.), The creation of tribalism in southern Africa, James Curry, London, pp. 1-19.

Venter, D., (1992), Malawi Towards Multi-Party Democracy: The Next Domino?, Document présenté à l'Association d'Etudes Africaines du Royaume Uni (ASAUK) Conférence 'Order and Disorder in Africa', Stirling, 8-10 September. 61 pp.

Vernon, R., (1991) 'What Happened to Political Development?' Economic Development and Cultural Change, Vol 39, No. 2.

Walle, N. van de, (1989), 'Privatization in developing countries: A review of the issues', World Development, Vol. 17, No. 5.

Wallerstein, I., (1966), 'The Decline of the Party in Single Party African States', in: La Palombare & J. Weiner (eds.), Political Parties and Political Development, pp. 201-215.

Waterman, P., (1975), 'The "Labour Aristocracy" in Africa: Introduction to a Debate', Development and Change, Vol. 6, No. 3, pp. 57-73.

Weiland, H., (1991), 'Democratic Spring in Africa? The Demise of the One-Party State?', International Affairs Bulletin, Vol. 15, No. 2, pp. 5-22.

Wim, P., (1989), 'Development at the Grassroots: A Social Approach', World Bank, International Economic Relations Division, Washington D.C., July 1989.

Wiseman, J. A., (1990), Democracy in Black Africa : survival and revival, Paragon House Publishers, New York, 228 pp.

World Bank, (1989), Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth, Washington, D.C.

World Bank, (1991), World Development Report, WB, Washington D.C..

Young, C., (1976), The Politics of Cultural Pluralism, The University of Wisconsin Press, Madison (Wisconsin).

Young, C., (1989) 'Beyond Patrimonial Autocracy: The African Challenge', in: Beyond Autocracy in Africa, Carter Centre, Emory University, Atlanta.

Young, C., (1991a), 'Democratization and Structural Adjustment: A Political Overview', in: L. Deng, M. Kostner & C. Young(eds.), Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s, African Studies Program, University of Wisconsin-Madison.

Young, C., (1991b), 'Self-Determination, Territorial Integrity, and the African State-System', in: F.M. Deng & I. W. Zartman (eds), Conflict Resolution in Africa, The Brookings Institute, Washington, D.C.

In the same series are still available:

1. **Muller, M.S.** Action and Interaction: Social Relationship in a Low-income Housing Estate in Kitale, Kenya. 1975. Dfl. 15,-
3. **Rouvery van Nieuwaal, E.A.B. van Vrouw, Vorst en Vrederechter.** 1976. Dfl. 15,-
4. **Newman, P and Roxana Ma (Eds.)** Papers in Chadic Linguistics. 1977. Dfl. 8,-
7. **Kapteljns, L.** African Historiography written by Africans 1955-1973. 1978. Dfl. 7,50
9. **Konings, P.** The political potential of Ghanaian Miners. 1980. Dfl. 5,-
14. **Hoorweg, J and Niemeyer, R.** The Effects of Nutrition Rehabilitation at three Family Life Training Centres in Central Province, Kenya. 1982. Dfl. 5,-*
15. **Isaacs, A.H.** Dependence Relations between Botswana, Lesotho, Swaziland and the Republic of South Africa 1982. Dfl. 7,50
16. **Binsbergen, W.M.J. van.** Dutch Anthropology of Sub-Saharan Africa in the 1970s 1982. Dfl. 2,50
17. **Buytenhuys, R.** Essays on Mau Mau. 1982. Dfl. 7,50
18. **February, V.A.(Ed.).** From the Arsenal. Articles from the Teachers' League of South Africa 1983. Dfl. 15,-
19. **Hoorweg, J and others.** Nutrition Survey in Murang'a District, Kenya. Part 1: Relations between Ecology, Economic and Social Conditions, and Nutritional State of Pre-school Children 1983. Dfl. 5,-*
20. **Silitshena, R.M.K.** Intra Rural Migration and Settlement Changes in Botswana 1983. Dfl. 10,-
21. **Hoorweg, J and others.** Nutrition Survey in Murang'a District, Kenya. Part 2: Nutritional Cognition and the Food Consumption of Pre-School Children. 1984. Dfl. 10,-*
23. **Hesp, P.M.A.** Producer Prices in Tropical Africa. 1985. Dfl. 12,50
24. **Schoenmakers, J.H.** Staatsvorming in Guiné-Bissau. 1985. Dfl. 13,50
25. **Arhin, K.** West African Colonial Civil Servants in the Nineteenth Century. 1985. Dfl. 7,50
27. **Rouvery van Nieuwaal, E.A.B. van & Rouvery van Nieuwaal-Baerends, E.A. van.** Muslims in Mango (Northern Togo) 1986. Dfl. 20,-
28. **Hekken, P.M. van.** Leven en werken in een Nyakyuda dorp. 1986. Dfl. 25,-
29. **Ndongko, W.A.** Economic Management in Cameroon: Policies and Performance. 1986. Dfl. 15,-
30. **Diemer, G & Laan, E.Ch.W. van der.** Irriguer pour Subsister. 1987. Dfl. 15,-
32. **Schilder, K.** State formation, religion and land tenure in Cameroon. A bibliographical survey. 1988. Dfl. 15,-

33. **Tieleman, H.J.** Scenes of change: visions on developments in Swaziland. 1988. Dfl. 15,-
34. **Kessel, I van.** Aspects of the Apartheid State. A bibliographical survey. 1989. Dfl. 20,-
35. **Geschiere, P & Konings, P.** Conference on the Political Economy of Cameroon-Historical Perspectives/Colloque sur l'économie Politique du Cameroun-Perspectives Historiques.1989. Dfl. 50,-
38. **Jua, N.** Economic Management in Neo-Colonial States: A Case Study of Cameroon. 1990. Dfl. 7,50
39. **Nabudere, D.W.** The IMF-World Bank's Stabilisation and Structural Adjustment Policies and the Uganda Economy, 1981-1989. 1990. Dfl. 7,50
40. **Dijkstra, Tj.** Marketing Policies and Economic Interests in the Cotton Sector of Kenya. 1990. Dfl.10,-*
41. **Tieleman, H.J. / Kuhlman, T.** Enduring Crisis, Refugee Problems in Eastern Sudan. 1990. Dfl.12,50
42. **Touwen, A.** Socio-Economic Development of Women in Zambia, an analysis of two women's organisations. 1990. Dfl. 12,50
43. **Foeken, D.W.J. / den Hartog, A.P.** Seasons, Food Supply and Nutrition in Africa. 1990. Dfl. 12,50
44. **Schilder, K.** Popular Islam in Tunesia, 1991. Dfl. 12,50
45. **Abbink, J.** Ethiopian Society and History, A Bibliography of Ethiopian Studies 1957-1990. 1991. Dfl. 25,00
46. **Molokomme, A** 'Children of the fence' The Maintenance of extra-marital children under law and practice in Botswana. 1991. Dfl. 20,00
47. **Schoenmakers, H.**Staatsvorming, Rurale Ontwikkeling & Boeren in Guiné-Bissau 1991. Dfl. 25,00
48. **Fisiy, C.F.** Power and Privilege in the Administration of Law; Land Law Reforms and Social Differentiation in Cameroon. 1992. Dfl. 25,00
49. **Hesseling, G.** Pratiques foncières à l'ombre du droit; l'application du droit fonciers urbain à Ziguinchor, Sénégal. 1992. Dfl. 22,50
50. **Berg A. van den,** Women in Bamenda, survival strategies and access to land, 1993, Dfl. 12,50.
- 51 **Buijtenhuijs R./Rijnierse E.** Democratization in Sub-Saharan Africa 1989-1992

* Available to readers in Kenya free of charge.

THE AFRICAN STUDIES CENTRE

The African Studies Centre, an inter-university foundation is based in Leiden and cooperates closely with all the Dutch universities. The Centre is subsidized by the Ministries of Education and Science; Foreign Affairs; and Agriculture and Fisheries. The aim of the Institute is to promote scientific research in sub-Saharan Africa, in particular in the field of the social sciences in the widest sense of the word.

The Institute goes out from the premise that the research which is carried out in Africa must be of such a nature that the results are directly or indirectly relevant to the population in the country concerned. Other objectives include the systematic promotion of research and education covering the afore-mentioned areas, and also the spread of the knowledge of African societies and cultures.

The Centre has formal agreements with Institutes and Universities in Africa, viz., the Ministry of National Planning and Development and Egerton University in Kenya; and the Ministry of Higher Education and Research in Cameroon and the University of Yaounde.

In the Netherlands, the Institute has similar agreements with departments of various universities, viz., Human Nutrition of the Agricultural University of Wageningen; Marketing and Market Research of the Agricultural University of Wageningen, Social Geography of Developing Countries of the University of Utrecht and Cultural Anthropology/Non Western Sociology of the University of Leiden.

The research and teaching activities of the Centre take place within the framework of these agreements. The Centre has two research departments, viz., the department of Social and Economic Studies and the department of Political and Historical Studies.

The main emphasis of the department of Social and Economic Studies is on rural development, food and nutrition and trade in agricultural products. The research is policy-oriented; the most important programme for the period 1989-1993 is the Food and Nutrition Studies Programme which has as its main objective to analyse contemporary trends and future needs concerning Food and Nutrition in Kenya.

The department of Political and Historical Studies concentrates on pure scientific research. The main emphasis is on the ideological and economic aspects of the State in Africa. Research takes place within the framework of the Cameroon programme, and in conjunction with the socio-economic department of the Centre. Important subjects are wage labour in the rural areas, land law problems, in particular in the neighbourhood of the larger cities, ethnic articulation and regional incorporation; comparative study of effects on rural development of French and British colonial administration. The department also has a programme focusing on Southern Africa. Here the main objective is to analyse developments in political economy and culture and the effects of these on neighbouring areas. A part of the research in this department falls outside the scope of these regional programmes, viz., the research into peasant movements in general and legal pluralism in Africa.

In addition to the research departments, the Institute has a library and a documentation section.

The library holds the only specialized collection of books on Africa in the Netherlands.

There is also a film library. The films are available on loan for educational purposes. A catalogue with descriptions of the films and a list of titles of films of other collections in the Netherlands in Dutch is available from the secretariat.

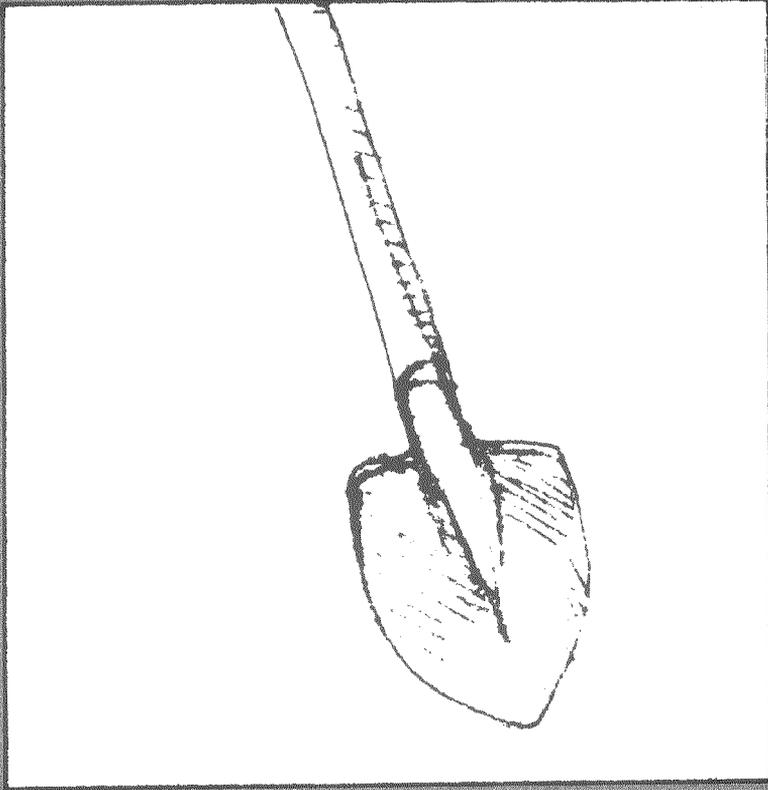
The Centre is responsible for a monograph series which is published by Kegan Paul Int., London. Other research reports and working papers are published by the Institute itself. Periodic publications include an Abstracts Journal with summaries of articles from recently published journals and collections; a list of the latest library acquisitions; and a Newsletter on African Studies in the Netherlands containing an annual survey of research concerning Africa in the Netherlands, which is published in cooperation with the African Studies Association.

The African Studies Association cooperates closely with the African Studies Centre in promoting research and education relevant to African studies in the Netherlands. The Association advises the Netherlands Foundation for the Advancement of Tropical Research (WOTRO) on applications for research funding in the social sciences and the humanities concerning Africa. The secretariat is based in the Institute's offices.

The library is open to the public on weekdays between 9.00-13.00 and 14.00-17.00, tel. 071-273354.

A list of publications, annual reports and research programmes of the respective research departments as well as surveys of current research are available free of charge from the secretariat, tel. 071-273372.

Information on the loan of films is obtainable from the secretariat.



ሰግጦ

AFRICAN STUDIES CENTRE LEIDEN

WASSENAARSEWEG 52 / 2333 AK LEIDEN / THE NETHERLANDS